

The Joint Federal/Provincial Commission into the April 2020 Nova Scotia Mass Casualty MassCasualtyCommission.ca

Commission fédérale-provinciale sur les événements d'avril 2020 en Nouvelle-Écosse CommissionDesPertesMassives.ca

### **Public Hearing**

#### **Audience publique**

#### **Commissioners / Commissaires**

The Honourable / L'honorable J. Michael MacDonald, Chair / Président Leanne J. Fitch (Ret. Police Chief, M.O.M) Dr. Kim Stanton

#### **VOLUME 54**

INTERPRÉTATION FRANÇAISE

Held at : Tenue à:

Halifax Marriott Harbourfront Hotel 1919 Upper Water Street Halifax, Nova Scotia B3J 3J5

Monday, July 25, 2022

Hotel Marriot Harbourfront d'Halifax 1919, rue Upper Water Halifax, Nouvelle-Écosse B3J 3J5

Lundi, le 25 juillet 2022

INTERNATIONAL REPORTING INC.

www.irri.net
(800)899-0006

# II Appearances / Comparutions

Ms. Rachel Young Commission Counsel /

Conseillère de la commission

Ms. Patricia MacPhee Counsel / Conseillère

# III Table of Content / Table des matières

	PAGE
SURINT. DARREN CAMPBELL, Assermenté	2
Interrogatoire en-chef par Me Rachel Young	2

# IV Exhibit List / Liste des pièces

No	DESCRIPTION	PAGE
3889	(COMM0042103) Dossier de formation du surintendant Darren Campbell	5
3890	(COMM0059847) Entretien de Darren Campbell du 28 juin 2022	5
3891	(COMM0059935) Entretien de Darren Campbell du 12 juillet	5
3892	(COMM005982) [sic] Entretien du surintendant-chef Chris Leather du 8 juillet	6
3893	(COMM0058641) Notes du surintendant Campbell du 17 juin 2020 au 6 août 2020	6
3894	(COMM00558642) Notes du surintendant Campbell du 6 août au 23 septembre 2020	6
3895	(COMM0058643) Notes du surintendant Campbell du 24 septembre au 18 novembre 2020	6
3896	(COMM0058644) Notes du surintendant Campbell du 18 avril 2020 au 7 janvier 2021	7
3897	(COMM0058645) Notes du surintendant Campbell du 8 janvier au 13 avril 2021	7
3898	(COMM0059133) Résumé des notes électroniques d'ébauche du surintendant Campbell des 18 et 19 avril	7
3899	(COMM0043164) Rétroactions du surintendant Campbell sur la structure des forces policières en Nouvelle-Écosse	10
3900	(COMM0018202) Courriel de la GRC et de la NSPCA	71
3901	(COMM0028244) Pièce jointe de courriel bulletin CISNS 2011	72
3902	(COMM0028245) Attachment to COMM0028244: 2011 CISNS bulletin	73
3903	(COMM0028420) Courriel du surintendant principal Leather à surintendant Campbell concernant le bulletin CISNS 2011, 2 mai, 2020	73
3904	(COMM003709) [sic] Email correspondence between C/Supt. Leather and Supt. Campbell re 2011 CISNS bulletin, May 2, 2020	74

#### V Exhibit List / Liste des pièces

No	DESCRIPTION	PAGE
3905	(COMM0035713) Courriel de Derek Santosuosso au surintendant Campbell, 2 juin, 2020	75
3906	(COMM0051644) Notes de réunions entre certain chefs de NS du 14 mai, 2020	78
3907	(COMM0020644) Courriels du 2 juin, 2020 concernant les politiques de rétention	80
3908	(COMM057762) Courriel de Darren Campbell, du 2 juin, 2020, en réponse à une série de courriel concernant les politiques de rétention	82
3910	(COMM057762) Courriel de Darren Campbell, du 2 juin, 2020, en réponse à une série de courriel concernant les politiques de rétention	85
3911	(COMM0034761) Résumé de communications distribué par Lia Scanlan daté du 23 septembre, 2020	85
3912	(COMM0034760) documents connexes à la pièce 3911	85
3909	(COMM0026698) Courriel de la CBC à Darren Campbell, envoyé par Lia Scanlan du 28 septembre 2020	88
3913	(COMM0029199) Courriel de Jennifer Clarke à Darren Campbell, 20 septembre, 2020	88
3914	(COMM0054861) Courriel de Gillian Findlay à la commissaire Lucki en date du 28 septembre 2020	90
3915	(COMM0054915) Courriel de Gillian Findlay (Fifth Estate) à Darren Campbell, Chris Leather et Andrew Joyce du 14 octobre 2020	91
3916	(COMM0054920) Courriels re Fifth Estate du 14 octobre 2020	91
3917	(COMM0054895) Courriels entre Lia Scanlan, Darren Campbell et autres en réponse à l'émission Fifth Estate	91
3918	(COMM0039705) Manuel d'administration, chapitre 13.1 : services de communications	103
3919	(COMM008544) "H-Strong Situation Report"	103

### VI Exhibit List / Liste des pièces

NO	DESCRIPTION	PAGE
3920	(COMM0059587) Transcription de la Commission des pertes massives de l'entretien de Janis Gray	103
3921	(COMM0058995) Lettre du département de justice au conseils de la commission qui explique l'adresse avec le mot « dummy »	104
3922	(COMM0017262) Courriel entre Darren Campbell et Chris Leather du 19 avril, 2020	104
3923	(COMM0006876) Copie de textos par le surintendant Darren Campbell	104
3924	(COMM0015959) Courriels entre Dustine Rodier, Chris Leather et Darren Campbell	104
3925	(COMM0016870) Courriels entre Darren Campbell et Chris Leather du 19 avril, 2020	104
3926	(COMM0017257) Courriel entre Darren Campbell et Chris Leather, du 19 avril, 2020	105
3927	(COMM0051382) Notes de Janis Gray du 19 avril, 2020 au 28 avril, 2020	105
3928	(COMM0059132) Mise à jours de la GRC concernant l'implémentation des recommendations MacNeil en Janvier 2020	105
3929	(COMM0056204) Réponse de la GRC à la preuve, priorité 1	105
3930	(COMM0056098) Liste des formations national obligatoire, décembre 2020	106
3931	(COMM0059441) Plan financier 2021 à 2023 du H- Divisions	106
3932	(COMM0039857) Chapitre 13.4 : plan d'opération d'urgence	106
3933	(COMM0040397) Plan d'opération de crime violent en cour, Division H	106
3934	(COMM0051944) Lettre au ministère de la Justice sur le plan d'opérations d'urgence du 22 février 2022	106
3935	(COMM0059130) Manuel opération tactique, chapitre 7.1 : programme d'activation de politiques d'incident critique	106

# VII Exhibit List / Liste des pièces

No	DESCRIPTION	PAGE
3936	(COMM0059656) Brouillon de communications critique SOP, avril 2022	107
3937	(COMM0039871) Chapitre du manuel d'opérations, relations avec les médias	107
3938	(COMM008559) Véhicule retourné, familles des victimes et les pièces	107
3939	(COMM0016812) Courriel entre Gend. Bent, résumés des réunions de familles, 23 juin, 2020	107
3940	(COMM0022210) Courriel du Gend. Bent, 23 juin, 2020	107
3941	(COMM0028916) Courriel concernant les réunions des familles, 22 juillet, 2020	108
3942	(COMM0028481) Courriel de Matt Logan au surint. Campbell	108
3943	(COMM0034822) Messages clés de H-Strong	108
3944	(COMM0020592) Courriel du surintendant chef Leather au surintendant Campbell, 26 mai, 2020	108
3945	(COMM0051721) Correspondance courriel concernant le bulletin d'information CISNS, 26 mai, 2020	108
3946	(COMM0021306) Rapport de tâches de Bruce Lake via le bulletin CISNS, 26 mai, 2020	109
3947	(COMM0025465) Email Correspondance concerning the release of the 2011 CISNS Bulletin, May 27th, 2020	109
3948	(COMM0035713) Courriel de Derek Santosuosso au surintendant Campbell et Leather, 2 juin, 2020	109
3949	(COMM0054858) Ordre du jour de la réunion des hauts fonctionnaires du 28 septembre, 2020	109
3950	(COMM0059693) Lettre du ministère de la justice du Canada aux conseils de la commission, 4 juillet, 2022	109
3951	(COMM0024134) Correspondance courriel entre Darren Campbell, Gerard Rose-Berthiaume et Angela McKay, du 17 juin, 2020	110
3952	(COMM0059949) réponse à la preuve écrites numéro 2	110
3953	(COMM0059945) Notes de Cindy Bayers	110

# VIII Exhibit List / Liste des pièces

No	DESCRIPTION	PAGE
3954	(COMM0059946) documents de vérificateurs	110
3955	(COMM0059947) présentation 2017 de la ville de Antigonish	110
3956	(COMM0059948) Documents de vérifications en matière d'agression sexuelle	111

1	Halifax, Nova Scotia
2	L'audience débute le lundi 25 juillet 2022 à 9 h 32
3	GREFFIÈRE DARLENE SUTHERLAND: Bonjour.
4	La Commission est en séance en présence de Monsieur le
5	commissaire Mike MacDonald, Madame la commissaire Leanne Fitch et Madame la
6	commissaire Kim Stanton.
7	COMMISSAIRE FITCH: Bonjour et bienvenue.
8	Nous vous rejoignons de Mi'kma'ki, le territoire ancestral et non
9	cédé du peuple Mi'kmaq.
10	Nous nous rappelons de ceux qui ont perdu la vie, ceux qui ont
11	subi des torts, leurs familles, et toutes les personnes qui ont été touchées par les pertes
12	massives en avril 2020 en Nouvelle-Écosse.
13	(PAUSE COMMÉMORATIVE)
14	COMMISSAIRE FITCH: Cette semaine, il y aura des comparutions
15	de deux agents haut placés de la GRC en ce qui a trait à leurs réactions aux pertes
16	massives par la GRC. En tant que agent responsable des services de soutien pour la
17	division « H », le surintendant Darren Campbell nous parle de son rôle, notamment la
18	gestion des renseignements et les communications publiques lors des pertes massives.
19	Nous avons réservé demain afin qu'on puisse de réserver
20	suffisamment de temps pour les questions des avocats de la Commission et des
21	participants.
22	Mercredi, le surintendant principal Chris Leather sera là pour nous
23	parler de son rôle comme responsable des enquêtes criminelles et nous avons réservé
24	davantage de temps jeudi pour lui aussi.
25	Plus tard, au mois d'août, il y aura Lee Bergerman et la
26	commissaire Brenda Lucki. Les questions seront motivées par tout ce qu'on a appris
27	jusqu'à date au sujet de qu'est-ce qui est arrivé, comment et pourquoi.
28	Comme vous savez, tous ces renseignements-là sont retrouvés

1	dans les documents fondamentaux, les rapports commandés, les procédures que l'on
2	peut retrouver sur notre site web.
3	En faisant comparaitre les agents, les officiers hauts gradés, on
4	voudrait savoir pour les occasions pour l'amélioration et au niveau de ce qu'on a appris
5	jusqu'à date.
6	Madame Young, j'ai entendu quelques appareils en salle, veuillez
7	vous assurer que vos téléphones sont en mode silencieux.
8	COMMISSAIRE MacDONALD: Bonjour, Maitre Young.
9	Me RACHEL YOUNG: Bonjour, Monsieur et Mesdames les
10	Commissaires, les participants, participantes, Néo-Écossais, Néo-Écossaises, et tout le
11	monde.
12	Aujourd'hui, l'avocat nous demandons d'appeler le surintendant
13	Darren Campbell à la barre des témoins.
14	Le chef surintendant principal Darren Campbell veut être veut
15	jurer seulement.
16	SURINT. DARREN CAMPBELL, ASSERMENTÉ :
17	GREFFIÈRE DARLENE SUTHERLAND: Jurez-vous que la
18	vérité que votre témoignage sera la vérité, toute la vérité, et rien que la vérité? Que
19	Dieu vous vienne en aide.
20	Surint. DARREN CAMPBELL: Oui.
21	INTERROGATOIRE EN-CHEF PAR Me RACHEL YOUNG:
22	Me RACHEL YOUNG: Bonjour, Surintendant principal Campbell.
23	Vous avez été interviewé deux fois par la Commission des pertes
24	massives, le 28 juillet et 12 juillet 2022, deux pleines journées. Nous avons discuté
25	plusieurs sujets lors de ces entretiens-là et les transcriptions seront disponibles sur le
26	site web de la Commission et les médias on a fourni ces transcriptions aux médias.
27	On a parlé de vos antécédents, vos implications aux évènements
28	des 18 et 19 et leur suite, la préparation en matière des urgences dans la division « H »,

1	les communications publiques de la GRC, votre rôle dans la communication auprès des
2	communications des familles des victimes et les plans d'urgence opérationnels.
3	Je n'ai pas l'intention de passer ce territoire-là aujourd'hui. Les
4	questions aujourd'hui porteront sur des questions d'expliquer votre rôle dans la GRC
5	pour nous fournir un contexte lors des évènements des pertes massives et leur suite.
6	Et là, je vais vous poser certaines questions que nous n'avons pas
7	posées au niveau de l'agent de liaison auprès des familles, comment on gère les
8	renseignements lors d'un incident critique en utilisant des exemples des incidents pour
9	en discuter, et de discuter des déclarations que vous avez faites dans les médias, des
10	leçons à tirer suite aux évènements, et des suggestions que vous aurez au niveau
11	d'améliorations à la GRC selon votre expérience de la GRC.
12	Pouvez-vous nous parler de votre niveau d'éducation, de votre
13	forma éducation, s'il vous plait?
14	Surint. DARREN CAMPBELL: Éducation policière ou de façon
15	générale?
16	Me RACHEL YOUNG: Éducation de façon générale, et ensuite on
17	va déposer votre dossier de formation dans le dossier.
18	Surint. DARREN CAMPBELL: J'ai passé mes années d'enfance
19	dans la province du Nouveau-Brunswick. J'ai fait mon école secondaire et mon
20	université au Nouveau-Brunswick et là, je me suis joint à la GRC en 1990.
21	Tous les membres de la GRC sont reçoivent une formation à la
22	formation l'Académie de formation de la GRC, et suite à la formation de base, il y a
23	des cours de formation qui sont offerts aux officiers selon le rôle qu'ils occupent au sein
24	de la GRC et leur profession au sein de l'organisation. Alors, plusieurs cours au sein de
25	la GRC et à l'extérieur de la GRC aussi.
26	Je suis également diplômé de la FBI National Academy à Quantico
27	en Virginie et je suis j'enseigne également au Collège de la police en Nouvelle-
28	Écosse et je suis chargé de cours à l'Académie de la FBI à Quantico.

1	Me RACHEL YOUNG: Vous avez eu plusieurs rôles au sein de la
2	GRC, comme discuté dans l'entretien, mais plus récemment, à partir de 2019, vous
3	étiez le dirigeant des services de soutien, division « H », c'est ce qu'on appelle on y
4	fait référence comme SSO.
5	Surint. DARREN CAMPBELL: Il y a plusieurs acronymes dans la
6	GRC et vous aurez entendu l'acronyme SSO, dirigeant des services de soutien pour la
7	province de Nouvelle-Écosse. J'ai commencé le rôle de dirigeant des services de
8	soutien mi-septembre 2019.
9	Me RACHEL YOUNG: Et vous étiez vous occupiez ce poste
10	jusqu'à quelle date?
11	Surint. DARREN CAMPBELL: J'ai occupé ce poste jusqu'en
12	décembre 2021.
13	Me RACHEL YOUNG: Et là, d'après ce que je vous étiez le
14	surintendant en chef pour remplacer Janet Grey?
15	Surint. DARREN CAMPBELL: Oui, j'ai été au district d'Halifax. La
16	surintendante principale Grey avait pris sa retraite. Ç'a commencé fin décembre 2021,
17	j'ai occupé ce poste jusqu'à ce que je termine j'ai quitté, en fait, la Nouvelle-Écosse
18	pour le Nouveau-Brunswick récemment, je viens de commencer au Nouveau-
19	Brunswick.
20	Me RACHEL YOUNG: Quand avez-vous commencé votre
21	nouveau rôle?
22	Surint. DARREN CAMPBELL: À la dernière date ici en Nouvelle-
23	Écosse, c'était le 28 juin.
24	Me RACHEL YOUNG: Et vous avez reçu une promotion de
25	surintendant en chef, et là, vous êtes maintenant officier responsable des enquêtes
26	criminelles pour la division « J ».
27	Surint. DARREN CAMPBELL: Oui, par intérim. Je remplace
28	l'officier responsable des enquêtes criminelles qui est sur un congé à long terme.

1	Me RACHEL YOUNG: Mais l'intention est de rester au sein de la
2	division « J »?
3	Surint. DARREN CAMPBELL: C'est ce que j'espère.
4	Me RACHEL YOUNG: Madame la registraire, je voudrais
5	demander que Darren que le dossier de formation Darren Campbell soit marqué
6	comme pièce, c'est COMM0042103.
7	GREFFIÈRE DARLENE SUTHERLAND: C'est la pièce 3889.
8	PIÈCE No. 3889:
9	(COMM0042103) Dossier de formation du surintendant
10	Darren Campbell
11	Me RACHEL YOUNG: Monsieur et Mesdames les Commissaires,
12	avant de continuer, si Madame la greffière pouvait s'il vous plait marquer la transcription
13	des entretiens avec Darren Campbell, ses notes, et les transcriptions de deux témoins
14	liés comme pièces ou un entretien lié, connexe d'un témoin.
15	L'entretien de Darren Campbell le 28 juin 2022, c'est
16	COMM085597. 0059847.
17	GREFFIÈRE DARLENE SUTHERLAND: C'est 3897 [sic].
18	PIÈCE No. 3890:
19	(COMM0059847) Entretien de Darren Campbell du 28 juin
20	2022
21	Me RACHEL YOUNG: Le deuxième entretien le 12 juillet,
22	COMM0059935.
23	GREFFIÈRE DARLENE SUTHERLAND: C'est 3891.
24	PIÈCE No. 3891:
25	(COMM0059935) Entretien de Darren Campbell du 12 juillet
26	Me RACHEL YOUNG: L'entretien du chef surintendant-chef
27	Chris Leather du 8 juillet, COMM00
28	INTERPRÈTE: L'interprète s'excuse, il a raté le chiffre.

1	GREFFIÈRE DARLENE SUTHERLAND: C'est 3892.
2	PIÈCE No. 3892:
3	(COMM005982) [sic] Entretien du surintendant-chef Chris
4	Leather du 8 juillet
5	Me RACHEL YOUNG: C'est pas une nouvelle pièce, l'entretien de
6	la Commission avec l'agent de police de district Archie Thompson avait déjà été
7	marqué comme pièce la semaine dernière et cela pourrait avoir une certaine
8	importance dans nos questions aux témoins.
9	Certaines des notes du surintendant Campbell ont été déposées en
10	pièces, il y en a quelques-unes qui restent, des notes de l'ancien surintendant Campbell
11	du 17 juin 2020 au 6 août 2020, COMM0058641.
12	GREFFIÈRE DARLENE SUTHERLAND: C'est 3893.
13	PIÈCE No. 3893:
14	(COMM0058641) Notes du surintendant Campbell du 17 juin
15	2020 au 6 août 2020
16	Me RACHEL YOUNG: Et ensuite, les notes du 6 au 23 du 6 août
17	au 23 septembre 2020, c'est le COMM00558642.
18	GREFFIÈRE DARLENE SUTHERLAND: C'est 3894.
19	PIÈCE No. 3894:
20	(COMM00558642) Notes du surintendant Campbell du
21	6 août au 23 septembre 2020
22	Me RACHEL YOUNG: Les notes du 24 septembre au
23	18 novembre 2020, ce sont le COMM0058643.
24	GREFFIÈRE DARLENE SUTHERLAND: 3895.
25	PIÈCE No. 3895:
26	(COMM0058643) Notes du surintendant Campbell du
27	24 septembre au 18 novembre 2020
28	Me RACHEL YOUNG: Les notes du 19 avril 2020 au 7 janvier

1	2021, COMM0058644.
2	GREFFIÈRE DARLENE SUTHERLAND: 3896.
3	PIÈCE No. 3896:
4	(COMM0058644) Notes du surintendant Campbell du
5	18 avril 2020 au 7 janvier 2021
6	Me RACHEL YOUNG: Et les notes du 8 janvier au 13 avril 2021,
7	c'est le COMM0058645.
8	GREFFIÈRE DARLENE SUTHERLAND: 3897.
9	<u> PIÈCE No. 3897</u> :
10	(COMM0058645) Notes du surintendant Campbell du
11	8 janvier au 13 avril 2021
12	Me RACHEL YOUNG: Et pour terminer, le surintendant Campbell
13	a compilé un résumé de ses notes électroniques d'ébauche des 18 et 19 avril 2020,
14	c'est le COMM0059133.
15	GREFFIÈRE DARLENE SUTHERLAND: C'est le 3898.
16	PIÈCE No. 3898:
17	(COMM0059133) Résumé des notes électroniques
18	d'ébauche du surintendant Campbell des 18 et 19 avril
19	Me RACHEL YOUNG: Alors, Surintendant principal Campbell,
20	pourriez-vous nous expliquer le rôle de dirigeant des services de soutien, c'était ça le
21	rôle que vous occupiez lors des évènements des pertes massives. Alors ça, c'est pour
22	la division « H », toute la Nouvelle-Écosse, n'est-ce pas?
23	Surint. DARREN CAMPBELL: Oui, c'est vrai.
24	Me RACHEL YOUNG: Alors, le soutien dans la tête (phon.), c'est
25	le soutien aux opérations.
26	Surint. DARREN CAMPBELL: Il y a plusieurs programmes pour
27	lesquels le dirigeant des services de soutien est responsable.
28	Me RACHEL YOUNG: Et vous aviez indiqué cela dans votre

1	entretien. Pour nos fins aujourd nui, qu'est-ce que les operations signifient au juste?
2	Surint. DARREN CAMPBELL: Cela relève des opérations
3	criminelles. Le dirigeant des services de soutien relève directement de l'officier
4	responsable des enquêtes criminelles, le dirigeant des services de soutien est l'un des
5	cinq surintendants au sein de la division. Dans l'ensemble, essentiellement, pour
6	l'expliquer aussi simplement que possible, le dirigeant des services de soutien est
7	responsable de programmes qui soutiennent les opérations à l'extérieur des services
8	généraux et les patrouilles. Chaque district a des unités qui soutiennent les enquêtes;
9	par contre, le groupe des crimes majeurs au niveau provincial relèverait du dirigeant
10	des services de soutien.
11	Me RACHEL YOUNG: Qui étaient les agents qui relevaient
12	directement de vous?
13	Surint. DARREN CAMPBELL: Le dirigeant des services de
14	soutien a quatre personnes qui relèvent directement de lui qui sont des officiers.
15	Me RACHEL YOUNG: Ça aurait été qui en 2020? Dustin Rodier,
16	c'en était un?
17	Surint. DARREN CAMPBELL: Il était responsable de plusieurs
18	programmes, notamment le STO; il y a le dirigeant adjoint des services de soutien, Don
19	Moser; l'inspecteur des sciences du comportement et des crimes majeurs, au moment il
20	avait été nommé, mais il n'était pas en place, c'était Marcichiw, il y avait quelqu'un qui le
21	remplaçait.
22	Me RACHEL YOUNG: Pourriez-vous épeler Marcichiw pour le
23	dossier?
24	Surint. DARREN CAMPBELL: Ça m'a pris longtemps pour
25	l'apprendre, M-A-R-C-I-C-H-I-W.
26	Me RACHEL YOUNG: Et quel vous étiez en charge de quels
27	membres finalement, les équipes?
28	Surint. DARREN CAMPBELL: Final je n'ai pas je ne suis pas

- en charge d'équipes comme telles, les agents que j'ai mentionnés, ce sont les officiers
- 2 (inintelligible) pour plusieurs équipes. Chacun des agents que je viens de mentionner,
- certaines équipes relevaient d'eux et il y avait... un exemple : l'inspecteur Don Moser
- 4 avait plusieurs fonctions de services de soutien, des sections techniques ou tactiques;
- par exemple, le GTI signale... relèverait... par l'entremise du leader d'équipe, relèverait
- de Don Moser, et là, ça relèverait vers moi. Les services cynophiles, le groupe des
- 5 soutiens de tactiques, la section de la sécurité publique relèverait de Don Moser, le
- 8 service à la circulation, l'identité judiciaire relèveraient de Don Moser.
- 9 Ceux qui relèveraient de Marcichiw, c'est la section d'enquêtes, le groupe des crimes
- majeurs, l'unité VICLAS, tout ce qui touche les séances comportementales, le registre
- des contrevenants de crimes sexuels, l'unité clandestine des drogues, l'unité des
- drogues synthétiques relèveraient de l'inspecteur Marcichiw.
- Nous sommes divisés dans des sections tactiques, d'enquêtes et
- des communications en matière de services de soutien.
- Me RACHEL YOUNG: Le surintendant principal Chris Leather,
- 16 c'est l'officier responsable des enquêtes criminelles. Est-ce que les services généraux
- 17 relèveraient de lui?
- 18 Surint. DARREN CAMPBELL: Finalement, toutes les enquêtes
- criminelles sont gérées par lui. Le surintendant principal Leather, comme officier
- responsable des enquêtes criminelles, sera deuxième en commandement. Je relève du
- surintendant principal Leather, mais il y a d'autres gens qui relèvent directement de lui,
- 22 notamment les agents des districts. En avril 2020, il y a trois districts au sein de la
- province: Nord-Est Nova, à l'époque c'était le surintendant Archie Thompson; Sud-
- Ouest Nova, à l'époque c'était le surintendant Julie Moss; et la région d'Halifax le
- surintendant en chef Janis Grey.
- Me RACHEL YOUNG: Vous avez l'autorité d'autoriser l'ensemble
- 27 des éléments pour les incidents critiques.
- Surint. DARREN CAMPBELL: Oui, c'est encore le cas. On peut

1	activer l'ensemble des outils lors d'un incident critique.
2	Me RACHEL YOUNG: Et vous étiez une fois qu'il y a un incident
3	critique est en cours, vous recevrez un compte rendu de ce qui se passe par le
4	commandant d'incident critique comme au fur et à mesure que cette personne avait le
5	temps de le faire comme les évènements se déroulaient. Est-ce que c'est comme ça
6	que ça fonctionne?
7	Surint. DARREN CAMPBELL: Oui. J'ai reçu je reçois des
8	appels nuit et jour de commandants d'incidents critiques de garde. Pendant mes
9	moments pendant mon poste, que j'étais en poste en Nouvelle-Écosse, ils cherchaient
10	l'autorité. Une fois que l'appel sera fait, les ressources en cas d'incidents critiques sont
11	averties de se préparer, la discussion d'approbation est toujours très courte. Je
12	demande que lorsque vous avez le temps, pouvez-vous s'il vous plaît me fournir une
13	mise à jour quand vous êtes disponible, quand vous pouvez le faire.
14	Me RACHEL YOUNG : Et c'est votre responsabilité de faire la mise
15	à jour de l'officier responsable des enquêtes criminelles quand vous apprenez des
16	nouveaux renseignements.
17	Surint. DARREN CAMPBELL: La pratique normale, c'est que
18	dès que je reçois un appel et que j'active, je fais l'activation de l'ensemble des équipes
19	en cas d'incidents critiques, vous devez faire savoir au surintendant chef Chris Leather
20	que nous avons activé l'équipe, les équipes.
21	Me RACHEL YOUNG : Vous avez offert également des
22	rétroactions sur la structure des forces policières en Nouvelle-Écosse; c'est la première
23	pièce de cette Commission. Madame la registraire, est-ce que les rétroactions du
24	surintendant en chef Campbell soient qu'on puisse en faire une pièce? Ça se peut
25	que c'était un document de soutien.
26	GREFFIÈRE DARLENE SUTHERLAND : C'est la pièce 3899.
27	PIÈCE No. 3899
28	(COMM0043164) Rétroactions du surintendant Campbell su

1	la structure des forces policières en Nouvelle-Écosse
2	Me RACHEL YOUNG : Merci. Alors, passons maintenant à l'agent
3	de liaison auprès des familles. Dans votre entretien, vous aviez parlé de liaison de la
4	GRC auprès des familles des victimes et ceux qui ont été le plus touché. Vous avez
5	rencontré parfois, vous aussi vous avez parfois rencontré des familles et là, il y avait
6	un agent qui était nommé à ce poste-là.
7	Surint. DARREN CAMPBELL: Oui, il y avait un agent qui était
8	nommé à ce poste-là.
9	Me RACHEL YOUNG: Vous aviez dit que suite aux pertes
10	massives, le gendarme Bent avait été nommé à ce rôle-là?
11	Surint. DARREN CAMPBELL: Non pas par moi-même, mais
12	par j'appelle cela le triangle de commandement, ça n'a pas expliqué. C'est le
13	commandant d'équipe et l'enquêteur principal et celui qui aurait affecté des rôles à
14	l'équipe.
15	Me RACHEL YOUNG : Savez-vous pourquoi le gendarme Bent a
16	été choisi pour le rôle?
17	Surint. DARREN CAMPBELL : Est-ce que je sais pourquoi? Je
18	pense que le gendarme Bent a été choisi pour ce rôle-là en fonction de sa personnalité.
19	Il semble être un individu qui est facile à aborder et il semble se tenir bien avec les
20	autres.
21	Me RACHEL YOUNG : À part sa personnalité, est-ce qu'il avait
22	une formation particulière pour ce rôle-là?
23	Surint. DARREN CAMPBELL: Pas à ma connaissance, non. Par
24	contre, les membres de l'unité des crimes majeurs, pour chaque enquête liée aux
25	homicides, les homicides singulières où il y a plus d'une victime, mais d'habitude pas
26	cette étendue-là, d'habitude, l'un des membres de l'équipe d'enquête de coordination
27	qui est affecté pour faire la liaison avec les familles des victimes.
28	Me RACHEL YOUNG : Est-ce que la GRC a de la formation

1	specifique à faire le travail d'agent de liaison aupres des familles?
2	Surint. DARREN CAMPBELL: Pas à ma connaissance, non.
3	Me RACHEL YOUNG : Pourquoi a-t-on décidé qu'il y aura un seul
4	agent qui sera nommé à ce rôle-là?
5	Surint. DARREN CAMPBELL : Comme j'ai mentionné plus tôt,
6	dans une instance, une cause normale où il y a une seule victime, d'habitude, on n'a
7	pas besoin de plus d'une personne. Dans ce cas-ci, évidemment, il y avait plusieurs
8	victimes. J'étais préoccupé par le fait qu'avec tellement de victimes, qu'on aurait besoin
9	de plus qu'un agent de liaison pour plusieurs raisons. D'abord, étant donné avec
10	toutes ces familles-là, ils auraient besoin de pas mal d'attention et de connexions et
11	deuxièmement, pour le membre individuel lui-même, c'est un grand fardeau à porter,
12	même avec un seul incident, avec un seul victime, une seule victime. J'ai eu plusieurs
13	discussions à cet égard, ça m'a ça comprenait des commentaires de Skipper et il
14	soutenait que Skipper était en mesure de le faire.
15	Me RACHEL YOUNG: Skipper, c'est le gendarme Bent?
16	Surint. DARREN CAMPBELL: Oui, tout le monde désolé.
17	Me RACHEL YOUNG : Tout le monde semble avoir un petit nom
18	Surint. DARREN CAMPBELL : Je ne sais même pas si Skipper
19	réagit à son propre nom – je l'ai toujours appelé Skipper.
20	Me RACHEL YOUNG : Est-ce que tu penses que c'était trop de
21	travail pour un seul agent de police?
22	Surint. DARREN CAMPBELL: Selon moi, c'est beaucoup.
23	Comme je l'ai dit, c'est très lourd, c'est intensif, c'est un travail lourd et intensif afin
24	qu'une personne peut arriver à le faire.
25	Me RACHEL YOUNG : Pourriez-vous à partir de là où vous
26	percevez la situation à ce moment, vous pouvez donner votre sentiment au niveau de
27	l'agent de liaison?
28	Surint. DARREN CAMPBELL : En considérant la question

- aujourd'hui, c'est clair qu'il y a plusieurs préoccupations qui ont été soulevées en ce qui
- a trait à cela et avec du recul, avec... lorsqu'il s'agit d'un évènement de pertes
- massives, il faut toujours y avoir une liaison de la police auprès des victimes, parce que
- 4 les victimes et les familles et les survivants et le public... mais ce qu'on parle surtout,
- 5 c'est d'agir comme liaison avec les familles des victimes et les survivants. Ils auront
- toujours plusieurs questions et la source des renseignements qu'ils cherchent va venir
- 7 de la police.
- 8 Mais il doit y avoir une machine bien ciblée, une équipe bien ciblée
- 9 qui est intégrée, qui combine à la fois les ressources policières et des professionnels
- qui ont reçu une formation spécifique et qui ont peut-être vécu des situations
- semblables auparavant qui pourraient être mobilisés qu'il s'agisse d'un sinistre naturel
- où il y a une perte de vie catastrophique, par exemple un accident d'avion, un
- 13 évènement météorologique, des feux, un incident critique ou un évènement critique. Il
- 14 doit y avoir un effort spécialisé.
- Me RACHEL YOUNG : Vous avez parlé de formation spécialisée;
- est-ce qu'il y a eu des efforts à cet égard depuis les pertes massives?
- 17 Surint. DARREN CAMPBELL: Je ne suis pas tout à fait au
- courant. Ça n'a jamais été une partie de ma progression professionnelle, mais je
- soupçonne qu'au sein du milieu policier fédéral, en vertu de la sécurité naturelle...
- 20 nationale plutôt, les notions... la probabilité d'un évènement, d'une perte massive dû à
- 21 un évènement terroriste, je présume qu'on aurait songé à comment gérer ce genre de
- 22 situation. Je présume également que l'Association canadienne des chefs de police
- 23 aurait du travail de comité qu'ils auraient réalisé auparavant sur le plan du soutien aux
- victimes et aux survivants suite à un évènement de pertes massives.
- 25 **Me RACHEL YOUNG**: Si la Commission voulait apprendre
- davantage sur les formations qui puissent exister quant au rôle, est-ce que l'agent de
- 27 police des formations principales, est-ce que ça serait la bonne personne à poser des
- 28 questions?

1	Surint. DARREN CAMPBELL : Je ne suis pas au courant d'une
2	formation spécifique qui a été ciblée, suggérée. La liaison auprès des familles dans un
3	évènement des pertes massives, ce n'est pas un domaine où j'ai passé du tout du
4	temps du tout de temps pendant ma carrière. Je présume s'ils n'ont pas fait
5	beaucoup de travail à cet égard, c'est dû au fait que les évènements des pertes
6	massives sont plutôt rares, mais ça ne signifie pas qu'on ne devrait pas procéder à
7	l'identification de formations appropriées si jamais une telle occasion, une telle situation
8	devait se produire.
9	Me RACHEL YOUNG : Passons maintenant à la gestion des
10	renseignements lors d'un incident critique. Vous serez d'accord avec moi que lors d'un
11	incident critique, il y a beaucoup de renseignements, d'informations que le commandant
12	d'incident critique reçoit?
13	Surint. DARREN CAMPBELL: C'est correct.
14	Me RACHEL YOUNG : Alors, le commandant d'incidents critiques
15	est en charge chargé de la scène, celui-là prend des décisions importantes.
16	Surint. DARREN CAMPBELL: Oui – le CIC, pour l'encadrer
17	convenablement. Ce n'est pas que le CIC est responsable de la scène; le responsable
18	est au commandement de l'opération et dans un incident critique normal, où il y aurait
19	un seul individu ou un petit groupe d'individus bien localisés, il y a encore beaucoup de
20	renseignements. Et la prise de décisions relève finalement du CIC.
21	Me RACHEL YOUNG : Le CIC devrait recevoir des
22	renseignements significatifs des témoins et des membres des services généraux en
23	temps réel, dans la mesure du possible.
24	Surint. DARREN CAMPBELL : Dans l'idéal, oui.
25	Me RACHEL YOUNG : Et qui est responsable pour s'assurer que
26	le CIC reçoit des renseignements critiques?
27	Surint. DARREN CAMPBELL : Le CIC est soutenu; nous n'avons
28	pas une seule personne qui sera dans un poste de commandement. Il y a une équipe

- de personnes qui soutiennent le commandant des incidents critiques. Par exemple, le
- 2 commandant d'incidents critiques est chargé de l'ensemble des ressources en cas
- d'incident critique, alors il aurait l'autorité des commandements sur chaque ressource
- 4 mais il dépendra de l'expertise et des rétroactions, des apports d'autres individus,
- 5 notamment les négociateurs en cas de crise qui sera partie de l'ensemble des
- 6 ressources en cas d'incident critique. Il y aura plusieurs individus qui soutiennent le CIC
- 7 après une décision et leur conscience de la situation.
- 8 **Me RACHEL YOUNG**: Qui faisait le triage des renseignements et
- 9 décide ce qui est important avant et après que cela rejoint le CIC?
- Surint. DARREN CAMPBELL : C'est important que tout le monde
- comprenne que je ne suis pas un CIC, je n'ai jamais reçu une formation de CIC. Alors,
- vraiment, plusieurs des choses que vous me posez, ce sont des choses que moi-
- même, je ne veux pas mêler les gens en erreur en donnant des informations qui ne
- seraient pas précisées comment ça fonctionne dans la structure. Mon parcours est
- surtout dans l'enquête des homicides; c'est une structure parallèle, mais la façon que
- moi je comprends cela au niveau de qui est responsable, je pense que tout le monde
- qui est impliqué est responsable d'alimenter des renseignements vers le CIC.
- 18 **Me RACHEL YOUNG**: Mais vous étiez l'agent des cadres
- supérieurs qui recevait un breffage du CIC ça, c'est un autre responsable du CIC
- 20 pendant que l'incident critique est en cours pour offrir des breffages en montant la
- 21 chaîne hiérarchique?
- Surint. DARREN CAMPBELL: Oui, mais le CIC, à tout moment,
- peut déléguer des responsabilités à quelqu'un. Pour moi, ceci, c'est logique; si c'est un
- incident actif et qui se déroule et le CIC doit s'assurer qu'ils sont complètement libres
- pour prendre les décisions nécessaires. S'il y a un avis qui doit avoir lieu, ils peuvent
- déléguer la tâche à quelqu'un afin qu'il puisse... qu'il fasse l'appel.
- Me RACHEL YOUNG: Parfois, le CIC n'a pas le temps de faire un
- breffage des agents de police chez les cadres de la GRC.

1	Surint. DARREN CAMPBELL: Ben, pendant mon temps en
2	Nouvelle-Écosse, j'attends pour recevoir davantage de renseignements et parfois, une
3	fois que j'ai reçu la mise à jour, l'incident est terminé et j'ai été avisé de comment
4	l'incident s'est terminé et c'est surtout basé sur le fait qu'ils sont vraiment occupés.
5	Me RACHEL YOUNG : Il y a des choses importantes que vous
6	devriez savoir. Est-ce qu'il faut faire quelque chose de façon proactive comme CIC ou
7	est-ce que c'est à quelqu'un d'autre de le faire?
8	Surint. DARREN CAMPBELL: Eh bien, quand vous parlez de
9	bon, vous parlez souvent de réponse proactive versus passive. Moi, je pourrais
10	téléphoner le CIC, mais ça serait au moment le plus le moins pratique. Je respecte
11	son autorité et donc, il est toujours clair, au moment de ce coup de téléphone
12	d'activation, quand vous aurez le temps de me mettre à jour, eh ben, faites-le.
13	Me RACHEL YOUNG : Alors, où est-ce que l'on offre la formation
14	de CIC de la GRC?
15	Surint. DARREN CAMPBELL: Cette formation est offerte au
16	Collège de la police. Ce n'est pas que la GRC; il y a bien des services, des corps
17	policiers qui prennent, suivent cette formation de 10 jours en gestion d'intervention
18	critique ou d'incident critique.
19	Me RACHEL YOUNG : Donc, le chef David McNeil de Truro nous a
20	parlé aussi d'une autre sorte de formation ICS. En quoi est-ce que cela est différent de
21	la formation CIC?
22	Surint. DARREN CAMPBELL : C'est très différent. Ce n'est pas
23	du tout la même chose.
24	Me RACHEL YOUNG : Alors, c'est quoi?
25	Surint. DARREN CAMPBELL : Ce sont les systèmes de
26	commandement d'incident. Donc, ça, c'est une formation qui porte sur plusieurs
27	services; il y a plusieurs niveaux de 100 à 400 et cette formation tourne autour de
28	l'activation de la recherche de réponse aux désastres naturels, les incendies, les

- inondations, ce genre d'incidents. C'est un système commun... ce n'est pas exactement
- 2 constant, mais c'est basé sur la logistique, les opérations. Il y a plusieurs programmes
- 3 sous la rubrique des systèmes, mais que...
- 4 La formation en incident critique est très différente; ça porte sur des incidents actifs
- 5 avec, par exemple, un tireur actif ou quelqu'un qui est barricadé et armé.
- 6 **Me RACHEL YOUNG**: Avez-vous la formation en systèmes
- 7 d'incidents critiques?
- 8 **Surint. DARREN CAMPBELL :** Oui, je crois que je l'ai, niveau
- 9 100, 200 et 300. C'est parce que je suis aussi comme chef d'équipe de gestion des
- incidents majeurs et donc, ça, c'est important. Je dois être au courant de cela; j'ai dû
- suivre ces trois cours, 100 à 300.
- Me RACHEL YOUNG : Vous nous avez dit que vous n'êtes pas
- formé comme CIC, mais est-ce que vous pouvez quand même décrire la formation qui
- est offerte aux membres de la GRC sur la gestion de l'information en matière
- 15 d'incidents critiques?
- Surint. DARREN CAMPBELL : Non, je n'ai jamais suivi ce cours
- de 10 jours sur une période de deux semaines donc, du lundi au vendredi pendant
- deux semaines au Collège et ensuite, il y aurait une période où on va travailler avec...
- on va faire un apprentissage, un stage avec un CIC expérimenté. Je n'ai pas beaucoup
- 20 d'information sur cette formation.
- 21 **Me RACHEL YOUNG**: Vous avez dit lors de votre interrogatoire
- que la décision du CIC sur quoi rendre public pendant l'incident critique. Avant
- l'incident, est-ce qu'il y avait une formation sur les alertes publiques dans le cours offert
- 24 au CCP?
- Surint. DARREN CAMPBELL: Eh bien, à ma connaissance, non.
- Je peux le dire parce que quand je suis allé au district d'Halifax, l'un de nos sergents
- 27 d'état-major avait assisté ou avait suivi le cours des CIC du CCP et après son retour à
- la division, je voulais savoir davantage sur les composantes des alertes publiques dans

1	ce cours-ia. ii m a dit qu ii n y en avait pas, de composante.
2	Me RACHEL YOUNG : Ça, c'était après l'évènement?
3	Surint. DARREN CAMPBELL : Oui, c'était après l'évènement.
4	Me RACHEL YOUNG : Donc, est-ce que vous avez fait quelque
5	chose quand vous l'avez su?
6	Surint. DARREN CAMPBELL : Oui. J'en ai parlé avec C&IP à
7	Ottawa, Contract and Indigenous Policing. Donc, il y a aussi une autre unité qui
8	s'appelle ORR qui est responsable de tous les incidents critiques pardon, toutes les
9	composantes des incidents critiques – j'ai dit les CIC, les négociateurs, ainsi de suite.
10	Donc et moi, pour moi, c'était un enjeu significatif.
11	Me RACHEL YOUNG : À qui vous avez parlé?
12	Surint. DARREN CAMPBELL: C'était le surintendant Phil Lue,
13	qui était responsable du programme d'incident critique… c'est ça, L-u-e. Ensuite, une
14	téléconférence à laquelle j'ai participé avec des directeurs du CCP ainsi que
15	surintendant Lue et d'autres membres du programme d'éducation. Donc, on a eu une
16	discussion sur les alertes publiques lors des incidents critiques dans un cours
17	d'incidents critiques.
18	Me RACHEL YOUNG : Est-ce que vous savez si cela a été ajouté
19	au cours? Désolée, il y a un écho dans la salle. Est-ce que vous savez si ce volet a été
20	ajouté?
21	Surint. DARREN CAMPBELL : Oui, ce volet a été ajouté au
22	cours. Il y a un module que les candidats doivent suivre, compléter. Lors de cette
23	téléconférence, il était question des nuances en matière d'alertes publiques d'une
24	province à l'autre et ce qu'on a demandé aux candidats, c'est de faire un module sur les
25	systèmes d'alerte provinciaux parce que certaines provinces ont accès aux alertes et
26	d'autres provinces, non, jusqu'à aujourd'hui. Et donc, ces nuances doivent être
27	explorées avant de venir au cours. Et pendant le cours parce que ces CIC vont devoir
28	travailler à l'intérieur des cadres, des cadres de leurs provinces.

Me RACHEL YOUNG : Le défi de gérer la grande quantité 1 2 d'informations lors d'un incident critique a été déjà identifier avant l'évènement – par exemple, après la fusillade de Moncton de 2014. 3 Madame la registraire, est-ce qu'on peut voir la pièce 1628? C'est 4 COMM50642, rapport McNeil, à la page 65 du PDF, s'il vous plaît? Donc ça, c'est sous 5 la rubrique « Commandement et contrôle », et des difficultés, et représenter un manque 6 de communication et de conscience situationnelle. Les superviseurs ont besoin 7 8 d'information pour gérer les ressources. Les membres ont besoin de l'information pour l'information tactique, pour la décision tactique, les évaluations de risque et la sécurité. 9 Cette information, de ce partage d'information n'a pas toujours lieu. La recherche sur 10 les incidents de tireurs actifs a trouvé que quand le commandement et le contrôle n'est 11 pas établit formellement, il y a donc des manques d'informations entre les différents 12 13 groupes d'intervenants, et cela peut occasionner des retards dans l'intervention. La sécurité des premiers intervenants peut être compromise s'il n'y a pas une 14 communication claire sur les zones sûres et le statut du tireur. 15 Entre cet Examen MacNeil, après la fusillade de Moncton de 2014 16 et l'événement du 18 et 19 avril 2020, y a-t-il eu des changements portés par la GRC 17 pour mieux interpréter et partager de l'information lors d'un incident critique ? 18 19 Surint. DARREN CAMPBELL: Je dirais que la mise en œuvre du programme de gestion de risques ou la STO était une initiative visant à réduire la 20 21 confusion. À dissiper la confusion et à augmenter la conscience situationnelle. Les gérants de risques, les directeurs de risques étaient ici... étaient ici avant que j'arrive en 22 Nouvelle-Ecosse, mais je crois que le Nouveau-Brunswick était l'une des premières 23 24 divisions à mettre en place un programme de gestionnaire de risque, parce que la réalité est que lorsque... lors d'un événement actif, les premiers intervenants, les 25 patrouilleurs et la STO seront les premiers qui vont être mis au courant de l'incident et 26 ca prendra donc du temps avant de pouvoir activer toutes ces ressources spécialisées. 27 28 Donc, disons qu'il y a... on arrive dans une situation quand elle est déjà en cours, donc

- le but du programme de gestionnaire de risque est d'essayer d'alléger cela, mais le
- 2 parfait n'existe pas. Il y a certainement des choses qui ont été négligées pendant
- 3 l'incident et qui n'ont pas été comprises par le CIC au moment où il était capable de
- 4 prendre le commandement de la situation.
- À part cela, je ne crois qu'il y avait autre chose. Il y avait la
- 6 conscience situationnelle, bon... nous offrons de la formation sur l'intervention en cas
- 7 d'incident critique et généralement, il s'agit d'une personne qui est barricadée dans une
- 8 résidence, la situation est assez contrôlée, confinée et il y a moins de carnage, donc il y
- 9 a moins de confusion. Mais dans le cas présent, avec le niveau de dévastation et le
- déroulement des événements, cela a ajouté beaucoup à la complexité et au... et ça a
- beaucoup augmenté les difficultés de communiquer toute cette information et de la
- canaliser aux bonnes personnes.
- Me RACHEL YOUNG: Donc le fait que le tireur était mobile, était
- en mouvement n'était pas nécessairement le scénario pour lequel les membres
- 15 s'étaient formés?
- 16 Surint. DARREN CAMPBELL: Je ne suis pas CIC, mais donc les
- scénarios qui seront joués ou qui seront explorés lors d'une formation, je ne peux pas
- trop le dire, mais je crois quand même que la majorité de leur expérience porte sur des
- événements, ou des incidents qui sont beaucoup plus confinés ou... dans l'espace et
- dans le temps. Et je crois qu'un tireur actif en mouvement qui a commencé un incident
- qui a ensuite passé la nuit sans rien faire et ensuite il a repris ses fusillades, c'est très,
- très rare. Depuis l'événement, je cherche sur internet pour essayer de trouver d'autres
- incidents de la sorte et il n'y en a que très, très peu. Il y a très peu de situations où
- quelqu'un qui était actif redevient actif. Encore là, il faut ajouter que la personne était au
- volant d'une réplique d'autopatrouille, je trouvais un incident au Nouveau... New Mexico
- [sic] où la personne avait volé une VDP, mais ça, c'est une situation très unique.
- 27 **Me RACHEL YOUNG:** Est-ce que la GRC était mieux préparée
- pour gérer le débit d'information suite à *l'Examen MacNeil*?

1	Surint. DARREN CAMPBELL: Oui. On va toujours établir un poste
2	de commandement et on peut le faire à un endroit fixe lors d'un incident critique, il y a
3	beaucoup de CIC qui croient que ce serait préférable de l'établir près de la scène dans
4	une zone sûre. Bon, on couvre beaucoup de territoire, on a 55 000 kilomètres carrés
5	dans la province qui sont couverts par la GRC et quand on établit un poste de
6	commandement dans un secteur éloigné, loin de la STO, souvent cette séparation va
7	créer des problèmes pour vous au chapitre de la communication. Et aussi, notre
8	quartier général est à Dartmouth, donc il y a une distance géographique, entre les
9	personnes qui ont besoin d'une certaine responsabilité ou une conscience Quelque
10	chose qui a changé depuis cette époque-là, bon désolé de m'éterniser, mais quand
11	on a déplacé la STO de Truro à Dartmouth, ça c'était fait avant avril 2020. Mais ce que
12	nous avons créé est une salle, c'est la salle d'opération des des incidents critiques
13	qui a été établit en juste à côté de la STO. Cela permet au CIC de pouvoir y aller
14	directement au lieu de devoir voyager jusqu'à la scène. Et cela permet aussi à l'équipe
15	de soutien de la STO de s'y rendre et si on a besoin de conscience, les directeurs de la
16	division peuvent se présenter dans la salle aussi. Donc il y a donc des ressources
17	nécessaires sont dans la salle qui ont et ils ont accès à toutes les données RAO,
18	toutes les cartes, la cartographie et l'accès aussi aux gestionnaires de risque, donc
19	parce que tout le monde est ensemble dans la salle.
20	Me RACHEL YOUNG: Est-ce que vous savez si cela a eu donné
21	suite aux recommandations de <i>MacNeil</i> ou…
22	Surint. DARREN CAMPBELL: C'était donc suite à notre
23	déménagement de Truro à la nouvelle STO à Dartmouth, oui, c'est ça. Mais les défis de
24	la communication, les occasions ratées lors de cet incident ont été des facteurs qui
25	nous ont menés à créer cette salle pour essayer de faciliter les opérations.
26	Me RACHEL YOUNG: Donc, est-ce que cela permet au CIC
27	d'avoir un accès plus direct aux dires des témoins ou de pouvoir étudier le RAO ou
28	de

1	<b>Surint. DARKEN CAMPBELL:</b> Oui, oui c'est ça. Et ça permet
2	aussi de faire venir, d'impliquer d'autres ressources. Parce que notre quartier général,
3	les ressources rattachées pour différentes unités et si on doit faire venir de nouvelles
4	ressources, ce serait plus facile de le faire à Dartmouth.
5	Me RACHEL YOUNG: Est-ce qu'il y a des différences lorsqu'il est
6	question de lieu centralisé qui serait meilleur ou moins, par rapport au commandement
7	pour être plus proche des lieux ?
8	Surint. DARREN CAMPBELL: Je pense que ça va dépendre de
9	l'incident dont il est question. Ce que je dirais, c'est que la proximité au centre de
10	communication est essentiellement importante. Je pense que c'est une amélioration,
11	mais on peut aussi avoir nous avons aussi un poste de commandement mobile que
12	l'on peut prendre, déplacer, à un endroit donné. Et donc si, on pense qu'il serait mieux
13	de gérer une opération à partir d'un lieu qui n'est pas très loin, on va laisser cela, c'est-
14	à-dire ça, ça va être à la discrétion de la décision du commandant de l'incident critique.
15	Maintenant, pour ce qui est de la salle d'opération de l'incident critique, par exemple si
16	je veux aller, avoir plus d'information, je pourrais le faire. Donc on va toujours l'ouvrir.
17	Me RACHEL YOUNG: Donc ce n'est pas un choix unique à faire,
18	ça peut être les deux, n'est-ce pas ?
19	Surint. DARREN CAMPBELL: Oui, c'est bien ça.
20	Me RACHEL YOUNG: Donc si j'ai bien compris, ça va être un
21	espace centralisé qui va permettre aux officiers d'avoir toutes les informations. Est-ce
22	que ça veut dire que une accessibilité à l'information sans avoir à déranger le CIC ?
23	Surint. DARREN CAMPBELL: Oui, tout à fait, en termes de
24	décisions qu'ils doivent prendre et ce serait pour les hauts gradés, pour les officiers
25	supérieurs, par exemple s'il y a il est évident que nous avons besoin de faire appel à
26	plus de ressources pour le commandement du cas d'incident critique, donc ça va
27	dépendre des gestionnaires supérieurs.
28	Me RACHEL YOUNG: Pour ce qui est de CIC pour le 18 avril

formées.

27

28

- 2020, avec le sergent... il ne me semble pas, sur la base de leurs témoignages, que ça 1 2 a été requis d'eux. Je vais vous dire ce qu'ils ont dit, c'est dans le... à la page 21, si Madame la greffière veut bien. Alors, Mme Miller a demandé si... parce qu'ils étaient en 3 train de témoigner tous les deux, donc Mme Miller a dit : « Est-ce que ça vous a donné 4 l'occasion de lire le rapport de MacNeil qui a été publié ? » Et le sergent d'état-major 5 dit : « J'ai lu quelques... des parties de cela. » Ensuite il a dit : « Oui, je l'ai fait il y a 6 quelque temps. » Ensuite Mme Miller avait demandé: « L'avez-vous lu de votre propre 7 8 gré ou c'était dans le contexte de la formation de la GRC ? » Et le sergent d'état-major Kevin Surette a dit : « Comme je l'ai voulu dans mon cas. » 9 Donc est-ce que c'est requis de lire ce rapport ? 10 Surint. DARREN CAMPBELL: Je ne suis pas au courant de cela 11 moi-même par rapport à ces exigences par rapport au Rapport MacNeil, je ne suis pas 12 13 en mesure de répondre à cette question, mais je sais que j'ai assisté avec les commandants de cas d'incidents critiques très peu de temps lorsque j'ai rejoints ici le... 14 de la Nouvelle-Écosse. Et donc, ce que j'appelle des sessions de formation, mais 15 presque des choses plus profondes en termes de programmes, de planification, ce qui 16 était nouveau, donc je ne sais pas exactement combien de temps ils vont retrouver, 17 recueillir tout cela par années. Et au moment des pertes massives, le sergent était le 18 19 coordonnateur de ce programme de cours, et je pense qu'avant cela, c'était... avant de le passer à Jeff West. Donc Jeff était l'une des personnes clés qui communiquaient les 20 changements, les problèmes, les questions. Aussi, il était question de communiquer les 21 questions avec le groupe... le groupe, oui, de préparation et d'intervention 22 opérationnelle, parce que c'est comme ça qu'ils avaient des interactions en termes 23 24 d'incidents... c'était des meilleures pratiques de cas d'incidents critique. Me RACHEL YOUNG: Et donc, ce sont là les ressources 25 accumulées, donc vous les recueillez pour vous assurer que les personnes sont 26
  - Surint. DARREN CAMPBELL: Oui. Mais je sais qu'à l'époque

1	c'était à Ottawa, lorsque j'étais au quartier général. L'officier des opérations était
2	responsable de réagir, de répondre à toutes les recommandations. Et là, cet officier est
3	l'un des nombreux surintendants supérieurs.
4	Me RACHEL YOUNG: Pensez-vous que le CIC devrait être requis
5	pour être c'est-à-dire qu'il devait être obligatoire de suivre la formation par rapport aux
6	obstacles de la gestion ?
7	Surint. DARREN CAMPBELL: Je pense qu'il y a pas mal de
8	valeurs lorsqu'il est question de lire les rapports, comme tout instrument de politique.
9	Ça fait partie de l'apprentissage en cours, on doit les suivre. Pour les enquêteurs, ou
10	alors pour les meilleures pratiques. Et donc, ça peut être aussi essentiel. Donc il est
11	question quand même de faire attention à cela, de regarder cela, de le considérer ou
12	faire des révisons, des examens, comme c'est-à-dire en faire des pratiques
13	communes pour mieux se positionner en tant que commandant en cas d'incident
14	critique. Donc il devrait y avoir des recommandations et des exigences qu'on les révise,
15	qu'on les voit. Et donc, Jeff l'avait dit à un moment donné et aussi le sergent, il avait lu
16	certaines parties de cela, mais pour que ce soit un processus officiel, c'est-à-dire qui
17	(l'audio coupe)
18	Me RACHEL YOUNG: (l'audio coupe)doit être obligatoire ?
19	Surint. DARREN CAMPBELL: Ça oui.
20	Me RACHEL YOUNG: Vous avez déjà discuté du type de
21	« débriefing » que vous avez, et que c'était dans la transcription, donc COMM0059935,
22	le 391 [sic] qui a été présenté ce matin, on l'avait je pense que c'est à la page 32. Et je
23	vous posais la question, donc c'était votre deuxième jour d'entretien et vous nous avez
24	dit la dernière fois qu'il n'y avait pas d'action. « Avez-vous reçu un rapport du sergent
25	d'état-major West ou MacGillivray dans la nature du « débriefage » ? » Et vous avez dit
26	que la seule chose que vous avez reçue :
27	« Je n'ai jamais rien reçu par écrit, mais je sais que je
28	l'avais dans mes notes. Je ne me souviens pas, mais

1	je me souviens avoir demandé tous les principes, tout
2	ce que ça signifiait et toutes les personnes qui étaient
3	impliquées dans la réaction. Donc nous avons eu une
4	réunion et vous avez, il y avait plusieurs qui étaient
5	présents, Jeff West, MacGillivray et Surette. Et vous
6	savez, un certain nombre le conseiller. »
7	Et lors de cette donc lors de cette réunion, y avait-il des lacunes
8	qui étaient discutées ou
9	Surint. DARREN CAMPBELL: Oui, en fait lorsque je vois ça, ce
10	ne sont pas, je dirais des réunions qui étaient pratiquement formalisées, ou officialisées,
11	mais ce que je veux dire, à Bible Hill. Donc j'ai eu une conversation, il y avait un certain
12	nombre de personnes qui étaient présentes dans la salle, sergent d'état-major West,
13	sergent d'état-major MacGillivray, Surette, McCullen, et il y avait ceux de la division,
14	sergent d'état-major Halliday Et donc, j'ai été voir comment ils allaient et ce dont on a
15	parlé c'était clair, le niveau de dévastation qui était était visible sur le visage et mais,
16	ce dont je parlais lors de mon entretien c'était que j'essayais de dire à tout le monde
17	que chacun voulait, ou devait créer un rôle dans lequel il intervenait, mais il y avait un
18	certain une certaine gestion.
19	Donc ça aurait été dans mes notes, mais je ne me souviens pas de
20	ce jour exactement, mais le point essentiel de cela, c'est que je voulais savoir ce que
21	les personnes savaient et qu'est-ce qu'elles ont faites, par rapport à ce qu'elles savaient
22	pour justement répondre selon la chronologie de la journée, parce que c'était
23	compliqué, il y avait beaucoup d'information et j'essayais de comprendre et j'étais las
24	d'essayer c'est-à-dire j'essayais d'avoir des conversations avec ces personnes, les
25	principales, comme je les appelle et il y a eu aussi, bien sûr, un « débriefing », une
26	réunion de « <i>débriefing</i> » à Dartmouth. Il y avait plusieurs personnes présentes dans
27	cette salle, en particulier l'équipe d'intervention.
28	Me RACHEL YOUNG: Est-ce que vous vous souvenez d'autres

1	membres qui avaient assisté à cette réunion ?
2	Surint. DARREN CAMPBELL: Oui, bien j'imagine que tous ceux
3	qui étaient présents à la réunion ont avait pris un certain nombre de notes à un
4	certain niveau et donc j'essayais de recueillir tout cela, leurs réponses, mais aussi les
5	points essentiels de ces notes. Mais y a pas de mémorandum central sur lequel tout est
6	noté.
7	Surint. DARREN CAMPBELL : Oui, je vois ce que vous voulez
8	dire. Mais pas spécifiquement cela, mais ce que je voulais offrir c'était un certain
9	nombre d'occasions. J'avais approché l'équipe de de d'Ottawa et j'ai fait ce dont
10	j'avais besoin de faire, comme étant gestionnaire de plusieurs programmes, y compris
11	le programme en cas d'incident critique. Et par rapport à l'intervention, c'était fait par les
12	commandants de cas d'incidents critiques, en particulier ceux de la GRC, pour
13	justement voir les réponses. Et j'avais demandé cela à plusieurs occasions, plusieurs
14	reprises.
15	Me RACHEL YOUNG : Avec qui, à qui vous avez demandé cela?
16	Surint. DARREN CAMPBELL : Cette demande a été à l'époque à
17	John Robin, qui était en liaison avec Ottawa, un programme. J'avais envoyé un certain
18	nombre de courriels où j'avais expliqué ce dont j'avais besoin, ce que je recherchais.
19	Ç,. ça figure sur mes notes.
20	Me RACHEL YOUNG: Y avait-il d'autres documents, comme par
21	exemple, des demandes officielles?
22	Surint. DARREN CAMPBELL : Je l'ai fait j'ai rédigé des lettres
23	officielles, j'ai eu une conversation avec Jimmy Solesme, je vais épeler le nom pour
24	vous : S.O.L.E.S.M.E, à ce sujet, au sujet de cette demande, qui a pris sa retraite
25	récemment. Donc, j'ai eu deux conversations et, pour laquelle j'avais préparé un un
26	mémo pour formaliser ma demande.
27	Me RACHEL YOUNG : Et cette lettre, cette demande, vous l'avez
28	rédigé, vous l'avez remise à la Commission?

1	Surint. DARREN CAMPBELL : Ben, ça fait partie de des
2	documents qui ont été divulgués lors de l'enquête. Mais la raison pour laquelle j'ai parlé
3	du surintendant Robin, parce qu'il était informé de cela, il savait que je faisais des
4	demandes d'examens.
5	Me RACHEL YOUNG : Comme le SSO, vous auriez pu, vous ne
6	pouviez pas avoir une révision des événements?
7	Surint. DARREN CAMPBELL : Je pense que j'étais clair, je
8	voulais que cet examen soit fait. Ça a été mentionné avant, à la préparation,
9	intervention opérationnelle. Et aussi le surintendant-chef Solesme, et c'était un accord,
10	selon les réponses que j'avais reçues, ça été remis au Commissaire des contrats et du
11	maintien de l'ordre. Le il était question du commissaire adjoint, et les réponses que
12	j'ai reçues à cette époque-là, à ce moment, c'était que la Commission des pertes
13	massives était établie et que l'une des l'un des rôles de la Commission, c'est
14	justement de revoir les réponses et les interventions. Et donc, il était pas question de
15	recopier cela.
16	Me RACHEL YOUNG : Avez-vous reçu une note formelle, officielle
17	de cela?
18	Surint. DARREN CAMPBELL : Je ne pense pas avoir reçu une
19	réponse officielle, par écrit. Ça devait être un courriel, si je me souviens pas je me
20	souviens pas très bien. Mais pour être honnête, j'étais déçu, parce que pour moi, un
21	gestionn en tant que gestionnaire de programme, on voit l'utilité de la valeur en ayant
22	d'autres commandants, pour voir ce que nous avons fait. Et pour identifier, déterminer
23	que l'on a fait de façon appropriée ou qu'il y avait des points à améliorer.
24	Me RACHEL YOUNG : Donc, ça, c'était votre demande au quartier
25	général national? Mais vous souvenez-vous avoir fait cela à la division H pour
26	demander une révision un examen de cela?
27	Surint. DARREN CAMPBELL : C'est très important d'avoir des
28	personnes, d'abord qui n'ont pas été impliquées ou qui n'ont pas de relation. Et la

27

28

raison pour cela, c'est que l'un de mes rôles précédents, c'est que l'étais l'officier qui 1 2 était en charge des standards ou des pratiques, ou des normes et pratiques. C'était un organisme de révision, en particulier des cas... un organe de révision, en particulier 3 dans des cas d'homicides. Il était question de faire ces enquêtes. Mais je sélectionnais 4 toujours les personnes qui n'avaient aucun lien, pour plus d'indépendance. C'est très 5 important. Et c'est pour ça que j'ai voulu un engagement d'un programme national qui 6 soit identifié de façon indépendante et d'avoir les personnes appropriées qui vont faire 7 8 cette... cette révision. Me RACHEL YOUNG: Et donc, par rapport aux pertes... à la 9 Commission des pertes massives, avez-vous... est-ce que c'était un canal que vous 10 avez entrepris? 11 Surint. DARREN CAMPBELL : J'ai formalisé cela, j'ai rédigé, je 12 13 l'ai fait par écrit. J'aurais voulu que cet examen soit accompli par des commandants complètement objectifs et indépendants. Je pense que... qu'il serait équitable de dire 14 que, ben, il y avait des révisions qui étaient en cours, il y avait plusieurs façons de 15 mettre l'accent sur les questions de sécurité, l'organisme du... en charge des enquêtes, 16 donc c'est ça qui se passait. C'était pas ce que je recherchais. C'était pas ce que je 17 voulais. C'était ce qu'on appelle une autre équipe qui est interne et qui fait une espèce 18 19 de contre-révision. Et ils essayent de mettre en œuvre des recommandations pour des niveaux de sécurité, de fonctionnalité. Et ça, c'est pour l'avenir. Et donc, ce n'était pas 20 21 ce dont j'avais besoin pour les cas d'incidents critiques. Me RACHEL YOUNG : On revient à votre réunion avec les 22 commandants de cas d'incidents critiques, vous dites que, il n'y a pas de résumé 23 24 officiel, ou un... Est-ce qu'il y avait des recommandations de cette réunion, justement? Surint. DARREN CAMPBELL : Il y avait beaucoup de problèmes, 25 je dirais des problèmes, des préoccupations qui avaient un lien et aussi une espèce de 26

sentiment de désillusion chez les personnes. Je crois que tout le monde, chacun a fait

ce dont il était capable de le faire, ce qu'il était possible de le faire. Ils ont fait de leur

mieux, mais c'était affreux par rapport à ce qui se passait. Par exemple, lorsque je parle 1 2 de problèmes ou de gribouille, c'était au sujet de... de l'énormité de l'échec et de la portée de l'événement. Et sur comment on pouvait intervenir ou réagir à l'avenir, avec 3 autant de facteurs. C'était ce sens-là. 4 Me RACHEL YOUNG : Vous avez dit que vous avez été à cette 5 réunion pour avoir un débriefing, pour faire un post mortem sur la base de l'Information 6 que vous avez recueillie. Est-ce que... avez-vous fait quelque chose pour cela? 7 8 **Surint. DARREN CAMPBELL**: Ce que je peux vous dire, c'est que quand j'ai quitté cette réunion, j'avais atteint un certain niveau de compréhension de ce 9 par quoi on... ils étaient passés. Et mon appréciation, que ce soit à titre individuel ou 10 collectif, avec tous ceux... ce qu'ils avaient vécu, il y avait des choses en termes de... 11 bien sûr, de ressourcement, du déplacement des ressources, parce que c'est de cela 12 13 dont j'étais responsable en termes de... je savais les réactions de service général sur la ligne de front, en première ligne, ce n'était pas, ça ne relevait pas de ma responsabilité 14 pour ce qui est des officiers de police. Mais donc, j'avais beaucoup d'implications par 15 rapport à la mise en œuvre des changements. Après avril 2020, mais en particulier à un 16 certain nombre de changements, de programmes, de ressourcements en cas 17 d'incidents critiques 18 19 Me RACHEL YOUNG : Pouvez-vous décrire des changements qui ont été... qu'il y a eu depuis les événements? 20 21 Surint. DARREN CAMPBELL: Il y en a eu plusieurs. Je l'ai mentionné plus tôt. Il me semble que c'est 55 000, nous couvrons 55 000 kilomètres 22 carrés. Bien des changements immédiatement, suite à Portapique. C'est de déplacer 23 24 certaines ressources. Je dirais que c'était des ressources... des ressources à temps partiel, associées à l'équipe GTI, et de les intégrer comme ressources à temps plein au 25 GTI. 26 Me RACHEL YOUNG: Quand vous dites des ressources à temps 27

partiel, ais-je raison de vous di... de dire que cela signifie c'est les membres de la GRC

qui ont un poste de travail quotidien au sein de la GRC, et là on les déploie là où... au 1 2 fur et à mesure des besoins, on les déploie au niveau du GTI? **Surint. DARREN CAMPBELL** : Dans la province il y a des équipes 3 hybrides, il y a des ressources sur un nombre de ressources à temps plein, et là on 4 forme... on fait de la formation aux gens afin que les gens puissent intervenir comme 5 membre ad hoc, là où...en temps et lieu. S'il y a une activation, ils quitteraient leur 6 poste régulier et se joindr... et se joignent à l'équipe, l'ensemble des ressources en cas 7 8 d'incidents critiques. Me RACHEL YOUNG: Parlez-nous davantage des changements 9 qui ont eu lieu au sein de la division H. 10 **Surint. DARREN CAMPBELL**: Plusieurs changements. 11 Notamment au niveau des incidents critiques, ou de... du groupe tactique 12 13 d'intervention. À ce stade-là, il y avait six postes entièrement financés. C'est des équipes volantes à temps plein. Il y en avait trois qui avaient été financées par 14 l'entremise de programmes fédéraux, l'empreinte fédérale de la GRC en Nouvelle-15 Écosse emploie, utilise le GTI. Alors, le fédéral financera trois postes à temps plein. 16 Le contrat avec la province, le finance... le fédéral finance, à ce 17 stade-là, trois postes à temps plein sur le plan provincial. Alors il y avait six ressources 18 19 consacrées à temps plein comme membres du GTI, notamment le chef d'équipe. Me RACHEL YOUNG: Quand vous parlez de ressources, vous 20 21 parlez de gens? Surint. DARREN CAMPBELL: Oui, des gens. Des personnes. Au-22 delà de ces six ressources-là, nous avions financé à pression, six postes de surplus, 23 24 excédentaires, ce qui signifie qu'il y avait pas de financement associé à ces postes-là. Ça signifie qu'on ne fera pas quelque chose autre pour financer les salaires des 25 individus et pour diminuer la pression qu'on plaçait sur les ressources de première 26 ligne, les postes financés par... à pression, le niveau de formation qu'ils devaient faire, 27 28 le nombre d'appels qui s'était... à lequel c'était toujours affecté, nous financions de

cette manière-là six de ces postes-là. Il y en a trois ou quatre, il me semble, qui étaient 1 pas un district, à une heure d'Halifax ou Dartmouth. À une heure de route, plutôt. I 2 I y a probablement deux qui sont dans le district d'Halifax et un 3 dans le Sud-ouest Nova, et l'autre dans Nord-est Nova. Et les autres postes relevaient 4 des services de soutien, qui relevaient de mes responsabilités, notamment l'unité des 5 services de la circulation au niveau provincial. Et il y... (inaudible) on était sensé avoir 6 combien de membres du GTI? Dans un monde idéal, il y avait des examens de 7 8 modernisation qui étaient terminés en 2018 ou 2019. Les recommandations, c'était que chaque membre du GTI ait 18 ressources. 9 Me RACHEL YOUNG: Est-ce qu'il y a déjà eu 18 membres du GTI 10 à temps plein? 11 12 Surint. DARREN CAMPBELL: Non, jamais. Il y en avait six à 13 temps plein, trois financés par le gouvernement fédéral, trois par le gouvernement fédéral (sic). La GRC finançait à pression trois postes, alors nous étions... il y avait 14 d'autres tout... nous étions aux alentours de 14 membres du GTI. 15 Tout d'abord, j'ai communiqué avec les agents de police de district, 16 et j'ai pris les ressources STI, quand les ressources (inaudible) que c'était à temps 17 plein. J'avais eu marre qu'ils interviennent de façon de services généraux dans un 18 19 district, parce qu'en réalité, entre leur formation obligatoire et les appels auxquels ils reçoiv... ils intervenaient, il y avait pas vraiment de... de ... de ressources au sein des 20 21 services généraux, je dirais qu'à 70 pour cent, ils étaient occupés avec leur... les 22 fonctions du GTI. On les fait rentrer dans le GTI. On s'est mis à bâtir... rebâtir. On a 23 24 soumis des études de cas, Si on prenait... (inaudible) normalisés, si on prend un poste financé en vertu des pressions, on doit demander des financements du... du provincial 25 pour obtenir un financement. Alors, au niveau du GTI, ça c'était un milieu de... moi-26 même et Dan (inaudible) et l'équipe, le chef d'équipe et moi-même, du GTI, parce que 27 je croyais dans cette étude de modernisation. 28

Les attentes auprès de la police au niveau de (inaudible) réaction 1 2 en cas d'intervention critique, c'est très élevé. Et comme il se doit. Ces équipes-là doivent être bien formées et prêtes. La seule façon que nous pouvons être prêt et bien 3 préparés, c'est si nous avons le bon nombre de ressources pour assurer une couverture 4 adéquate et qu'on leur accorde l'occasion de pouvoir subir des formations et déployer 5 et se reposer. Parce que cette équipe-là n'a aucun repos. C'est genre 40 heures par 6 mois qu'ils doivent faire pour maintenir leur spécialisation. 7 Me RACHEL YOUNG : Au sein de l'équipe GTI? Est-ce que vous 8 savez, vous connaissez le nombre d'heures, plus ou moins, de formation des membres 9 de GTI? 10 **Surint. DARREN CAMPBELL** : Chaque membre du GTI passe par 11 un processus de sélection. C'est plutôt rigoureux comme processus pour déterminer à 12 13 quel point leur... leur pertinence au programme. Une fois sélectionnés, il sont intégrés à l'équipe, non pas à temps plein, mais ils s'entrainent avec l'équipe et là, pour... en 14 préparation de leur cours de base, c'est le cours de base de GTI offert à Ottawa. Ca 15 prend neuf semaines, il me semble où ils sont formés pour recevoir... être un agent 16 d'assaut de base. Et sur une base continuelle. Cela pourra faire partie de l'étude de 17 modernisation. Ainsi que le rapport McNeil. Mais nos équipes GTI, j'ai beaucoup 18 19 confiance dans nos équipes GTI... de GTI, et je crois fortement dans le niveau de formation qu'ils reçoivent. Ils reçoivent de la formation au minimum, ensemble comme 20 21 équipe 40 heures par semaine. Ca, c'est la formation obligatoire. **Me RACHEL YOUNG :** Par semaine ou par mois. 22 Surint. DARREN CAMPBELL: Désolé. 40 heures par mois. Ça 23 24 signifie qu'un mois, une semaine au lieu de chaque mois est consacrée à la formation. En plus de cela, il y a plusieurs spécialisations au sein du programme GTI. Il y a des 25 tireurs d'élite, il y a l'assaut tubulaire, l'interdiction aérienne, les interventions en mer, 26 les opérations avec les cordages. Il y a également des ajouts aux 40 heures de 27 28 formation obligatoire. Ils doivent non seulement faire cela, mais ils doivent également

28

maintenir leur formation en matière des compétences opérationnelles. C'est la formation 1 2 obligatoire en cours, que tous les membres de la GRC en opération doivent combler. Ils font tous cette formation-là aussi, en plus de toute la formation du GTI. 3 Me RACHEL YOUNG : Entre, ben, là on intègre la formation 4 obligatoire et les appels auxquels ils interviennent, il y a pas de repos pour ces 5 individus. Est-ce qu'il y a des changements que vous vouliez discuter avec la 6 Commission? 7 Surint. DARREN CAMPBELL : J'ai mentionné la superficie qu'ils 8 doivent couvrir. 9 Me RACHEL YOUNG: J'ai pas entendu ce que vous aviez dit. 10 Surint. DARREN CAMPBELL. J'ai parlé de la géographie que 11 nous devions couvrir. Le premier élément, pour apporter un changement en matière 12 13 d'incident en cas critique, notamment au niveau du GTI, c'est d'élaborer la capacité et s'assurer qu'on avait accès illimité, sans entrave, au nombre nécessaire des membres 14 du GTI. Qui plus est, de pouvoir les faire... ren... se rendre plus rapidement à tous les 15 points dans la province, 16 Mais partout, du... de la partie la plus septentrionale de l'Ile-du-17 Cap-Breton jusqu'au... au point le plus au sud de la province, On doit pouvoir faire 18 19 rentrer les ressources et l'équipement bien plus rapidement. C'est les... les... les chiens des services cynophiles. Les... les (inaudible) aussi, les... les techniciens médicaux Ça, 20 21 cela fait toute partie du portrait. Nous avons beaucoup de travail avec la province et le ministère 22 des Ressources naturelles, avec un protocole d'entente avec le ministère de la Justice 23 24 et le ministère des Ressources naturelles pour accéder à leur parc d'hélicoptères pour pouvoir déplacer les ressources plus rapidement au travers... au sein de la province. 25 On devrait jamais devoir contourner le montant de temps que ça prend pour transporter 26

le véhicule blindé tactique ou de rescousse ou de sauvetage. Je dois me rendre à Meat

Cove, ça prend plusieurs heures afin que cet équipement se rende là-bas, à Yarmouth

- aussi. On ne peut pas contourner ce problème-là, mais on pourrait peut-être... une
- 2 équipe DRAI plus rapidement, déploiement rapide, une action immédiate. Ce n'est pas
- 3 l'idéal, on veut que l'ensemble soit déployé comme pleine équipe, mais le fait de les
- 4 rendre là plus vite, c'est mieux. On a fait cela.
- Il y a des ententes qui existent aussi avec d'autres équipes
- 6 d'intervention en cas d'urgence à travers la province au sein de la GRC, nous avons
- 7 rationalisé certaines des difficultés logistiques au niveau de l'engagement des équipes
- 8 de renfort. Depuis avril 2020, nous avons... nous dépendons des équipes au niveau
- 9 central pour avoir des renforts et si on... il y a un cas, un incident, l'équipe est sur place
- pendant un certain temps, il doit y avoir des renforts pour les remplacer. On doit pouvoir
- maintenir les opérations tout en gardant l'équipe au frais et bien reposée.
- On continue de travailler sur les questions des renforts pour
- remplacer, on continue de développer nos relations avec le GTI au Nouveau-Brunswick,
- nous faisons souvent des formations ensemble avec eux, on a... il y a eu un effort axé
- avec l'inspecteur Moser pour s'assurer qu'on a davantage de formations et de
- familiarité avec les autres équipes GTI dans la province, notamment celui-là de la
- 17 Police régionale d'Halifax et de la Police régionale du Cap-Breton et on s'invite les uns
- les autres aux formations de formation... aux séances de formation afin qu'on soit plus
- 19 familiers avec ces équipes-là afin d'atteindre ce que je voudrais être une véritable
- interopérabilité, on peut déployer des équipes ensemble de façon intégrée ou du moins
- 21 pouvoir se relayer à la tâche pendant les stades opérationnels.
- Me RACHEL YOUNG: Je ne veux pas rentrer dans le détail, mais
- vous avez mentionné dans ce même entretien que nous venons de voir à la page 33,
- 24 au sujet de votre demande à Ottawa pour un examen indépendant, est-ce que la
- demande... cette demande-là aurait passé par l'agent des enquêtes criminelles ou
- l'avez-vous envoyée directement au quartier général national?
- 27 Surint. DARREN CAMPBELL: Non, je l'ai envoyée directement,
- mais je suis... j'ai l'impression que le surintendant principal Leather en était au courant.

1	Me RACHEL YOUNG: Lui avez-vous fait savoir que vous l'avez
2	fait?
3	Surint. DARREN CAMPBELL: Oui, j'ai discuté de cela avec le
4	surintendant principal Chris Leather. Je ne me rappelle plus de sa réponse. Nous
5	étions, disons, pas à la merci, mais dépendants, nous dépendions d'Ottawa d'identifier
6	les ressources indépendantes afin de faire l'examen. Je ne me rappelle plus le point de
7	vue de Chris sur le résultat de cela et le fait que cela n'a pas fait des progrès comme
8	j'aurais voulu, mais je me rappelle que Chris soutenait la demande d'un examen.
9	Me RACHEL YOUNG: Savez-vous s'il a fait quelque chose pour
10	faire une escalade de la demande?
11	Surint. DARREN CAMPBELL: Chris Leather? Je ne peux pas
12	parler pour au nom de Chris Leather. Je ne sais pas si Chris Leather a eu davantage
13	de discussions à cet égard, je sais, comme je l'ai dit plus tôt, le surintendant principal
14	John Robin était le point, le lien entre les services contractuels et autochtones à Ottawa
15	et le ministère de la Justice Canada, il était impliqué dans les discussions qui étaient
16	spécifiques à cela.
17	Me RACHEL YOUNG: Qu'en est-il de la commissaire adjointe Lee
18	Bergerman, est-ce qu'elle était est-ce qu'elle quel était son niveau de soutien de
19	cette demande?
20	Surint. DARREN CAMPBELL: Je ne sais pas si la commissaire
21	adjointe était tout à fait au courant de la demande. Je ne sais pas.
22	Me RACHEL YOUNG: Est-ce que cela aurait pu aider d'avoir son
23	soutien pour cette demande si vous accédiez au quartier général national?
24	Surint. DARREN CAMPBELL: Ça aurait certainement été utile.
25	Surintendant principal Leather relevait directement de la commissaire adjointe
26	Bergerman, je présume qu'il y a eu des discussions. Pour parler précisément au niveau
27	du soutien, ce serait la commissaire adjointe Lee Bergerman et le surintendant principal
28	de se parler à ce point-là.

1	Me RACHEL YOUNG: Mais pourquoi, alors qu'étaient est-ce
2	que ça n'aurait pas ça aurait été logique, non, de faire que la surintendante adjointe
3	la commissaire adjointe soit impliquée?
4	Surint. DARREN CAMPBELL: Il y avait des breffages tous les
5	mercredis, il me semble, où on signalait plusieurs enjeux. Je peux je ne peux pas
6	concevoir que je n'aurais pas mentionné ma demande d'avoir que l'on mène une
7	enquête indépendante. Je serais surpris si elle n'était pas au courant de cela.
8	Me RACHEL YOUNG: Mais vous avez l'autonomie de faire la
9	demande vous-même.
10	Surint. DARREN CAMPBELL: Oui, j'ai l'autonomie. Et même si je
11	ne l'avais pas, je l'aurais fait de toute façon.
12	Me RACHEL YOUNG: Ensuite, je vais vous présenter certains
13	exemples des évènements des pertes massives, d'éléments de renseignements afin
14	qu'on puisse faire un peu ce que vous cherchez à faire avec les réunions du CIC pour
15	identifier qui savait quoi, quand, et le décomposer en quelque sorte pour et de
16	discuter dans le plus grand contexte de comment améliorer le flux des renseignements
17	lors des incidents critiques.
18	Étant donné qu'on passe à un différent domaine, est-ce que c'est
19	un bon moment pour la pause du matin?
20	COMMISSAIRE MacDONALD: Oui. Nous prendrons une pause de
21	15 minutes.
22	GREFFIÈRE DARLENE SUTHERLAND: Merci. Il y a une pause.
23	Les procédures reprendront dan 15 minutes.
24	L'audience est en pause à 10 h 57
25	L'audience est reprise à 11 h 16
26	GREFFIÈRE DARLENE SUTHERLAND: Reprise de la séance.
27	COMMISSAIRE MacDONALD: Maitre Young?
28	Me RACHEL YOUNG: Bonjour à nouveau, Monsieur Leather.

1	Alors maintenant, je vais vous présenter des exemples où il
2	semblerait que des informations dans l'évènement de pertes massives n'ont pas été
3	communiquées en temps réel. Je sais que vous n'avez pas été présent et, tel
4	qu'expliqué, le but est de nous aider à mieux comprendre la communication, la bonne
5	communication de l'information lors d'incidents critiques afin de mieux gérer
6	l'information la prochaine fois si jamais un tel incident devait se reproduire.
7	Alors, un exemple, l'information sur le chemin de la bleuetière, la
8	possibilité d'une autre sortie de Portapique. Le 18 avril, Kate MacDonald a parlé avec la
9	gendarme Colford le 18 avril quand on attendait une ambulance en dehors de
10	Portapique et la Commission a entendu qu'à 10 h 21 le soir, la gendarme Colford a
11	communiqué cette information sur la radio de Colchester.
12	Est-ce qu'on peut voir le document à l'écran? COMM3806, aux
13	lignes 23 à 24 [sic]. Donc, c'est 0054 et COMM03806.
14	Donc, on dit :
15	« On nous dit qu'il y a un autre chemin, comme un
16	genre de chemin où on peut sortir. »
17	Mais la Commission n'a jamais entendu un témoin qui dit que l'on a
18	reconnu ce commentaire de la gendarme Colford. Donc, qui est responsable de
19	surveiller la radio? Qui était responsable de surveiller la radio à ce moment-là?
20	Surint. DARREN CAMPBELL: Moi, je dirais que, selon mon
21	expérience comme policier, si je devais intervenir lors d'un évènement, chaque membre
22	aurait donc la responsabilité d'écouter les transmissions à la radio parce qu'il se peut
23	que quelque chose soit communiqué et qui soit très important, mais dans mon
24	expérience aussi comme policier, parfois, quand on intervient lors d'un incident critique
25	ou en cours, on peut ne pas entendre certaines choses que l'on doit entendre,
26	dépendamment de ce qui se déroule autour de vous.
27	Me RACHEL YOUNG: Est-ce qu'il y a des moyens, de meilleurs
28	moyens d'assurer que de tels messages soient entendus?

1	Surint. DARREN CAMPBELL: Je pense qu'il faudrait le
2	reconnaitre, donc ou accuser réception. Si je diffuse une information importante et je
3	ne dis pas cela pour critique la gendarme Colford ou quiconque, mais il serait peut-être
4	important de rediffuser et d'attendre un accusé de réception si vous croyez que
5	l'information est importante.
6	Me RACHEL YOUNG: Donc, on pourrait, quoi, demander on
7	pourrait demander que la personne répète l'information.
8	Surint. DARREN CAMPBELL: Oui, c'est ça, « j'ai entendu une
9	autre sortie, sortie alternative de Portapique ». Parce que le temps radio est limité lors
10	d'un incident critique, et donc, on essaie de ne pas non plus suroccuper ou trop occuper
11	le canal radio s'il y a quelque chose de très important.
12	Me RACHEL YOUNG: Donc, cette information est très importante,
13	parce qu'on sait que pendant des heures l'intervention portait sur un scénario plutôt
14	typique en croyant que l'auteur était encore à Portapique.
15	Surint. DARREN CAMPBELL: Oui. Dans mes conversations avec
16	les CIC et les autres, il était cru que l'auteur était encore là.
17	Me RACHEL YOUNG: Donc, les sources potentielles
18	d'informations étaient Kate MacDonald, Andrew MacDonald, et il y avait aussi le
19	chauffeur de la voiture, monsieur Faulkner, qui avait vu l'auteur dans son véhicule – et
20	qui a survécu – et qui a eu une certaine interaction avec les membres de service
21	général au début. Donc, il aurait été peut-être, n'est-ce pas, une priorité d'obtenir de
22	l'information de ces témoins et de communiquer ces informations au gestionnaire de
23	risques, n'est-ce pas?
24	Surint. DARREN CAMPBELL: Alors, ma réponse serait que oui.
25	Si vous avez la possibilité d'obtenir beaucoup d'informations d'un témoin qui a ou
26	d'une victime, on voudrait l'obtenir. Moi, je n'étais pas au fait de cette information à
27	l'époque, mais je l'ai su par la suite. Mais pour ce qui est de la personne qui suivait les
28	MacDonald de Portapique, j'essayais j'ai essayé de me mettre dans les chaussures

- de ces membres. Comme plusieurs d'entre eux arrivaient à la course, la gendarme
- 2 Colford arrivait et un autre membre qui devait donc traiter les MacDonald et devait
- 3 s'assurer que monsieur MacDonald soit... reçoive l'aide médicale nécessaire et qu'il
- 4 serait acheminé à l'hôpital.

28

- 5 Et un autre témoin qui quittait l'endroit, si j'essaye de me mettre
- dans les chaussures de ses membres, je pense qu'ils essayaient de déplacer ces gens,
- ils ont confirmé que ce n'était pas le contrevenant, et donc, et ils croyaient qu'il y avait
- 8 encore une menace active dans le coin, mais, bien sûr, idéalement, on voudrait les
- 9 interroger le plus rapidement possible afin d'obtenir ces informations importantes.
  - Me RACHEL YOUNG: Mais on a demandé de l'appeler comme
- témoin, mais la GRC ne l'a jamais interrogé.
- Surint. DARREN CAMPBELL: Il a rappelé? Ah! Mais je ne le
- savais pas. Mais s'il avait rappelé, alors il aurait fallu communiquer cela à l'équipe
- d'enquêtes. S'il avait rappelé ce jour... ce soir-là, il y avait beaucoup d'appels, je sais
- que la STO était inondée d'appels, ce n'est pas une excuse, mais c'est une réalité,
- alors... mais il aurait fallu que l'on donne cette tâche à quelqu'un et que l'on l'envoie à
- 17 l'enquêteur afin de pouvoir interroger cette personne.
- Me RACHEL YOUNG: Ah, c'était peut-être préférable à monsieur
- 19 MacDonald d'avoir l'entrevue avant 3 heures du matin.
- 20 Surint. DARREN CAMPBELL: Oui, mais encore une fois, encore
- une fois pour assurer certains contextes, j'ai été dans une situation moi-même, la
- 22 plupart... dans pas mal de temps où des personnes qui sont blessées qui prenaient des
- soins en... on leur fournissait des soins, c'était pas possible et il y avait d'autre temps
- où il était... ils étaient dans des salles d'opération, des salles d'urgence, donc j'essayais
- d'obtenir des informations critiques, importantes. Donc, je ne sais pas dans quelle
- situation il se trouvait, dans quel environnement, donc je ne peux pas parler de ce qui a
- pu se passer jusqu'à 5 heures du matin.
  - Me RACHEL YOUNG: Une autre information intéressante, c'est au

1	sujet de la réplique de la patrouille qui est contenue dans les documents de base qui
2	comprendront (phon.) tous les détails. Ce que je voudrais vous poser comme question,
3	c'est comment ces informations ont été recueillies et partagées à la police.
4	Madame la registraire, si vous voulez montrer le document de base
5	concernant la réplique de la patrouille, c'est 001 ça commence à la page 18 du
6	document.
7	Et donc, voilà ce que la Commission a appris jusqu'à date. Donc, le
8	paragraphe 20 dit que :
9	« À 22 h 01 le 18 avril 2020, Jamie Blair a appelé le
10	9-1-1 pour dénoncer ou signaler que sa voisine [sic]
11	était chez elle et qu'elle [sic] a tiré sur son conjoint.
12	Elle a dit que c'était un véhicule de police qui était sur
13	l'allée du garage. »
14	Et aussi on parlait que c'était ce n'était pas un officier de police,
15	mais c'était une réplique de la voiture.
16	Paragraphe 21 :
17	« Le Centre de communications opérationnelles de la
18	GRC est à un point de réponse de sécurité
19	publique. »
20	On voit ici que l'information a été transmise et ça dit qu'il y a eu un
21	appel 9-1-1 à Portapique de la province qui envoie les détachements de GRC en
22	dehors du district de Halifax, et on parle qu'il y a…
23	Ensuite, le paragraphe vingt ou 33, un appel de 9-1-1 qui était
24	reçu à Carol Howardson de Andrew et Kate MacDonald, et pendant qu'ils étaient au
25	téléphone, les MacDonald sont
26	Donc, d'abord, la partie qui était publiée ce matin, donc 0059847, et
27	nous avons parlé de cela au sujet de la réplique de la patrouille. Vous vous souvenez
28	de cela?

1	SURINT. DARREN CAMPBELL: Oul.
2	Me RACHEL YOUNG: Je voudrais juste reprendre sur quelques
3	points avec vous et pour avoir votre opinion là-dessus. Aussi, la page 64 [sic] de
4	l'entretien du 28 juin, donc on a parlé du fait qu'il y avait une patrouille de police qui était
5	impliquée et :
6	« Encore une fois, un véhicule de police, qu'est-ce
7	que ça veut dire? Je peux aller sur la route et je peux
8	voir que c'est un véhicule de police. »
9	Et aussi à la page 67, vous avez dit :
10	« Quelqu'un qui essaye d'interpréter qu'est-ce que
11	leur disait la police [sic] et qu'est-ce que ça pouvait
12	être, est-ce que c'était raisonnable, est-ce que c'était
13	réaliste, est-ce qu'on cherchait un véhicule de police,
14	et c'était quoi ces scénarios, est-ce que le véhicule
15	qui ressemblait à quelque chose comme ça, mais à
16	certains degrés, l'auteur qui avait une réplique de
17	véhicule, ce qui n'était pas très normal, mais ce qui
18	est normal, c'est que ça devrait être d'ouvrir ces
19	possibilités et est-ce que c'est réaliste comme
20	possibilités? En parlant d'un véhicule, parce que les
21	personnes appellent ça des véhicules de police »
22	Donc, sur ce qu'a dit Jamie Blair, est-ce que vous dites toujours
23	que ce n'est pas clair que le véhicule ne paraissait pas comme un véhicule de la GRC
24	ou un véhicule hors service?
25	Surint. DARREN CAMPBELL: Vous me posez des questions,
26	vous voulez savoir comment je dois interpréter l'appelante le preneur d'appels?
27	Me RACHEL YOUNG: Non. On a juste vu ce que Jamie Blair a dit,
28	elle n'a pas dit que c'était une Taurus ou que c'était un véhicule hors service. Seriez-

vous d'accord, si vous aviez reçu ces informations, auriez-vous compris qu'il était 1 2 question d'une réplique d'un véhicule? Surint. DARREN CAMPBELL: Non. Avec tout le respect que j'ai à 3 l'égard de madame Blair, elle était en train de voir... de vivre les plus mauvaises 4 choses. Et donc, mais ce que j'ai appris, ce qu'elle a dit qu'il y a un véhicule de police 5 exactement comme un véhicule de police. Pour moi, lorsque quelqu'un qui dit un 6 véhicule de police, et je vais vous donner un exemple. Ma nouvelle affectation à 7 8 Fredericton, mon chemin vers mon travail que je prends tous les matins, ça a peutêtre... c'est une installation d'un certain véhicule, d'un certaine nombre de forteresses 9 qui sont toutes sur la ligne, sur... et elles sont mises en avant, elles ont des cages en 10 arrière des voitures et pour moi, elles ressemblent à des voitures de police. 11 Me RACHEL YOUNG: Est-ce qu'elle a dit, la GRC... comment 12 13 expliquez-vous cette référence spéciale à la GRC, que c'est ça les informations que nous avions eues, obtenues des témoins? 14 Surint. DARREN CAMPBELL: Oui, ça pouvait être... peut-être 15 avoir un signe de la GRC, mais si j'aurais entendu, c'est exactement comme vos 16 véhicules, qu'elle était aussi équipée, qu'elle recevait... je pense que c'était difficile pour 17 Madame Blair lorsqu'elle recevait ces informations et les questions par... par l'opérateur 18 19 de 9-1-1. Ils n'ont pas essayé d'en savoir plus, peut-être... certainement parce qu'ils n'avaient pas beaucoup de temps, en particulier dans ce genre d'informations parce 20 21 qu'il était question d'une menace. Me RACHEL YOUNG : Elle était en mesure d'identifier le prénom 22 et la profession, qu'elle a su que ce n'était pas un officier de police, qu'il avait un fusil 23 d'épaule? 24 Surint. DARREN CAMPBELL : Oui, si j'étais le preneur de la 25 plainte, si j'étais l'opérateur, il y aurait eu confusion, certainement, dans l'urgence. C'est 26 clair qu'identifié par son prénom, ce n'est pas un officier de police; c'est un denturiste, il 27 conduit un véhicule de police qui est équipé... Toutes ces informations ressortaient, 28

mais bien sûr, en toute équité à l'égard de l'opérateur, c'est sur la base, donc, comment 1 2 elles perçoivent ces informations, comment elles les interprètent et comment elle est communiquée. 3 Me RACHEL YOUNG: Justement, c'est là où réside le problème – 4 on ne sait pas c'est quoi le niveau de confusion à laquelle on fait face. Et donc, ce que 5 nous avons besoin de savoir maintenant, c'est comment on transmet les informations 6 pour nous assurer qu'il n'y a pas de confusion qui soit créée, si on peut dire ça ainsi, 7 8 par l'opérateur ou par le preneur d'appels. Savez-vous qu'il y a des véhicules horsservice en Nouvelle-Écosse? 9 **Surint. DARREN CAMPBELL** : Ça va dépendre du type de 10 véhicule dont il est question. Il y a un certain nombre de forces de police à travers le 11 pays, dont la plupart ont des véhicules de couleur blanche et qui ne peuvent pas 12 13 ressembler... je pense qu'on parle des véhicules qui sont marqués ou des voitures... On a d'autres véhicules; comme par exemple, les Taurus qui ont d'autres couleurs, noir, 14 etc. 15 **Me RACHEL YOUNG**: Donc, c'est le tout premier appel 9-1-1, 16 vous seriez d'accord que depuis ces premiers moments, les tous premiers moments 17 des pertes massives, la GRC savait qu'il y avait une réplique de patrouille? 18 19 **Surint. DARREN CAMPBELL**: Non, je ne suis pas d'accord avec ça. Ils ont mentionné qu'il y avait un véhicule de police et qu'il était équipé comme un 20 véhicule de la GRC. Et pas comme... ce n'était pas un véhicule de police. Donc, pour le 21 caractériser comme une réplique de voiture de police, il n'y avait pas d'information qui 22 suggérait que c'était une réplique de voiture de police. 23 Me RACHEL YOUNG: Oui, mais donc, quelqu'un qui est dans un 24 véhicule de police n'est pas un officier de police. 25 Surint. DARREN CAMPBELL : Je n'ai pas entendu votre 26 question. 27

Me RACHEL YOUNG : Il y a des informations qu'il y avait un

1	véhicule qui ressemblait à un véhicule de la GRC, mais qui n'était pas conduit par un
2	officier de police, depuis le tout début.
3	Surint. DARREN CAMPBELL : Oui.
4	Me RACHEL YOUNG : Et donc, voyez-vous le manque
5	d'information, justement, en termes de partager ces informations?
6	Surint. DARREN CAMPBELL : Dans l'évaluation que des
7	possibilités que ça devait être véhiculé de façon plus directe, mais de ce que je
8	comprends des conversations que j'ai eues avec ceux qui exploraient les possibilités,
9	les occasions, l'une des premières choses que l'on m'a dite, c'est qu'ils ont commencé
10	à déterminer s'il y avait des véhicules de police qui manquaient, donc, il n'y aurait pas
11	eu reconnaissance du fait que ça pouvait être possible. Donc si c'est le cas, c'est quoi
12	le meilleur scénario? Ça serait l'un de nos véhicules auquel quelqu'un a eu accès.
13	Me RACHEL YOUNG : Et en fait, il y a compréhension justement
14	que ça ressemblait à un véhicule de police plus qu'à un Ford Taurus.
15	Surint. DARREN CAMPBELL : Encore une fois, je n'étais pas là,
16	je ne faisais pas partie de la prise de décisions seul, de décisions, mais vous me
17	demandez de commenter comment ces personnes perçoivent les choses et comment
18	elles communiquent toutes ces informations. Et j'essaie de mettre à la place de ces
19	personnes.
20	Me RACHEL YOUNG : Je ne vous demande pas de passer à la
21	place des gens, d'autres personnes, mais juste d'analyser ce qui s'est passé sur la
22	base de ce que nous avons appris de ce qui s'est passé et justement, de retracer cette
23	information. Et vous avez indiqué que vous avez fait des efforts d'aller revoir les
24	personnes pour en savoir plus, donc avez-vous évalué si ces informations étaient
25	partagées?
26	Surint. DARREN CAMPBELL: Si l'information n'était pas
27	Me RACHEL YOUNG : C'est-à-dire, il n'y a pas eu meilleure plus
28	d'enquête sur le partage d'informations, sur comment ça introduit, c'est-à-dire les

confusions, etc.

1

2	Surint. DARREN CAMPBELL : Bien sûr, à ce moment-là, c'était
3	un incident, donc la priorité, c'était d'essayer d'arrêter la menace où qu'elle soit à ce
4	moment-là.
5	Me RACHEL YOUNG : Mais ma question, c'était que : aviez-vousi
6	évalué ce qui s'était passé? Parce que ça peut toujours il y a toujours il y aura
7	toujours eu des commissions en cas d'incidents critiques, il y aura toujours des
8	personnes
9	COMMISSAIRE MacDONALD : Désolée, Madame, je vais vous
10	interrompre.
11	Me PATRICIA MacPHEE : (inaudible à l'inteprète) Vous voulez
12	que je répète ça? Merci. Je voulais juste suggérer que Madame Young puisse parler de
13	l'étape des preneurs d'appels. Peut-être qu'elle devrait
14	COMMISSAIRE MacDONALD : Mais le témoin est en train de
15	suivre cela. Madame Young?
16	Me RACHEL YOUNG : Oui – par exemple, pour parler de suivi plus
17	rapide avec Madame (sic) MacDonald et Madame (sic) Faulkner, on fait référence à
18	cela qui a été discuté précédemment. Donc, faisant partie de votre debriefing, donc
19	vous recherchez c'est-à-dire, je vous pose la question sur votre propre évaluation des
20	faits.
21	Surint. DARREN CAMPBELL: Oui, les aspects au sujet du
22	véhicule de police étaient très importants à mes yeux, de la façon dont ça a été
23	communiqué et aussi de la façon dont ça a été compris aussi. Donc, comme étant
24	partie de ce débriefing, j'ai essayé de comprendre ce qu'on savait et comment on
25	réagissait à cela, comment les informations étaient interprétées. Et dans le cours de
26	cette conversation, ce qui était important à mes yeux, c'était qu'ils avaient cette
27	information, ils étaient en train de réfléchir à plusieurs possibilités pour voir ce qui était
28	possible de faire et aussi, un véhicule hors-service, c'est-à-dire au sujet d'un véhicule

1	hors-service, si certains de nos véhicules ont été volés ou qu'un officier
2	Toutes ces choses se passaient en même temps et donc, le fait
3	que ce n'était pas l'un de nos véhicules, il n'y a aucun de nos véhicules qui a été volé,
4	qui a été rapport. Et donc, tout ça se passait en arrière-plan, c'est-à-dire qu'on était en
5	train d'éliminer certaines possibilités. Et je pense que ce qui était bien sûr normatif pour
6	la nature humaine, c'est de se créer sa propre expérience et la possibilité réelle qu'il
7	était question de
8	Me RACHEL YOUNG : Et donc, il était dur de croire ou d'accepter
9	qu'il y avait une réplique.
10	Surint. DARREN CAMPBELL : La probabilité d'avoir recréé, donc
11	la façon que l'auteur a fait, c'est-à-dire une réplique de véhicule, ça peut être illogique à
12	certains. Mais à mon sens, c'était que c'était un fait, un facteur qui a contribué
13	justement à ce manque de communication.
14	Me RACHEL YOUNG : Et donc, au sujet de la prise de décisions
15	en cas d'incident critique, j'apprécie que j'imagine qu'on n'a pas d'expert en la
16	matière, mais concernant l'entretien de MacDonald le matin, peut-être que vous
17	spéculez que le fait que ça a quelque chose parce qu'on lui donnait des soins. Avez-
18	vous considéré demander quelqu'un pour aller le voir jusqu'à 5 h du matin ou ont-ils
19	essayé de le contacter lorsqu'il était à l'hôpital?
20	Surint. DARREN CAMPBELL : Non, je n'ai pas été impliqué
21	personnellement pour ce qui est de parler avec Monsieur MacDonald ou du retard. Ce
22	que je peux vous dire, c'est que j'étais très conscient de toutes les ressources qui
23	étaient en charge de cela. Et aussi, je suivais l'intervention, mais je n'ai pas fait de suivi
24	personnellement, moi-même.
25	Me RACHEL YOUNG : Avez-vous des idées sur comment ça peut
26	être amélioré à l'avenir?
27	Surint. DARREN CAMPBELL : En fait, j'ai plusieurs idées.
28	Me RACHEL YOUNG : On parle en particulier de communications,

qu'ils l'interprètent tous les deux?

en particulier sur comment on peut mieux recevoir les informations, mieux les 1 2 transmettre. Surint. DARREN CAMPBELL: Donc, OK, vous parlez de 3 communications? Oui, j'en ai... les communications sont importantes à tous les 4 niveaux, dans tous les aspects de la vie. Quand il est question de communications, 5 d'habitude, quel que soit... que ce soit lors d'un mariage ou en cas d'incident critique, 6 d'intervention dans le cas d'un incident critique, c'est clair qu'un malentendu peut... 7 8 **Me RACHEL YOUNG**: Lorsque vous dites la nature humaine, ça va toujours être des humains qui vont enquêter. Est-ce qu'on parle de questions 9 d'éducation, de formation pour aider les personnes à mieux assurer un triage 10 d'information? 11 Surint. DARREN CAMPBELL: Je pense qu'il est question... il y a 12 13 un besoin de mécanisme... Lorsque les évènements sont en cours, il y a beaucoup d'informations qui arrivent aux décideurs, mais il y a besoin qu'il y ait un certain type -14 et je suis en train de me projeter : si jamais on est dans un cas d'incident critique 15 unique, c'est-à-dire ou de pertes massives, il doit y avoir une personne qui soit en 16 mesure de recevoir tous les appels, tous les documentations, le faire de la façon la plus 17 rapide qui soit, de s'assurer – comme vous l'avez mentionné vous-même – c'est clair 18 19 que... les humains, on a cette tendance à retenir l'information, de comprendre l'information, de les communiquer. Donc, le plus de personnes qu'on a qui revoient 20 21 l'information, les informations, le moins probable que des conditions ou des facteurs humains vont être... c'est-à-dire l'objectivité serait réduite. Et donc, il y va... ça 22 concerne... il y va du nombre de personnes du système de structure sur comment vous 23 24 vous assurez quand ça se passe. Me RACHEL YOUNG : Alors, l'interprétation de la police part des 25 renseignements des témoins. Diriez-vous que c'est une compétence, lorsque l'on reçoit 26 des renseignements des témoins, ils sont formés de le relayer dès qu'ils le recoivent ou 27

**Surint. DARREN CAMPBELL**: Bien, j'aime à croire que lorsqu'on 1 2 reçoit le renseignement, qu'on va répéter le renseignement sur les mêmes... avec les mêmes propos. Mais je reviens à la nature humaine : si quelqu'un paraphrase un 3 renseignement, il se peut qu'on le paraphrase de façon incorrecte. 4 Me RACHEL YOUNG: Je vous pose cette question parce qu'il 5 semble qu'il y avait des idées qui étaient insérées comme on... signale des 6 renseignements qui n'étaient pas dans les déclarations des témoins. C'est le document 7 8 sur... Madame la greffière, c'est le document sur la réplique d'autopatrouille au paragraphe 22, à la page 22 sur le fichier PDF. Le sergent d'état-major Rehill a dit à la 9 Commission des pertes massives que les opérateurs STO avaient des connaissances 10 personnelles de l'auteur et ont introduit l'idée qu'ils cherchaient une voiture de police 11 mise hors-service parce qu'ils étaient au courant du fait qu'il les collectionnait. Le 12 13 sergent d'état-major dit « Ayant reçu ces renseignements-là », il dit : « Voilà, c'est ce qu'on cherche : une Taurus blanche ». Il semble que le fait que l'auteur conduisait une 14 voiture identifiée de la GRC ou que quelqu'un se présentait comme une voiture de la 15 GRC n'était pas présenté comme quelque chose que la GRC devrait chercher. Donc, il 16 doit être d'accord de répéter des renseignements de deuxième main de la part de la 17 STO ou quelqu'un de la STO plutôt que de se fier aux propos des témoins à l'intérieur? 18 19 **Surint. DARREN CAMPBELL**: Je dirais que c'était une mauvaise interprétation qui a mené à une croyance. On peut l'appeler une erreur dans l'évaluation 20 et cela a mené à une croyance et ce n'était pas juste basé, il me semble... d'une 21 évaluation sur une base d'aucune information. Comme je l'ai dit auparavant, nous 22 cherchons à tenir compte de toutes nos voitures de police et comme j'ai élaboré une 23 24 compréhension aux ressources et aux véhicules auxquels avait accès l'auteur, que la probabilité que ce soit une voiture mise hors service avec des marques résiduelles était 25 plus probable. Alors, ils ont porté ce jugement-là ou cette présomption-là. Mais ça, c'est 26 27 devenu une réalité et c'est malheureux. Me RACHEL YOUNG : Alors, le fait qu'ils ont ajouté leur

une possibilité réaliste.

23

24

25

26

27

28

- interprétation, est-ce que ça a fait avancer l'enquête ou est-ce que ça a entravé 1 2 l'enquête, dans ce cas-ci? Surint. DARREN CAMPBELL : Bon – toute déviation de la réalité 3 n'est pas utile. S'ils avaient su que nous... s'ils avaient fait l'évaluation et qu'ils avaient 4 communiqué à tout le monde « Nous cherchons une voiture identifiée, qu'elle soit 5 6 véritable ou non, nous ne savons pas », cela aurait fait une différence. Me RACHEL YOUNG: Et ça aurait été plus juste, nous le savons – 7 8 c'est ce que nous savons maintenant, en fonction du premier... de la première (sic) appel, si ça avait été véhiculé. 9 Surint. DARREN CAMPBELL : Oui, c'est le cas, ça aurait été plus 10 juste. Par exemple, sans comprendre cela, tout agent qui intervenait aurait pu voir un 11 véhicule de police et juste croire que c'est une autre voiture qui intervenait et on aurait 12 13 manqué une occasion pour s'ingérer auprès de l'auteur. Disons que c'était un parti-pris vers le plus probable. 14 **Me RACHEL YOUNG**: Est-ce que cela fait partie du protocole 15 habituel pour recevoir et analyser les renseignements des témoins? 16 **Surint. DARREN CAMPBELL** : C'est un sous-produit de la nature 17 humaine; nous avons tous nos partis-pris, on a tous des partis-pris en fonction de nos 18 19 antécédents. Et dans 32 ans dans les forces policières, moi-même je n'ai jamais rencontré quelqu'un qui avait créé une réplique d'une auto-patrouille de police. La 20 21 raison pour laquelle je dis cela, moi-même j'aurais pu être dans cette situation et mes partis-pris auraient peut-être pris le dessus et j'aurais peut-être cru que ce n'était pas 22
  - **Me RACHEL YOUNG**: Madame la greffière, le même document fondamental, s'il vous plaît, la pièce 1036 à la page 21 ou 22 du PDF, paragraphe 26. En route vers la scène à Portapique, le gendarme Beselt a appelé le sergent O'Brien, ils ont discuté de la possibilité que la voiture de police était une unité mise hors service achetée lors d'un encan où la décalcomanie aurait laissé une silhouette sur la peinture.

1	Encore une fois, c'est une discussion de leurs presomptions ou de leur interpretation.
2	Seriez-vous d'accord qu'il était préférable que les membres utilisent les mots utilisés
3	par les témoins plutôt que leurs propres spéculations?
4	Surint. DARREN CAMPBELL : Ç'eut été utile, il me semble, si les
5	individus qui intervenaient en temps réel avaient eu accès aux citations de ce que
6	l'appelant, le témoin disait.
7	Me RACHEL YOUNG : Et est-ce qu'ils auraient eu accès à cela par
8	l'entremise du système CIDS dans leur voiture ou est-ce que le preneur d'appel aurait
9	eu besoin de l'intégrer dans le système?
10	Surint. DARREN CAMPBELL : Ça dépend de comment on aurait
11	fait la mise à jour du RAO. Ces appels arrivent en temps réel – oui, c'est enregistré. Les
12	réécouter, je ne suis pas certain s'ils avaient intégré verbatim ce qui avait été dit au
13	téléphone. Je ne sais pas.
14	Me RACHEL YOUNG : Madame la greffière, page paragraphe
15	52, même document, pages 31-32. Il s'agit de la transcription de Jennifer MacCallum,
16	c'était la superviseure de la répartition de la STO et elle parle avec le caporal Sutton et
17	elle lui relaie ce que disait Jamie Blair et il y a des doutes :
18	« Mme MacCALLUM : Il y avait potentiellement une
19	voiture associée, nous savons qu'elle est blanche et
20	que l'appelant original et la voiture ils disaient tous
21	que c'était une voiture de la police. Mais on a tenu
22	compte de toutes les voitures.
23	Cpl. SUTTON : Alors, voilà pourquoi j'étais confus.
24	Vous avez dit quelque chose au sujet d'une voiture
25	policière?
26	Mme McCALLUM: Oui, c'est encore en jeu, mais
27	nous ne pouvons pas arriver à comprendre ce qui en
28	est.

1	Cpl. SUTTON: OK. »
2	Ils ont des faits, mais ils peinent avec les faits, semble-t-il.
3	Surint. DARREN CAMPBELL : Oui, c'est très clair qu'ils peinent
4	avec la réalité de la chose, mais ça revient à mes commentaires : quelle est la
5	probabilité réaliste que quelqu'un crée une auto une réplique réaliste d'une
6	autopatrouille?
7	Me RACHEL YOUNG : Est-ce que la formation pourrait faire
8	quelque chose pour aborder ce qu'il fait avec les renseignements entrants et d'écarter
9	des interprétations, de permettre aux gens de s'attendre à l'inattendu, bon, et si un
10	auteur portait quelque chose de hors du commun et faisait quelque chose par exprès
11	pour créer de la confusion.
12	Ma question, c'est : en travaillant avec la nature humaine, vouloir
13	transmettre des renseignements de façon précise, comment est-ce qu'on peut aborder
14	cela? Est-ce que c'est quelque chose qu'on peut surmonter par l'entremise de la
15	formation?
16	Surint. DARREN CAMPBELL: La réponse la plus simple à cette
17	question-là, c'est : s'il y a une citation directe qui pose défi aux gens, assurez-vous de
18	partager la citation avec tous. Je peux vous garantir que si j'avais fait partie de
19	l'intervention, je vous dis ceci, je ne suis pas un commandant en cas d'incidents
20	critiques, mais si j'étais dans la salle en train de soutenir le commandant d'incidents
21	critiques et je voyais la citation directe, je suis pas mal convaincu qu'il y aurait eu un
22	débat sur le sens de la citation, quelles sont les possibilités, réalistes ou non, en ce qui
23	a trait à ce qui a été dit.
24	Me RACHEL YOUNG: seriez-vous d'accord que les présomptions
25	prises ont compromis la capacité des membres de comprendre les renseignements que
26	les témoins leur donnaient au sujet de la réplique d'auto-patrouille de la police?
27	Surint. DARREN CAMPBELL: Bon, l'évaluation que ceux-là sur le
28	terrain ont réalisée a eu un impact de façon ultime sur les mesures à prendre et les

1	considérations du commandant en cas d'incidents critiques.
2	Me RACHEL YOUNG: Et il serait préférable de dire [sic] ce que
3	madame MacCallum a dit de dire, que la citation directe et de dire « nous ne savons
4	pas ce que ça signifie » plutôt que de signaler la présomption?
5	Surint. DARREN CAMPBELL: Absolument, c'est comme le jeu
6	qu'on joue à l'école élémentaire, y'a quelqu'un qui chuchote à l'oreille de l'autre et une
7	fois que c'est rendu chez vous, c'est différent. Si on donnait la citation directe, tout le
8	monde dans la salle va pouvoir le dire.
9	Me RACHEL YOUNG: Et vous, en tant qu'officier supérieur ayant
10	reçu un breffage via la STO, est-ce que vous auriez préféré avoir la citation directe qu'il
11	s'agit d'une voiture une auto-patrouille de la GRC complètement identifiée?
12	Surint. DARREN CAMPBELL: Oui, j'aurais préféré avoir ce
13	renseignement-là.
14	Me RACHEL YOUNG: Je passe à un différent domaine
15	maintenant. Je vais vous poser des questions sur les conférences de presse auxquelles
16	vous avez participé et les communications au public associées à votre nom et
17	associées aux évènements des pertes massives.
18	De façon générale, lorsque vous parlez aux médias et au public,
19	quelle est votre démarche? Comment comprenez-vous vos obligations d'informer le
20	public au sujet des enquêtes en cours?
21	Surint. DARREN CAMPBELL: Deux volets. Un des éléments,
22	c'est on songe aux victimes et aux familles, ce dont ils doivent savoir, et ensuite le
23	grand public au niveau de ce que le grand public veut savoir. Il y a l'élément de pouvoir
24	protéger toute enquête en cours. Nous ne voulons pas teinter les témoins ou ne pas
25	désavantager l'enquête en publiant des renseignements qui feraient que certaines
26	personnes pourraient détruire des preuves. On doit arriver à l'équilibre de dire autant
27	que l'on peut sans avoir un impact négatif sur l'enquête en cours.
28	Me RACHEL YOUNG: Dans votre entretien avec la Commission, je

vous ai demandé des questions au sujet des politiques de la GRC au niveau des 1 2 renseignements publics et vous aviez indiqué que vous n'étiez pas au courant de ces ressources-là. Alors, où obtenez-vous les lignes directrices sur quel... ce que vous 3 devez faire devant les microphones? 4 Surint. DARREN CAMPBELL: Alors, chaque district de la GRC a 5 une unité des communications stratégiques et leur rôle est d'aider à toute personne, 6 peu importe leurs grades dans l'organisation, s'ils vont parler au public sur... au sujet 7 8 d'un incident, ils aident à guider l'individu qui va fournir... qui va s'adresser au public. Me RACHEL YOUNG: Mais ils ne vous disent pas vos 9 responsabilités, n'est-ce pas? 10 Surint. DARREN CAMPBELL: Ils sont tout à fait au courant des 11 responsabilités. Quand vous me demandez au sujet des politiques que je... si je devais 12 13 lire toutes les politiques dans tous les domaines qui ne relèvent pas de mes fonctions, cela m'intéresse, c'est sûr, mais je n'ai pas forcément le temps de lire des politiques à 14 longueur de journée, je suis impliqué au niveau opérationnel. Alors, eux, ils aident à 15 guider un individu parce que c'est eux qui ont entièrement conscience au sujet de ces 16 politiques-là, ils aideront à guider l'individu, de chercher à fournir autant de 17 renseignements que possible. 18 19 Du côté des services policiers, côté opérationnel, c'est comme j'ai dit auparavant, on cherche à protéger l'intégrité de l'enquête en ne pas divulguant des 20 21 renseignements qui auraient un effet négatif sur l'enquête en cours. Me RACHEL YOUNG: Quand vous dites guider l'individu, vous 22 dites que les professionnels en matière de communications guident l'agent de la GRC 23 24 qui se présente comme porte-parole. Surint. DARREN CAMPBELL: Au niveau des lignes directrices, 25 peut-être que je pourrais... ça serait utile de vous indiquer c'est quoi la ligne... 26 précisément la ligne directrice. Ca pourrait comprendre des discussions sur ce que 27

pouvons-nous dire, et là, ils préparent un script peut-être, en fonction des consultations

- avec l'équipe d'enquête, l'individu qui fait... quoi va se faire porte-parole lors des
- 2 conférences de presse au niveau de ce qui peut être dit, et là, ils préparent les notes
- d'allocution et s'il y a des modifications à faire, dans ce cas-ci, le quartier général...
- 4 l'unité des communications stratégiques au quartier général est impliquée, une
- 5 discussion entre les communications stratégiques en Nouvelle-Écosse aussi, alors ils
- 6 partageaient ces renseignements-là afin qu'il y ait une conscience au sujet de ce qu'on
- 7 allait dire, et cela a été finalisé et ç'a été donné à l'individu qui allait fournir... qui fait le
- 8 point, la conférence de presse, et là, les renseignements seront livrés.
- 9 Il y aurait également lieu de faire des préparations avec l'individu
- qui va parler au public au niveau des questions que l'on pourra anticiper, des questions
- qui ne sont pas forcément dans les notes d'allocution, mais que l'on pourra s'attendre
- qu'elles soient posées comme questions. Ils aident à faire passer l'individu qui va faire
- la conférence de presse : « Vous allez peut-être recevoir cette question, comment
- 14 répondriez-vous ça? »
- Me RACHEL YOUNG: Avez-vous eu de la formation au sujet des
- relations avec les médias sur quoi dire ou ne pas dire au public avant que vous avez
- commencé à faire des points de presse au nom de la GRC?
- 18 Surint. DARREN CAMPBELL: Aucune. Aucune formation
- 19 formelle, non.
- 20 **Me RACHEL YOUNG:** Alors, Leather était le surintendant principal.
- Leather, c'était... a commencé comme au point, pourquoi est-ce que cela a changé?
- 22 Surint. DARREN CAMPBELL: Plusieurs des programmes ont été
- impliqués une fois que l'incident critique a été établi et à l'avenir. J'étais évidemment
- beaucoup impliqué afin de chercher à comprendre ce qui s'était produit et ce qui se
- passait au niveau de l'enquête et il semblait être une façon plus efficace, une façon plus
- naturelle de pouvoir prendre le contrôle des conférences de presse à partir de ce
- 27 moment-là.

Me RACHEL YOUNG: Je vais vous présenter certaines

1	declarations que vous avez faites lors des conferences de presse et je vais vous poser
2	des questions à leur sujet.
3	Madame la registraire, document, c'est déjà une pièce, c'est
4	l'appendice au document fondamental sur les communications au public, il s'agit de la
5	transcription des conférences de presse de la GRC, COMM0057762, c'est la pièce
6	P-003532. Alors, si on peut passer c'est la conférence du 24 avril.
7	Vous vous rappelez de cette conférence-là?
8	Surint. DARREN CAMPBELL: Oui.
9	Me RACHEL YOUNG: lci, vous faites référence à la plainte initiale
10	comme une fusillade, pas une arme une (inintelligible) liée aux armes à feu comme
11	décrit auparavant. Pourquoi vous changez comment vous faisiez référence à cela?
12	Surint. DARREN CAMPBELL: Pourriez-vous m'indiquer la ligne à
13	laquelle vous faites référence?
14	Me RACHEL YOUNG: C'est le paragraphe qui commence à la
15	suite de ceci :
16	« La police a reçu son premier appel 9-1-1 avec un
17	signalement d'un fusillade à une maison dans la
18	région. »
19	Surint. DARREN CAMPBELL: Pouvez-vous répéter la question,
20	s'il vous plait?
21	Me RACHEL YOUNG: Ma question, c'est : dans une version un
22	moment antérieur, dans les premiers tweets, on a fait référence à cela comme une
23	plainte liée à une arme à feu, et pourquoi dans ce cas-ci dites-vous que le premier
24	rappel c'était une fusillade dans une maison et non pas une plainte liée aux armes à
25	feu?
26	Surint. DARREN CAMPBELL: Parce que c'est vrai, parce qu'on
27	indique il indique la femme a dit « mon mari a été atteint par balle ». Pour moi, c'est
28	une façon précise de décrire comment nous avons reçu l'appel.

1	Me RACHEL YOUNG: À la page 40 du sur le PDF, alors il y a
2	une section où vous dites :
3	« La police s'est mise à considérer plusieurs suspects
4	possibles en raison des renseignements qu'elle
5	recevait. »
6	Les paragraphes ne sont pas numérotés, il faut les retrouver.
7	Est-ce qu'on peut aller plus bas, la partie inférieure de la page? En
8	bas sur la page. On remonte vers le haut de la page. C'est à la page précédente,
9	page 39 du PDF, on voit donc un paragraphe qui commence « Several police units », et
10	ensuite « nombre de suspects possibles étant donné l'information reçue ».
11	La première appelante, madame Blair, qui le connaissait, a identifié
12	le suspect, et ensuite c'était confirmé et on parle de la possibilité que ce soit l'un de
13	plusieurs suspects.
14	Surint. DARREN CAMPBELL: Ça, c'est basé sur des
15	conversations que j'ai eues avec des gens à qui j'avais parlé de l'incident critique et les
16	premiers intervenants, donc je savais que l'auteur nommé par prénom, on essayait de
17	déterminer c'était qui, et aussi il y avait l'information sur la possibilité de l'utilisation
18	d'une voiture de police identifiée. Donc, on a commencé à explorer les différentes
19	possibilités, la possibilité que ce soit un membre de la GRC qui y soit, qui était impliqué
20	dans une situation, donc on a commencé à étudier cette possibilité.
21	J'ai vu aussi dans les discussions de la STO à la STO que
22	quelqu'un dans le secteur qui s'appelait qui vendit des Taurus non identifiées,
23	banalisées, qui vivait dans le secteur, donc c'est pour ça que je parle de plusieurs
24	possibilités.
25	Et aussi, à ce moment-là, on ne savait pas où se trouvait Lisa
26	Banfield, si elle était victime ou pas. Donc, on explorait toutes les possibilités qui
27	existaient, donc on ne savait pas si elle était impliquée et on ne savait pas si elle était
28	impliquée parce qu'on ne l'avait pas encore retrouvée.

1	Me RACHEL YOUNG: Maintenant, à la page 47, s'il vous plait,
2	Madame la registraire.
3	Là, vous parlez de la liste de suspects qui a été dressée par la
4	GRC.
5	Est-ce qu'on peut faire défiler vers le bas? Maintenant, vers le haut,
6	à la page précédente, « une liste des suspects possibles » dans le grand paragraphe
7	qui commence : « Eh bien, je vais répondre à la question », « Well, I'll answer the
8	question ».
9	Donc, vous dites que l'on était en train de dresser la liste des
10	suspects et bien sûr que le tireur était sur la liste. Ma question : ça, c'est votre réaction
11	à la question précédente sur le véhicule de police et l'équipement de police possédés
12	par l'auteur. Donc, vous parlez de quoi ici? Vous parlez de quelle liste de suspects
13	possibles?
14	Surint. DARREN CAMPBELL: Donc, on parle de quoi, de la
15	question en haut de la page, National Post?
16	Me RACHEL YOUNG: Oui, c'est ça. Le journaliste pose la question
17	suivante :
18	« Selon ma compréhension, vous avez trouvé deux
19	autres véhicules de police qui étaient en flammes? »
20	Surint. DARREN CAMPBELL: C'est ça, la question portait sur
21	l'équipement, donc non pas sur les autres suspects.
22	Me RACHEL YOUNG: Ah!
23	« Donc, je vais répondre à la question d'abord en lien
24	avec le véhicule de police. Donc, on faisait la liste
25	des quand on dressait la liste des suspects
26	possibles, le tireur était entre eux et on savait qu'il
27	avait accès à des véhicules de police. »
28	Et ensuite, vous continuez.

1	Surint. DARREN CAMPBELL: Donc moi, ce que je dirais,
2	pourquoi est-ce que je parle de plusieurs suspects, c'est que ce ne serait pas approprié
3	de croire qu'il n'y ait qu'une seule personne qui soit impliquée. Quand on parle de
4	suspects possibles, est-ce qu'il y avait quelqu'un qui lui a fourni quelque chose, qui lui a
5	facilité l'accès à cet équipement? On ne savait pas à ce moment-là d'où provenait tout
6	cet équipement. Donc, c'était des suspects possiblement, ce n'était peut-être pas les
7	auteurs des crimes, mais peut-être des complices, des gens qui lui auraient fourni
8	l'équipement nécessaire pour commettre les crimes.
9	Me RACHEL YOUNG: Page 47, Madame la registraire.
10	Le Post vous demande ceci :
11	« Quel est le nombre de membres de la GRC qui
12	travaillent dans le secteur de Portapique un samedi
13	soir ou le dimanche matin habituellement? »
14	Et donc, vous dites que ces nombres n'étaient pas disponibles et
15	que la GRC ne divulgue pas généralement cette information, mais plus de 25 unités se
16	sont présentées dans le secteur.
17	Mais est-ce que vous aviez des questions sur la dotation en
18	personnel?
19	Surint. DARREN CAMPBELL: Moi, j'avais des préoccupations.
20	Moi, j'ai des préoccupations de notre dotation en personnel à chaque jour. Je ne savais
21	pas combien de membres étaient se sont s'étaient présentés parce que c'était la
22	police du district n'était pas de mon ressort, je n'avais pas je ne savais pas quelles
23	étaient les ressources de service général qui étaient présentes. Mais pour le dire en des
24	termes très simples, oui, à tous les jours, j'ai toujours des préoccupations en matière
25	des ressources de première ligne parce que je crois que nous n'avons pas les
26	ressources nécessaires pour répondre aux attentes du public et nous n'avons pas non
27	plus les ressources nécessaires pour offrir les renforts qu'il faut.
28	Me RACHEL YOUNG: Dans COMM0003164, en bas de la page

- pardon, c'est 43164, COMM, vous parlez du nombre de policiers par 100 000 résidents.
- 2 Au milieu de la page, on dit : « Statistiques Canada Ressources policières au Canada
- 3 en 2018. »
- 4 Surint. DARREN CAMPBELL: Je crois que la dernière fois que
- 5 Statistiques Canada l'a fait, c'était... bon, ils le font à tous les trois ans, mais on voit
- l'année 2019, c'est peut-être une faute d'orthographe « 2018 », je pense que c'est
- 7 2019, et je connais assez bien, je les examine assez souvent, car je trouve que c'est un
- 8 aspect très important qui doit être examiné et bien compris par la Commission.
- 9 **Me RACHEL YOUNG:** Donc, vous citez de l'information comme
- quoi que le Service général d'Halifax, c'était 209 policiers par 100 000 résidents, pour la
- police de Truro, c'était 286 par 100 000 résidents, et pour le comté de Colchester, la
- moyenne était de 76 par 100 000 résidents. Donc, le ratio, c'est le ratio. Est-ce que
- vous pouvez expliquer pourquoi ce chiffre est tellement plus faible pour la GRC dans le
- 14 comté de Colchester?
- Surint. DARREN CAMPBELL: Non, je ne peux pas expliquer ces
- raisons-là. Nos ressources sont basées sur les contrats et ce que les collectivités sont
- 17 prêtes à payer.
- Mais ce n'est pas... il ne s'agit pas que de voir le nombre de
- policiers par 100 000 personnes, dans un contexte rural, il s'agit aussi du nombre
- 20 d'agents par kilomètres carrés.
- 21 **Me RACHEL YOUNG:** Oui, parce que cela affecte votre temps de
- 22 réponse, n'est-ce pas ?
- Surint. DARREN CAMPBELL: Oui c'est cela. Cela aura un impact
- sur le temps de réponse, aux appels, afin d'offrir des services d'urgence. Et aussi, sur la
- sécurité de nos agents. Sur le nombre de renforts qui sera disponible. Statistique
- Canada va bien regarder cela et je dois bien expliquer cela. Statistique Canada va donc
- examiner les corps policiers qui ont des populations de 250 000 ou plus. Cela... 250 ou
- plus. La moyenne nationale est 180 par 100 000. Ça, c'est pour tous les services

- policiers du Canada. Donc on peut dire qu'il s'agit de 1,8 par 1000 personnes. Peut-être
- que c'est plus facile pour la Nouvelle-Écosse, car on a une population d'un peu plus
- d'un million. La moyenne de la Nouvelle-Écosse est de 192, les chiffres de 2019 de
- 4 Statistiques Canada. Donc 192, 1,92 par 100 000... par 1000. Quelqu'un pourrait dire :
- 5 « Oui, ça bat la moyenne nationale. » Mais il faut le décortiquer parce que quand on
- 6 regarde cela en fonction de la population versus le nombre de membres, la moyenne
- devrait être 253 personnes, agents, côté municipal, par 100 000 ou. Mais nous, on est
- 8 surtout en train d'appliquer, d'offrir de la police dans les secteurs ruraux. Donc on a la
- 9 moitié des ressources que... de nos homologues municipaux, ça affecte les temps
- d'intervention, la sécurité publique et la sécurité des officiers.
- Me RACHEL YOUNG: Et donc, comment est-ce qu'on élabore ces
- chiffres ? Est-ce que ça vient du contrat de police provinciale ou du modèle utilisé par la
- 13 GRC pour la dotation en ressource?
- Surint. DARREN CAMPBELL: Il y a plusieurs facteurs, il y a deux
- types de contrats qui sont reflétés dans le *rapport MacKnight*. Il y a l'entente de service
- de police provinciale entre la province de Nouvelle-Écosse et le gouvernement du
- 17 Canada. Et ensuite, vous avez les ententes de service de police municipal, ça, c'est
- normalement signé avec une municipalité et la province. Et finalement, directement par
- 19 Sécurité publique Canada. Ce sont les deux mécanismes. Donc la GRC, avec son
- 20 processus de planification multiannuelle va identifier le nombre de ressources
- 21 nécessaires pour faire le travail ou augmenter les ressources pour, par exemple, palier
- à des augmentations de la population, des complexités, la géographie. On va donc faire
- ces demandes au niveau du gouvernement responsable et on sera approuvé ou refusé.
- Donc on a le modèle de ressources policières de service général, il y a aussi un autre
- modèle pour les spécialistes médicaux légaux dépendamment... en fonction des
- distances de la population. Il en reste beaucoup de travail à faire dans ce domaine, et
- 27 l'autre facteur quand il s'agit de ressources policières, si on n'a pas assez de
- 28 ressources pour répondre aux attentes de la population...

1	Me RACHEL YOUNG: On dirait que vous allez répondre à une
2	question large, plus englobante, mais je ne veux pas, je veux quand même parler de
3	ces de choses plus spécifiques. On parlait de ce que vous avez dit à la conférence de
4	presse, mais et c'est utile ce que vous êtes en train de dire, mais est-ce qu'on peut
5	revenir à la conférence de presse du 24 mai, est-ce qu'on peut voir la page 48,
6	Madame la registraire ? Vous dites qu'en retrospect Maintenant, vous avez dit qu'il y
7	aurait un examen intégral, mais pour l'instant, ça n'a pas eu lieu. Un examen
8	indépendant, formel n'a pas eu lieu et comme je vous ai dit tout à l'heure, c'est
9	exactement ce que je voulais. Est-ce que vous savez pourquoi ?
10	Surint. DARREN CAMPBELL: Ce que j'ai expliqué c'est que,
11	selon ma compréhension de la réponse que j'ai reçue c'est que mes supérieurs
12	trouvaient que la Commission des pertes massives allait justement examiner la
13	réponse, mais moi je le voyais autrement.
14	Me RACHEL YOUNG: C'était la décision de qui de refuser cela ?
15	Surint. DARREN CAMPBELL: Je ne sais pas qui a pris cette
16	décision-là, de refuser l'examen mais, je ne crois pas non plus il y avait pas mal de
17	monde qui étaient d'accord avec l'idée, mais comme discussion avec Lou et Solem
18	(phon.), eux ils étaient d'accord et ils essayaient de le faire fonctionner. Mais qui a pris
19	la décision de ne pas le faire, je ne sais pas.
20	Me RACHEL YOUNG: Donc vous n'avez jamais reçu cette
21	information.
22	Surint. DARREN CAMPBELL: Non, pas directement.
23	Me RACHEL YOUNG: Vous avez dit aussi dans votre réponse aux
24	journalistes que « vous devez comprendre que, ils croyaient qu'ils avaient bien établi un
25	périmètre infranchissable autour de Portapique. » Est-ce qu'il y a un lien entre ces deux
26	choses, est-ce que vous avez compris que l'alerte n'a pas été publiée parce qu'ils
27	croyaient que l'auteur était cerné ?
28	Surint. DARREN CAMPBELL: Et bien, oui, je crois cela.

1	Me RACHEL YOUNG: Et bien, pourquoi?
2	Surint. DARREN CAMPBELL: Parce que bon je reçois tous les
3	avis d'événements en cours et dans mon nouveau poste, et quand je venais ici hier, il
4	y avait un incident critique qui se déroulait à Moncton. Et dans le cadre de cet
5	événement, en fait, maintenant il y aura toujours, ou dorénavant, il y aura toujours une
6	ligne qui indique que s'il devait y avoir une alerte d'urgence. Dans le cas, le sujet était
7	confiné dans la résidence et on trouvait que l'alerte n'était pas nécessaire, car il y
8	avait publique, n'était pas nécessaire, parce qu'ils avaient confirmé justement sa
9	présence dans la résidence.
10	Me RACHEL YOUNG: Dans le cas présent, on dit qu'avant 8 h le
11	19, il est devenu apparent que le suspect n'était pas cerné. Est-ce que vous comprenez
12	pourquoi une alerte n'a pas été publiée à ce moment-là ? Pourquoi ?
13	Surint. DARREN CAMPBELL: Selon ma compréhension, vous
14	parlez du système En Alerte, n'est-ce pas ? Je sais qu'il a beaucoup été question de
15	cela lors de ces procédures et je dirais que la raison pour laquelle on ne l'a pas
16	envisagée à ce moment-là est que, je crois que bon, le CIC est responsable de
17	comprendre toute l'information et de prendre les décisions en matière d'alertes
18	publiques. Et ce n'était pas ce que les gens m'ont dit c'est qu'ils ne savaient pas que
19	cet outil existait, qu'on l'avait dans notre boîte. Je pense que c'était un facteur qui a
20	mené au fait que En Alerte ne soit pas utilisé, parce que ce n'était pas quelque chose
21	qui était su des gens qui auraient pu prendre la décision, ou qui aurait pu déterminer si
22	c'était l'outil approprié.
23	Me RACHEL YOUNG: Alors, lors de la conférence de presse, on
24	dit que l'on est en train d'explorer toutes ces théories. En fait, on parle des motifs de
25	l'auteur des faits. Est-ce que vous pouvez parler des théories en question ?
26	Surint. DARREN CAMPBELL: Et bien, il y aura toujours un
27	élément lors d'un incident de pertes massives, il faudra faudra toujours songer à la
28	possibilité que ce soit un incident impliquant ou affectant la sécurité nationale, motivée

par l'extrémisme, la haine, ce sont donc ces éléments... et donc, on a impliqué les gens 1 2 de la sécurité nationale à Ottawa qui étaient en train d'explorer les motifs, les motivations de la personne. Donc on a essayé de comprendre si cet incident était... 3 impliquait, par exemple, la sécurité nationale ou entamait la sécurité nationale. 4 Me RACHEL YOUNG: Et donc, à ce moment-là, ça c'était le 5 24 avril 2020, vous dites que « nous sommes en train d'explorer systématiquement 6 cela. » Ca veut dire donc investir donc des ressources nationales dans cela. 7 Surint. DARREN CAMPBELL: Oui, les ressources nationales ont 8 été impliquées et là-dedans, ils essayaient de comprendre les motivations de cette 9 personne. Pourquoi ? Est-ce que c'est en lien avec quelque chose qu'on ne savait 10 pas? 11 **Me RACHEL YOUNG:** Est-ce qu'il y a quelque chose d'autre que 12 13 vous avez à dire sur l'exploration systématique de ces théories ? Surint. DARREN CAMPBELL: Quand je parle des... de l'enquête 14 systématique et bien c'est très structuré, il y a une structure de commandement, il y a 15 une équipe d'enquête, il y a des personnes qui sont... qui ont la responsabilité de 16 coordonner toutes les affectations. Donc, s'il y a des théories qui se présentent il 17 faudrait donc créer ou... des affectations afin de les étayer ou les infirmer. Et donc, tout 18 19 cela se fait... se faisait dans le cadre de la structure. C'est pour cela... d'enquête. Et c'est pour cela que l'on dit « systématique ». 20 Me RACHEL YOUNG: Maintenant, on va parler de la conférence 21 de presse donnée le 28 avril, qui est dans le même document. Vous commencez en 22 disant que c'était une journée nationale de deuil pour les gens qui avaient perdu la vie 23 24 au travail. Vous parlez du gendarme Morrisson et de la gendarme Stevenson et vous référez aussi aux familles des 22 personnes innocentes qui ont été tuées. Pourquoi est-25 ce que vous ne les avez pas nommées ? 26 Surint. DARREN CAMPBELL: Je ne les ai pas nommées, toutes 27

les victimes, parce qu'il y en avait tellement, je voulais m'assurer que je les reconnais

1	de cette façon, ou du moins, de la moindre des choses mais je n'ai pas nommé toutes
2	les personnes.
3	Me RACHEL YOUNG: À la page suivante vous avez dit que la
4	GRC avait le devoir de compléter l'enquête, exactement comme l'auteur [sic], pourquoi
5	cela ?
6	Surint. DARREN CAMPBELL: Je pense que souvent il y a ces
7	perceptions, vous savez, quelqu'un qui va dire que c'est évident que ces personnes ont
8	fait ces choses, mais ce n'était pas assez. On devait employer toutes les techniques
9	pour ce qui est de la couverture, pour être en mesure d'individualiser l'implication de
10	l'auteur dans chacun de ces homicides. Donc il n'allait pas y avoir d'indifférence en
11	termes de niveau, ou de la portée, ou du suivi qu'on avait complété pour être en mesure
12	de déterminer son implication dans ses crimes. Deuxièmement, faisant partie des
13	objectifs, ce n'était pas juste un sujet de l'auteur ou de comprendre ou d'être en mesure
14	de dire qu'il y a des preuves qui sont associées à chacun de ses crimes et deuxième
15	objectif, c'était d'être en mesure d'enquêter s'il y avait quelconque autre personne qui
16	l'a soutenu par rapport à ce qu'il a fait.
17	Me RACHEL YOUNG: Et c'est pour rendre cette cela publique,
18	je pense
19	Surint. DARREN CAMPBELL: Oui, définitivement. Je pense que
20	la réalité dans un cas pareil, il n'y avait pas seulement des médias locaux, mais les
21	médias locaux, nationaux et internationaux qui s'y sont intéressés et le moindre des
22	exemples, c'est d'en tirer des leçons que l'on pourrait apprendre en examinant des
23	choses pareilles. Une fois que l'enquête est complètement terminée, il ne devrait pas y
24	avoir de raison qui font que, par rapport à la divulgation d'information, qui ne sont plus à
25	protéger pour la confidentialité des personnes. Ou d'autres tout autre moyen.
26	Me RACHEL YOUNG: Est-ce que l'enquête est complètement
27	terminée maintenant ?
28	Surint. DARREN CAMPBELL: En fait les enquêtes ont, par

rapport à l'implication, je dirais que oui, elles sont terminées. On est en mesure de 1 2 déterminer quelles sont les preuves qui existent et qui prouvent qu'il a été impliqué dans ces meurtres. Par rapport à ceux qui l'ont soutenu, ou qui l'auraient soutenu, je 3 dirais que pour moi personnellement, je ne suis pas satisfait. Nous avons été en 4 mesure de conclure ce que, je crois, sont les attentes des survivants et des familles des 5 victimes, ce à quoi elles s'attendaient. En plus, un officier en charge d'enquête que j'ai 6 espéré accompli [sic], ça, c'est le point le plus important pour moi. 7 8 Me RACHEL YOUNG: Donc comment avez-vous obtenu la... comment il a eu l'impact dans ce pays, mais ces suspects peuvent être aux États-Unis 9 et on n'a pas de contrôle. Par rapport aux enquêtes américaines, elles sont complétées 10 n'est-ce pas? 11 Surint. DARREN CAMPBELL: Oui. 12 13 **Me RACHEL YOUNG:** Et il y a des personnes au Canada, c'est presque terminé, donc il n'y a pas d'enquête en cours ici, n'est-ce pas ? 14 Surint. DARREN CAMPBELL: Oui, pour toute enquête qui n'est 15 pas conclue à la satisfaction de ceux qui y participent, ou de ceux qui ont des altérés, 16 c'est toujours valable pour être ouvert à de nouvelles ouvertures ou à de nouvelles 17 directives. 18 19 Me RACHEL YOUNG: L'enquête est toujours en point. Surint. DARREN CAMPBELL: Que si jamais on apprend d'autres 20 informations, c'est clair qu'on va maintenir le... c'est-à-dire mettre à jour l'état de 21 l'enquête. Maintenant, pour ce qui est des communications, entre les deux équipes, 22 l'équipe d'enquête qu'ils vont faciliter toute demande ou s'il y a quelque chose de 23 24 nouveau, c'est clair qu'on va aller voir le coordonnateur du dossier qui est chargé de cela. 25 Me RACHEL YOUNG: Donc il est question d'officiers qui assurent 26 27 la liaison avec cela, n'est-ce pas? Surint. DARREN CAMPBELL: Oui.

1	ME RACHEL YOUNG: Mais II n y a pas d'enquête en cour qui est
2	active.
3	Surint. DARREN CAMPBELL: Il n'y a rien de à ce que je sache,
4	il n'y a rien qui est en cours maintenant. Si vous parlez des enquêtes qui sont en train
5	d'avoir des entretenues [sic], je ne suis pas au courant de cela.
6	Me RACHEL YOUNG: Et donc, qu'est-ce qui va faire qu'on va
7	conclure ou fermer une enquête ? Bien sûr, mais en gardant en tête que l'on pourrait
8	l'ouvrir de nouveau.
9	Surint. DARREN CAMPBELL: Je pense que si vous me donnez la
10	magnitude de cette enquête, ce n'est pas une enquête normale ou standard, nous
11	avons toujours des points qui ont été établis auparavant et ce dossier va demeurer
12	dans un état tel que si jamais il y a quelque chose de nouveau que l'on reçoit qui va
13	être ajouté dans le dossier de l'enquête, si jamais il est question de continuer.
14	Me RACHEL YOUNG: Donc vous dites qu'il va rester ouvert
15	définitivement, ou il y a des critères auxquels il doit être soumis pour être conclu et
16	fermé ?
17	Surint. DARREN CAMPBELL: Il n'y a pas de temps prescrit pour
18	ce qui est de conclure des investiga des enquêtes. En raison de certains facteurs.
19	Me RACHEL YOUNG: Et donc, la fermeture, c'est le moment où la
20	GRC va rendre ça public, c'est là où on va considérer ça comme fermé ?
21	Surint. DARREN CAMPBELL: Il y a deux parties de ces bien
22	sûr, il y a les résultats des deux côtés de la Commission pour qu'ils soient publics. Je
23	ne sais pas comment répondre à votre question à votre question, parce que j'ai
24	participé à une grande partie des enquêtes, avec plusieurs victimes. Je vais vous
25	donner un exemple. Le summum de l'enquête en Colombie-Britannique, ce n'est pas
26	une enquête en cours lorsqu'il y a deux personnes qui travaillent sur une enquête. Donc
27	ces types de cas ne vont jamais plus loin.
28	Me RACHEL YOUNG: Mais donc est-ce qu'on ça veut dire qu'on

28

manque d'autres personnes? 1 2 **Surint. DARREN CAMPBELL:** Oui, il y a des personnes qui n'ont pas été comptabilisées et donc, il y a pas mal de tentacules dans une enquête donnée. 3 Il y a toujours des pièces à conviction dans des cas pareils. Par exemple, il y aura une 4 pièce à conviction qui sera attachée à cette partie, et donc on a encore besoin de gérer 5 parce que c'est un cas qui n'est pas terminé, parce qu'il y a beaucoup de travail qui 6 reste à faire par rapport à cela. 7 8 Me RACHEL YOUNG: Donc on retourne à la conférence de presse d'avril 2020, vous avez fourni certains détails, dont les armes utilisées par l'auteur. 9 Vous avez aussi répondu à certaines questions. Si on peut, Madame la registraire, voir 10 la page 69, vous avez confirmé qu'il y a une arme à laquelle vous faites référence, 11 qu'elle est militaire. Donc vous confirmez qu'il y a pas mal de pistolets... armes à poing 12 13 automatiques, aussi des fusils. Il y a certains détails que vous n'avez pas fourni et pouvez-vous dire pourquoi vous n'avez pas donné tous les détails ? 14 Surint. DARREN CAMPBELL: Oui, bien sûr parce qu'à ce 15 moment-là, on était à neuf jours après les évènements des 18 et 19 avril, on était 16 toujours à travailler dans le cadre d'enquêtes multi-agences, c'est-à-dire qu'en juin, 17 donc, il était question de déterminer toute personne, c'est-à-dire, qui aurait aidé de 18 19 quelque façon que ce soit. Donc, il y avait plusieurs agences qui voyaient, par exemple, pour la contrebande, il y avait le FBI qui travaillait avec... bien sûr, il était question sur 20 comment l'auteur avait obtenu des armes par le frontière, c'est-à-dire à partir des États-21 Unis. Donc, on se demandait pourquoi on n'avait pas... Je pense que je vais vous 22 donner une analogie simple pour répondre à votre question. 23 24 **Me RACHEL YOUNG**: Pas une analogie, mais ce dont j'ai besoin de comprendre, c'est comment les informations ont été publiées, comme le type des 25 armes, comment... justement, le fait d'avoir révélé cela a mis en péril l'enquête? 26

que toute personne qui avait témoigné, il était question de l'exactitude des informations.

Surint. DARREN CAMPBELL: Il était question de... c'est clair

- Donc, il était question de déterminer s'il y avait... parce que nous possédions ces
- 2 armes, on sait, on connait tous les calibres, les nombres, tout ce qu'on a rajouté à ces
- armes, chaque détail avait son importance qui nous permettait de... c'est-à-dire, en
- 4 dehors d'une grande... d'une plus grande audience, parce que nous avions... il était
- 5 difficile pour nous d'évaluer les déclarations. Mais pas seulement que cela; parce que
- lorsqu'on voit les applications, bien sûr, sous couvert, pas mal de personnes qui nous
- donnaient des détails qui ne seraient jamais publics, la façon, comment c'était mieux...
- 8 Donc la façon dont les déclarations ont été faites nous ont aidé à en apprendre
- 9 davantage sur la valeur de certains témoignages et aussi d'être en attente de toute
- 10 autre confession.
- Me RACHEL YOUNG : Et c'était la décision de qui de ne pas
- 12 divulguer certaines informations?
- Surint. DARREN CAMPBELL : J'ai parlé au départ, un peu plus
- tôt, les premiers responsables, ils sont neuf; le premier, c'est le triangle de
- commandement. Il est compris de commandant de l'équipe, les trois, ce sont les trois
- décideurs, c'est-à-dire qui vont décider des informations qui vont être...
- 17 **Me RACHEL YOUNG**: Donc, vous leur avez parlé avant la
- 18 conférence de presse?
- 19 Surint. DARREN CAMPBELL : Je parle souvent, tout le temps
- 20 avec ces personnes et je suis entièrement conscient parce que je comprends
- 21 l'importance de garder confidentielles certaines informations parce que comment elles
- 22 peuvent impacter sur les enquêtes.
- Donc, j'ai eu des discussions au sujet du fait que pour moi, la
- seule... il était question pour moi par ces... je les ai soutenus dans ce genre de
- décisions et si on m'aurait posé des questions à ce sujet, c'est clair que ça aurait été le
- commandant de l'équipe parce qu'il était avec moi parce que c'était moi qui animais la
- 27 conférence de presse.
- Me RACHEL YOUNG: Au début de votre entretien en juillet, le 22

parlez de quoi, alors?

juillet avec la Commission, 00595, vous avez dit que tout de suite après cette 1 2 conférence de presse, vous avez eu des appels du commissaire Brenda Lucki qui a exprimé sa déception, son insatisfaction. Donc, étant donné que nous avons passé 3 beaucoup de temps sur l'entretien, on ne va pas y revenir aujourd'hui. 4 Je voudrais maintenant passer à la presse conférence de June 4th 5 et je pense que c'est le moment de dîner? 6 **COMMISSAIRE MacDONALD**: Oui. On va prendre la pause 7 pendant une heure. 8 GREFFIÈRE DARLENE SUTHERLAND : Merci. Les procédures 9 sont en pause maintenant. Nous allons reprendre à 13 h 30. 10 --- La séance est suspendue à 12 h 34 11 --- La séance est reprise à 13 h 34 12 13 **GREFFIÈRE DARLENE SUTHERLAND** : Reprise de la séance. **COMMISSAIRE MacDONALD**: Merci. Maître Young? 14 Me RACHEL YOUNG : On rappelle le témoin, le surintendant en 15 chef Campbell. 16 **COMMISSAIRE MacDONALD :** Maître Young, à vous. 17 **Me RACHEL YOUNG**: Bonjour, rebonjour. 18 19 Surint. DARREN CAMPBELL: Rebonjour. Me RACHEL YOUNG: Vous avez donné un point de presse le 4 20 juin 202. Dans la même pièce que l'on regardait tout à l'heure, à la page 65, on veut 21 regarder... d'abord, en fait, la page 69, en haut de la page. Pour les rapports 22 médiatiques, on soulevait des questions sur le niveau de communication entre la GRC 23 et les autres services de police de Nouvelle-Écosse ainsi qu'un manque apparent de 24 demandes de la GRC à d'autres services de police de la Nouvelle-Écosse pour avoir de 25 l'aide le 18 avril et aussi le 19. 26 Il y a de l'information détaillée qui réfute ces prétentions. Vous 27

1	Surint. DARREN CAMPBELL : Je parie des communications par
2	courriel que j'avais lues entre le chef du Service de police de Amherst et aussi
3	quelqu'un dans le comté de Cumberland ou peut-être le gestionnaire de risques de la
4	STO sur la prise d'appels en fait, sur la prise d'appels pendant que les agents du
5	comté de Cumberland étaient impliqués dans l'intervention à Portapique et aussi de
6	l'information sur les appels téléphoniques et aussi les communications entre le
7	gestionnaire de risques et la STO et d'autres services de la province, surtout IES, qui
8	est le centre de répartition pour le district d'Halifax et aussi, le centre de répartition de
9	Truro.
10	Me RACHEL YOUNG : La Commission a aussi une série de
11	courriels entre les chefs de la Nouvelle-Écosse ou entre eux, entre les chefs de
12	Nouvelle-Écosse et aussi ça semble être une réponse au policier du district Julian
13	Moss, qui était chef de police de Nouvelle-Écosse. Elle voulait savoir si les agents
14	pouvaient être offerts après coup pour aider.
15	Est-ce que vous savez qui a donné la directive à Monsieur Moss?
16	Surint. DARREN CAMPBELL : J'aimerais voir le contexte.
17	Me RACHEL YOUNG: C'est 18202, donc c'est un courriel, une
18	série de courriels qui dit : les chefs de Nouvelle-Écosse et on se réfère à la
19	surintendante, pardon, Julie Moss et c'est Julia Cecchetto qui a écrit. Donc, vous
20	voyez si on peut arrêter là, donc les services d'identification médicolégale et eux ont
21	appelé c'est quoi?
22	Surint. DARREN CAMPBELL : Ça, c'est le programme d'aide aux
23	employés.
24	Me RACHEL YOUNG : Et ensuite, c'est le membre de service
25	général qui demande de l'aide de la part de la GRC. Ça, ça vient de quoi? C'est un
26	courriel envoyé de Julie Moss, donc, vous voyez, par Julie Moss. C'est Julia Cecchetto
27	qui envoie un message au chef et qui dit : « Comme vous savez, la GRC est aux prises
28	avec une scène tragique avec plusieurs emplacements, dont la perte de l'un de leurs

1	membres » et ainsi de suite. Ensuite, la chef Cecchetto a dit à la Commission qu'il a été
2	possible d'obtenir environ 35 personnes par jour pour aider. Je lui ai indiqué que ce
3	numéro, c'est 15891, pièce 1031, l'interrogatoire avec la cheffe Cecchetto.
4	Est-ce que vous savez, il semblerait que Madame Moss a rejoint
5	les chefs. Est-ce que c'était à sa propre initiative ou c'était quelqu'un qui lui a donné cet
6	ordre?
7	Surint. DARREN CAMPBELL : Alors, je présume qu'il y avait
8	plusieurs enquêtes ont été qui ont été faites en fait, c'est-à-dire, pas des enquêtes,
9	mais il y a plusieurs offres d'aide de la part d'autres services de police. On a reçu, en
10	fait, des offres de soutien de partout au Canada. Donc, je ne sais pas qui avait
11	demandé à Julie de le faire, mais compte tenu des trois catégories de ressources qui
12	sont mentionnées dans le courriel, FIS, ce sont des spécialistes de l'identification
13	médicolégale, EAP, c'est peut-être de l'aide entre pairs ou le service aux victimes. Le
14	troisième, ça serait donc les patrouilleurs, le service de soutien. Le premier, c'est sous
15	la rubrique « Services de soutien » et ensuite, les ressources de service général sont
16	sous la responsabilité des opérations criminelles.
17	Donc moi, je ne faisais pas partie de cette chaîne et je ne sais pas
18	qui l'a initiée, mais je crois qu'il était probablement quelque chose qui avait été donné
19	ou peut-être en affectation ou peut-être que c'était les opérations criminelles qui l'ont
20	demandé.
21	Me RACHEL YOUNG : Est-ce que vous vous souvenez s'il y a eu
22	de la discussion ou une consultation sur cette offre de la part des chefs?
23	GREFFIÈRE DARLENE SUTHERLAND : Est-ce que vous voulez
24	que le courriel soit écrit comme pièce?
25	Me RACHEL YOUNG : Oui, c'était 18202.
26	GREFFIÈRE DARLENE SUTHERLAND: 3900.
27	PIÈCE NO. 3900
28	(COMM0018202) Courriel de la GRC et de la NSPCA

1	<b>Me RACHEL YOUNG</b> : Et donc, ce que la chef Cecchetto dit, c'est
2	que même s'ils ont pu réunir 35 personnes par jour, la GRC a refusé cette offre et a dit
3	à la cheffe Cecchetto que la GRC tenait le coup et qu'elle n'avait pas besoin d'aide. Est-
4	ce que vous saviez?
5	Surint. DARREN CAMPBELL: Oui, parce que j'ai eu des
6	discussions avec notre directeur des services médicolégaux sur les scènes de crimes et
7	les ressources qui étaient disponibles et puis je savais aussi qu'il y avait des ressources
8	de l'Unité médicolégale de la division J au Nouveau-Brunswick, surtout des gens qui
9	n'avaient aucun lien avec Heidi Stevenson et toute cette scène-là parce qu'on ne voulait
10	pas que les gens qui connaissaient Heidi soient affectés à cette scène. Donc, on m'a
11	assuré qu'on avait des ressources nécessaires pour cela, pour cette scène-là.
12	Puis pour en parlant par exemple du programme d'aide aux
13	employés, ça, c'était probablement une discussion qui aurait eu lieu entre notre
14	administration et l'agent du personnel et de l'autre côté, ça aurait des opérations
15	criminelles.
16	Me RACHEL YOUNG : Lors de la conférence de presse du 4 juin,
17	vous avez aussi abordé le bulletin de 2011 du C&SIC C&CNS. Vous avez dit que le
18	bulletin était devenu public récemment. C'est un courriel qu'on aimerait déposer en
19	preuve.
20	C'est donc un courriel à vous, dirigé à vous du 21 avril 2020, donc
21	ça, c'est le courriel d'ouverture et ensuite, la pièce jointe, c'est la COM28245. Est-ce
22	qu'on peut déposer cela en preuve?
23	GREFFIÈRE DARLENE SUTHERLAND : Donc le premier
24	document, c'est 3901.
25	PIÈCE NO. 3902
26	(COMM0028244) Pièce jointe de courriel bulletin CISNS
27	2011
28	Me RACHEL YOUNG : Et ça, c'est 28244.

1	Surint. DARREN CAMPBELL : Oui.
2	Me RACHEL YOUNG: Et 28245.
3	GREFFIÈRE DARLENE SUTHERLAND: 3902.
4	PIÈCE NO. 3902
5	(COMM0028245) Pièce jointe à la pièce COMM0028244 :
6	bulletin CISNS 2011
7	Me RACHEL YOUNG : Merci. Est-ce qu'on peut le voir à l'écran,
8	s'il vous plaît? C'est le bulletin dont il est question?
9	Surint. DARREN CAMPBELL : Oui.
10	Me RACHEL YOUNG : On dirait une capture d'écran par un
11	téléphone cellulaire et donc, c'est caviardé, mais vous, vous aviez eu une photo il y
12	avait eu une photo du visage de l'auteur, n'est-ce-pas?
13	Surint. DARREN CAMPBELL : Oui, c'est ça.
14	Me RACHEL YOUNG: Donc, vous connaissiez, vous saviez que
15	ce bulletin existait? C'était deux jours plus tard.
16	Surint. DARREN CAMPBELL : Oui, c'est ça. Non, je n'étais pas
17	au courant de ce bulletin avant cette date.
18	Me RACHEL YOUNG : Donc, Madame la registraire, est-ce qu'on
19	peut voir un autre courriel – COM28420 et le déposer en preuve?
20	GREFFIÈRE DARLENE SUTHERLAND : C'est la pièce 3902.
21	Me RACHEL YOUNG : Je crois que le précédant était 3902, n'est-
22	ce-pas?
23	GREFFIÈRE DARLENE SUTHERLAND : Désolée, vous avez
24	raison, 3903.
25	PIÈCE NO. 3903
26	(COMM0028420) Courriel du surintendant principal Leather
27	à surintendant Campbell concernant le bulletin CISNS 2011
28	2 mai, 2020

1	Me RACHEL YOUNG : Donc, c'est un courriel de Chris Leather à
2	Costa Dimopoulos de l'Équipe de question des enjeux qui ils disent : est-ce que vous
3	savez comment et de quelle manière ce bulletin du CISNS a été on a obtenu
4	connaissance pris connaissance de ce bulletin dans notre organisation. Est-ce que
5	c'était par le biais de la STO ou l'HSU? Et dans 3901, on voit que le bulletin nous est
6	parvenu de l'HSU. C'était quoi?
7	Surint. DARREN CAMPBELL : L'Unité des sources humaines.
8	Me RACHEL YOUNG: Ensuite, on a un document, COM35709
9	[sic], une autre série de courriels que l'on peut déposer en preuve, s'il vous plaît, sur
10	l'existence et sur la découverte de ce bulletin.
11	GREFFIÈRE DARLENE SUTHERLAND: 3904.
12	PIÈCE NO. 3904
13	(COMM003709) Courriel entre le surintendant principal
14	Leather et surintendant Campbell concernant le bulletin
15	CISNS 2011, 2 mai, 2020
16	Me RACHEL YOUNG : Donc ici, dans cette série de courriels, il y a
17	des courriels du 23 avril, allant du 23 avril jusqu'au 2 mai. Est-ce qu'il avait été question
18	de publier cette information à cette époque-là?
19	Surint. DARREN CAMPBELL : Désolé, quelle était la question?
20	J'essayais de lire le courriel.
21	Me RACHEL YOUNG: Allez-y, lisez le courriel. Donc, ma
22	question : ce bulletin, c'était vous est parvenu quelques jours après la fusillade, mais
23	est-ce qu'il a été question de le rendre public, le bulletin, c'est-à-dire à cette étape-là?
24	Surint. DARREN CAMPBELL : Je ne sais pas si on remonte au
25	premier courriel envoyé par Jason Popik le 21 avril, c'était la première fois que j'ai pris
26	connaissance de ce bulletin et Chris Leather était en c.c.
27	La deuxième série de courriels provient du 2 mai et même si Chris
28	Leather savait comment ce courriel nous était parvenu, ça passait par les gens du

1	Programme de police fédérale, Mark était rattaché l'un des portefeuilles fédéraux…
2	Mark MacLeod et c'est lui qui l'a présenté à Jason Popik; c'est lui qui l'a renvoyé à
3	Chris Leather et à moi.
4	Chris Leather avait oublié comment il avait reçu et il m'a demandé
5	« Comment est-ce qu'on a pris connaissance de ce bulletin? ». Il avait oublié que
6	c'était… c'est parvenu par Jason Popik.
7	Me RACHEL YOUNG : Et je présume qu'il y avait une certaine
8	enquête à l'interne sur donc, on a reçu vous avez reçu un courriel de Derek
9	Santosuosso de l'Équipe de gestion des questions un autre document qui est déposé
10	en preuve.
11	GREFFIÈRE DARLENE SUTHERLAND : 3905.
12	PIÈCE No. 3905
13	(COMM0035713) Courriel de Derek Santosuosso au
14	surintendant Campbell, 2 juin, 2020
15	Me RACHEL YOUNG: Et est-ce qu'on peut l'agrandir? C'est
16	encore très petit. C'est un bref courriel de Derek Santosuosso à Chris Leather, Lee
17	Bergeman et Darren Campbell :
18	« Bonjour à tous,
19	En parlant du bulletin de la semaine dernière, un
20	courriel fourni par Truro PS, le Service de police de
21	Truro que le gendarme Kevin O'Brien, maintenant à la
22	retraite et le caporal Dens Morrow ont discuté de ce
23	bulletin. J'ai demandé aussi une recherche dans les
24	dossiers de renseignements du côté fédéral et un
25	analyste a trouvé une copie numérique du bulletin
26	dans un dossier sur un lecteur partagé.
27	En parlant avec le sergent Maxims, FSOC, il semble
28	que le bulletin était parmi plusieurs qui ont été mis

1	dans le répertoire. Je voulais j'ai demandé
2	davantage de détails, dont qui cela envoyé, etc.
3	Me RACHEL YOUNG : Est-ce que cela veut dire que le bulletin
4	avait toujours été disponible aux membres de la GRC?
5	Surint. DARREN CAMPBELL : Non, pas les membres qui ont
6	participé à l'intervention face à l'incident critique. Je ne sais pas de quel répertoire il
7	parle. Mais certains répertoires partagés ont un accès restreint sont d'accès
8	restreints. D'autres sont disponibles à d'autres ressources. Je ne sais pas si le
9	répertoire partagé dont il est question était ouvert. Mais selon ma compréhension, ce
10	n'était pas possible, ou du moins on le bulletin n'était pas connu par le su des
11	membres pendant l'intervention.
12	Me RACHEL YOUNG : On remonte à un autre document, vous
13	l'avez expliqué, justement, surintendant Campbell lors de la conférence de presse, que
14	le bulletin n'était pas disponible au CIC, aux policiers intervenants lors du déroulement
15	des événements, le 18-19 avril. Le bulletin était présenté ou est arrivé plusieurs
16	quelques jours plus tard et était dans les archives d'un autre service poli de police.
17	Généralement, ces bulletins sont éliminés, supprimés des bases de données après
18	deux ans. Mais ce bulletin était aussi dans les archives de la GRC?
19	Surint. DARREN CAMPBELL : Oui. Je ne le savais pas. On me l'a
20	expliqué quand j'en ai parlé avec le surintendant Pyke, et ce que j'ai compris, ce que
21	ma selon ma compréhension à l'époque, au moment de la conférence de presse,
22	c'est que c'était un policier de Amherst qui travaillait dans l'un des l'une des unités qu
23	avait conservé le bulletin, qu'il devait envoyer à un membre de la GRC, et ensuite par
24	les canaux
25	Me RACHEL YOUNG : Oui, mais le 4 juin, vous saviez que c'est
26	que ce bulletin existait, lorsque vous avez
27	Surint. DARREN CAMPBELL : C'est pas parce que j'ai reçu un
28	courriel que j'ai pu lire ce courriel. J'étais extrêmement occupé. Et donc, parfois, je dois

- mettre plusieurs jours pour ouvrir tous mes courriels. Si les courriels ne sont pas
   marqués comme urgent, je ne les verrai pas, peut-être pendant quelques jours. Mais il
- dit que quand même, suite à la conférence de presse de jeudi, je voulais vous assurer
- des informations à jour. Donc, le but du courriel, envoyé deux jours avant la conférence
- 5 de presse, c'est indiqué, vous indiquez que ce que vous devez savoir, pour la
- 6 conférence de presse.
- 7 Surint. DARREN CAMPBELL : Si vous essayez de suggérer que
- 8 j'essayais de supprimer quelque chose que je savais, non. J'ai donné les informations
- 9 au mieux de mes connaissances lors de cette conférence de presse.
- 10 **Me RACHEL YOUNG** : Donc, quelle est le... l'intérêt de ce
- bulletin? Y avait-il une réticence de mentionnée, même s'il était... n'était pas accessible
- aux premiers intervenants, parce que le fait que le bulletin était en votre possession
- pourrait mener à la... à une suggestion que la GRC aurait pu invi... enquêter sur
- 14 l'auteur avant le... le... l'événement.
- Surint. DARREN CAMPBELL : Ils m'ont dit non, cette Info...ils
- n'avaient pas cette information. Ça aurait été utile de le savoir, oui. Et il aurait été utile
- aussi de comprendre les antécédents du contrevenant. En prévision du 18 19, même si
- ca venait quelques années auparavant. C'est toujours utile, mais le CIC n'avait pas, et
- les intervenants de ce jour-là n'avaient aucune connaissance de ce bulletin. Ça aurait
- 20 été utile, mais les gens qui étaient sur le terrain ne le savaient pas. Et ce n'était pas une
- tentative de cacher ce bulletin, Oui, ce bulletin existait, il faut le comprendre.
- Et du point de vue de l'enquête, cela nous aurait pu donner des
- pistes en termes d'antécédents, et des gens qui connaissaient de contrevenant. Et oui,
- en ces... et ça aurait pu nous aider à cerner le... l'enquête. Ça aurait pu... ça se serait
- traduit peut-être en d'autres affectations.
- 26 **Me RACHEL YOUNG**: Mais est-ce que le fait que ce bulletin
- 27 existait était gênant?
- Surint. DARREN CAMPBELL: Non, Ce n'est pas que c'est... que

28

ça gênait, non. Moi, quand je l'ai vu, j'ai fait : Mon Dieu! Incroyable! Où était ce bulletin, 1 2 et pourquoi est-ce qu'on ne le savait pas? C'était ma réaction. Me RACHEL YOUNG: Mais une fois que vous l'avez su, il y avait 3 une période où la GRC n'a pas... a choisi de ne pas le rendre public. La GRC s'est 4 rencontrée avec les chefs de police de la Nouvelle-Écosse. À ce sujet, il y avait une 5 réunion le 14, mais 2020, où vous et le surintendant Leather vous êtes rencontrés avec 6 les chefs de police de Nouvelle-Écosse sur le bulletin et nous avons le procès-verbal de 7 cette réunion. Est-ce que l'on peut voir à l'écran? 51644, 8 GREFFIÈRE DARLENE SUTHERLAND: donc c'est 3906 à 9 l'écran, oui. 10 --- PIÈCE No 3906 : 11 (COMM0051644) Notes de réunions entre certain chefs de 12 13 NS du 14 mai, 2020 Me RACHEL YOUNG: Et si on se rend à la page 7, oui, ce sont 14 les participants à la réunion, et à droite on voit les gens qui parlent, les intervenants 15 dans la réunion. On voit donc ici le surintendant Campbell prendre la parole. Bon, je 16 cherche une séquence qui dit : Je veux dire quelque chose sur l'intention de ne pas 17 publier ce document en ce moment. C'est aux premières pistes. Donc, je... vous dites 18 19 qu'il... ceci : Vous avez parlé du fait, bon, de l'enquête en cours. Ce serait utile de dire à tout le monde que, tel que vous avez mentionné, que quand vous étiez en train de 20 21 faire l'enquête, on était en train de chercher la source de ces armes à feu américaines et que l'on travaille avec les homologues du côté des États-Unis, le moment de cette 22 Information contenue dans le bulletin, quand il y avait accès aux armes à feu, est-ce 23 24 que vous vous souvenez de ce... cette réunion? Surint. DARREN CAMPBELL : Mais je n'ai pas un souvenir très 25 précis de la réunion. Parce que, il y avait tellement de réunions qu'on avait à ce 26

moment-là. Sous tellement de questions. Mais, je me souviens de discussions sur les

interactions avec la police, il y avait une menace qui avait été déclarée suite à une

enquête avec la PRH. 1 2 **Me RACHEL YOUNG**: Mais ce devait... il... il devait y avoir un procès-verbal? 3 Surint. DARREN CAMPBELL: Oui, mais le but du commentaire 4 était que, bon, il avait des armes à feu, est-ce que c'était les armes à feu qui étaient 5 mentionnées dans le bulletin? On ne savait pas. On essayait de découvrir cette 6 Information. 7 8 Me RACHEL YOUNG : Oui, mais le bulletin avait déjà neuf ans. Pourquoi est-ce que vous alliez... pourquoi est-ce que le fait de publier un bulletin âgé 9 de... vieux de neuf ans? Est-ce que cela aurait pu compromettre l'enquête? Est-ce que 10 ça aurait pu, par exemple, parler de... du... du... du temps qu'il aurait fallu 11 remonter. 12 13 **Surint. DARREN CAMPBELL** : Il y a beaucoup d'inconnus quand le... l'enquête se déroule. On ne sait pas ce que l'on fait, et si ce que l'on va faire 14 pourrait entamer ou affecter négativement l'enquête. 15 Me RACHEL YOUNG: Est-ce qu'il y avait... est-ce qu'il était 16 question de l'Information qui était dans le bulletin, ou de... Est-ce qu'il était possible 17 de... de... que vous alliez, donc, publier le bulletin, mais caviardé? 18 19 **Surint. DARREN CAMPBELL**: Non, je ne me souviens pas de l'idée de caviarder quoi que ce soit. Le bulletin a été rendu public, parce que la police 20 21 de Truro a recu une demande d'accès à l'Information des médias. Et donc... Me RACHEL YOUNG: Est-ce que la GRC était fâchée quand la... 22 la police de Truro l'a fait? 23 24 **Surint. DARREN CAMPBELL** : Je peux pas dire ça, non. Je n'ai pas été impliqué vraiment dans ces discussions entre le service de police de Truro, et 25 notre service d'opérations criminelles Je peux pas dire qu'on n'était pas contents. 26 Comme l'ai dit, dépendamment de l'Information qui est publiée, l'impact peut être positif 27 28 ou négatif, sur une enquête en cours. L'enquête ne faisait que commencer, on avait un

1	énorme travail devant nous et on voulait pouvoir faire le travail dans les meilleures
2	conditions.
3	Me RACHEL YOUNG : Il y a aussi la question de la rétention des
4	documents. Vous en avez parlé lors de la conférence de presse du 4 juin. Vous dites
5	que généralement, ces bulletins sont supprimés après deux ans. Mais vous aviez de
6	l'Information, Information comme quoi que les politiques étaient plus complexes que ça.
7	COMM20645, est-ce qu'on peut déposer ce courriel en preuve, c'est un courriel que
8	vous avez reçu le 2 juin.
9	Vous n'êtes pas impliqué dans la série de courriels, mais vous avez
10	renvoyé, fait un renvoi du courriel. Donc, on parle des politiques de rétention des
11	documents. Et donc, vous pouvez lire cela et voir les différentes périodes de rétention
12	pour des documents, dans différentes catégories. Donc, vous dites qu'on a beaucoup
13	de périodes de rétention, mais qui commencent par deux ans. Après ça, ça dure plus
14	longtemps.
15	Donc, si on voit le courriel, ça, c'est dans, jusqu'à quatre
16	GREFFIÈRE DARLENE SUTHERLAND : D'abord, c'était la pièce
17	3907 pour la pièce précédente.
18	PIÈCE No 3907 :
19	(COMM0020644) Courriels du 2 juin, 2020 concernant les
20	politiques de rétention
21	Me RACHEL YOUNG: Et donc, avant le courriel, il y avait une
22	pièce jointe qui avait été envoyée à Derek Santosuosso et au chef, surintendant
23	principal Chris Leather, avec le message qui dit de votre part, qui dit que ce n'était
24	pas très utile. J'apprécie, je comprends, que c'est un peu compliqué d'expliquer les
25	différentes de rétention. Certaines de ces périodes sont régies par la loi. Mais étant si
26	on laisse de côté la complexité des différentes périodes de rétention, est-ce que vous
27	diriez pourquoi pourquoi est-ce que vous avez changé la période de rétention?
28	Vous dites que c'était la période de rétention la plus courte était de

27

28

- deux ans. Vous dites que la période de rétention est généralement de deux ans. 1 2 Pourquoi est-ce que vous avez dit ça. Surint. DARREN CAMPBELL : Moi, je trouve que c'est un peu... il 3 y a différentes périodes de rétention, différentes périodes d'enquête, ou d'enquêtes qui 4 ont des périodes de rétention plus longues ou plus courtes. Je faisais ces demandes 5 parce que je m'attendais à avoir des questions de la part des médias, du public. 6 **Me RACHEL YOUNG :** Pourquoi, quand est-ce que vous l'avez su 7 8 et pourquoi est-ce que vous ne le saviez pas? Si vous ne le saviez pas. Surint. DARREN CAMPBELL : Et finalement, je trouvais que 9 l'Information que je recevais de... d'Ottawa ne m'aidait pas à le comprendre. Mais je 10 vais... j'en avais parlé avec autrui, dans le monde des CISNS, sur les périodes de 11 12 rétention et on m'a dit que c'était une période de rétention de toute... 13 Me RACHEL YOUNG : Revenons vers l'arrière, pour considérer pourquoi vous considérez la période de rétention? Est-ce que cette... parce que c'était 14 préoccupant que le bulletin existait, que vous étiez pas heureux que le bulletin existait 15 encore, que ça aurait dû être grugé après deux ans? 16 **Surint. DARREN CAMPBELL**: Non, absolument pas. 17 Me RACHEL YOUNG: C'est au cœur de la question. Pourquoi... 18 19 quand est-ce que vous le saviez, pourquoi est-ce que vous ne le saviez pas? Pendant l'instant en cours.? 20 Surint. DARREN CAMPBELL : Ce n'est pas que ça nous porte à 21 l'embarras, mais ça aurait été utile. Ça aurait même été utile du point de vue de 22 l'enquête. De savoir le sujet de ceci avant le 21 avril. 23 24 **Me RACHEL YOUNG :** Alors, est-ce que la signification de la période de rétention c'est qu'on s'attendra pas que des éléments de deux ans... de 25 vieux existait si on ne les recherchait pas?
  - **Surint. DARREN CAMPBELL** : Je voudrais croire que la période de rétention sur un avis de sécurité en matière d'argent, qui suggère qu'un type est en

1	position d'armes illégales et qu'il avait l'intention de tuer quelqu'un, peu importe qui
2	c'était, ce serait important à garder, pendant une période de temps, une longue période
3	de temps. Selon moi.
4	Me RACHEL YOUNG : La dernière déclaration que je vous sur
5	ce que je vous pose des questions, c'est (inaudible) plus tard, ça a été publié sur le site
6	web de la GRC, le 4 décembre 2020.
7	GREFFIÈRE DARLENE SUTHERLAND : c'est la même appendice
8	COMM057762, à la page 82, madame Young, maître Young, le courriel précédent
9	c'était le 3908.
10	PIÈCE No 3908 :
11	(COMM057762) Courriel de Darren Campbell, du 2 juin,
12	2020, en réponse à une série de courriel concernant les
13	politiques de rétention
14	Me RACHEL YOUNG : Vous dites, dans cette déclaration-ci
15	« Bien qu'il y ait des enjeux qui existent toujours autour de
16	ce qui s'est passé en avril pour assurer un procès équitable
17	pour ceux qui ont fait l'objet d'accusations avec l'enquête
18	publique qui a été lancée ».
19	Fin de citation, la GRC va respectueusement arrêter d'émettre des
20	commentaires à ces sur ces questions à l'extérieur de l'enquête. C'était qui, la
21	décision de qui, de ne plus avoir de communication à l'extérieur de l'enquête?
22	Surint. DARREN CAMPBELL : Ce que je dis dans cette
23	communication-là, si vous pouvez pouvez-vous faire référence à la date?
24	Me RACHEL YOUNG: Le 4 septembre 2020.
25	Surint. DARREN CAMPBELL : Est-ce que c'est la déclaration où
26	on a dit qu'il y avait certaines mises en accusation?
27	L'interprète s'excuse, c'est le 4 septembre décembre 2020.
28	Me RACHEL YOUNG: Oui.

1	Surint. DARREN CAMPBELL : Et vous faites référence aux
2	accusations. Est-ce que cela nomme les individus qui ont fait l'objet des accusations?
3	Je ne les vois pas sur le passage à l'écran.
4	Me RACHEL YOUNG : Oui. et cela figure là-dedans.
5	Surint. DARREN CAMPBELL : En toute justice, à tout individu qui
6	a fait l'objet de mise en accusation, nous ferions pas davantage de commentaires si le
7	processus était devant les tribunaux, notamment sur cette question spécifique-là. Je ne
8	me rappelle plus précisément quand on nous a fait savoir que la Commission des
9	pertes massives sera formée, Je voudrais être respectueux de ne rien dire au-delà de
10	ce qu'on avait déjà dit, dans un effort de ne rien influencer. On voulait s'assurer que la
11	Commission des pertes massives puisse bien mener son travail et puisse qu'elle
12	puisse communiquer ces constats au public.
13	Me RACHEL YOUNG : Est-ce que c'était votre décision? Ou est-ce
14	qu'on vous a ordonné de ne plus avoir contact des médias?
15	Surint. DARREN CAMPBELL : Non, j'avais un point de vue à cet
16	égard, je selon moi, sur le plan de tous renseignements que nous pourrions ajouter,
17	qui n'aurait pas porté préjudice à un individu qui a fait l'objet d'accusation, on devrait
18	pouvoir faire cela. Tout renseignement, en ce qui avait trait aux accusations ultérieures,
19	ce serait injuste d'émettre des commentaires à cet égard.
20	Mais, si vous prenez spécifiquement si j'étais ordonné de ne rien
21	dire à l'avenir davantage. Il y a des discussions entre l'unité des communications
22	stratégiques, en Nouvelle-Écosse et celui-là d'Ottawa, notamment en ce qui a trait
23	davantage de commentaires ou de programmes documentaires qui demandaient des
24	émissions de documentaires qui cherchaient d'autres renseignements, je me disais que
25	tant que cela s'écartait des accusations devant les cours, tant que c'était déjà rattaché à
26	des éléments de preuves que nous avions déjà publiés, là où on pourrait nous poser
27	des questions davantage, supplémentaires, j'étais à l'aise avec cela.
28	Mais il y avait une décision à l'interne qu'on décidera de ne plus

1	procéder.
2	Me RACHEL YOUNG : :Le Commissaire voulait ne voulait pas
3	que voulait vous empêcher de continuer? Mais vous auriez vous l'auriez fait?
4	Surint. DARREN CAMPBELL : Je peux pas vous dire que c'est la
5	Commissaire.
6	Me RACHEL YOUNG: Mais c'était du quartier général national,
7	l'unité des communications stratégiques qui aurait fourni cette directive-là?
8	Surint. DARREN CAMPBELL : Je ne sais pas.
9	Me RACHEL YOUNG : Qui vous a envoyé les messages au niveau
10	des communications nationales?
11	Surint. DARREN CAMPBELL : Nous travaill nos travailleurs en
12	matière de communication décidaient cela directement. Je pense que c'était (inaudible)
13	Cameron qui était la directrice des communications stratégiques ici en Nouvelle-
14	Écosse.
15	Me RACHEL YOUNG : Et qui parlait à (inaudible)?
16	Surint. DARREN CAMPBELL : Je ne sais pas. Je présume que
17	c'était des individus clés au sein des communications stratégiques sur le plan national.
18	Sharon Tessier, peut-être? Je pense que c'était la directrice générale. C'était pas
19	forcément Sharon, ça aurait pu être une autre employée.
20	Me RACHEL YOUNG : Vous avez fait référence au fait que vous
21	étiez prêt à comparer avec des documentaires, alors avant la mise les mises en
22	accusations à l'automne 2020, vous vous rappelez de discussions à l'interne que si la
23	GRC devrait appliquer, devrait participer à une émission de du l'émission
24	Fifth Estate qui était en préparation au sujet des pertes massives et la suite?
25	Surint. DARREN CAMPBELL : Oui, je me rappelle de cela.
26	Me RACHEL YOUNG : Alors, je vais déposer en pièces des
27	courriels à ce sujet. D'après ce que je comprends, vous et d'autres étaient d'accord de
28	(inaudible) au sujet de certaines conditions? Et cela a subit un veto de la part de la

1	Commissaire?
2	Surint. DARREN CAMPBELL : Oui, il semble qu'en tant que
3	division, avait décidé qu'on participerait et j'étais à l'aise de faire ainsi. Ce serait juste
4	caractérisé que la dernière minute était inversée par Ottawa. On n'a pas forcément
5	besoin de tout repasser. Mais je voudrais les marquer comme pièce, madame la
6	greffière. COMM0026990, si on pourrait faire une pièce?
7	GREFFIÈRE DARLENE SUTHERLAND: C'est 3910.
8	PIÈCE NO 3910 :
9	(COMM057762) Courriel de Darren Campbell, du 2 juin,
10	2020, en réponse à une série de courriel concernant les
11	politiques de rétention
12	Me RACHEL YOUNG : Un courriel de votre part à (inaudible)
13	Cameron, le 22 septembre 2020, vous discutez une der une démarche proposée
14	pour l'interview avec le Fifth Estate, à ce stade-là, vous songez au coordonnateur une
15	entrevue, un entretien avec cette émission-là, COMM0034761. Est-ce qu'on pourrait
16	marquer celui-là comme pièce?
17	GREFFIÈRE DARLENE SUTHERLAND : C'est le 3911.
18	PIÈCE NO 3911 :
19	(COMM0034761) Résumé de communications distribué par
20	Lia Scanlan daté du 23 septembre, 2020
21	Me RACHEL YOUNG : Aussi les documents connexes
22	COMM34760.
23	GREFFIÈRE DARLENE SUTHERLAND: C'est le 3912.
24	PIÈCE No. 3912:
25	(COMM0034760) documents connexes à la pièce 3911
26	Me RACHEL YOUNG: Le 23 septembre 2020, Lia Scanlan a
27	distribué une note de communication au sujet l'entretien proposé que vous avez
28	approuvé et que Lee Bergerman a approuvée, ça semblait attendre l'approbation de

28

- Chris Leather, c'est indiqué en rouge dans le document et la note indique que l'annonce 1 2 de l'enquête n'empêche pas que la GRC puisse parler aux médias, ça indique plutôt l'importance de savoir qui devrait parler. 3 Savez-vous si Chris Leather a approuvé la communication 4 finalement? 5 Surint. DARREN CAMPBELL: Je ne sais pas. Le surintendant 6 principal Leather devrait vous en parler. 7 Me RACHEL YOUNG: Pourquoi étiez-vous en faveur de participer 8 à l'émission Fifth Estate? 9 Surint. DARREN CAMPBELL: J'étais en faveur en grande partie 10 dû au fait que c'était clair dans mon esprit qu'il y avait beaucoup d'intérêt en ce qui... 11 sur le plan de ce qui s'était passé, c'était une série d'évènements catastrophiques et il y 12 13 avait plusieurs questions de la part du public et de plusieurs membres du public, et ma préoccupation, c'était que si on ne disait rien, il y avait une perception qu'on dissimulait 14 quelque chose et je ne voulais pas que cette perception-là devienne réalité. Je pense 15 que c'est important de pouvoir parler au sujet de ce qu'on est en mesure de discuter 16 dans la pleine mesure du possible en prenant en compte tous les aspect de ce qui 17 s'était passé ainsi que les enquêtes en vigueur étant donné qu'à ce stade-là, comme je 18 19 viens de le mentionner, il y avait encore une enquête en cours où on voulait faire des progrès au niveau des Amériques, du côté américain, donc on cherchait à équilibrer 20 tout ca. Pour moi, c'est juste, c'est approprié, et, à mon avis, encore c'est nécessaire de 21 pouvoir dire autant que l'on peut parce qu'il y aura tellement de questions. Il y aura 22 tellement de questions. 23 Me RACHEL YOUNG: À ce stade-là, en septembre 2020, est-ce 24 qu'il y avait des imprécisions, des inexactitudes au niveau des déclarations antérieures 25 de la GRC que vous vouliez corriger en participant à cette émission-là? 26
  - Surint. DARREN CAMPBELL: Bon, il faudrait soulever les inexactitudes pour moi. Comme tout, à chaque jour, l'enquête fait des progrès et ce

- qu'on pensait savoir comme vrai, ça peut changer, et on est ouvert à ces changements-
- là. Alors, bien sûr, au fil du temps, on en apprend davantage et on pourrait clarifier
- 3 certains enjeux.
- 4 **Me RACHEL YOUNG:** Est-ce que y'a des... qu'est-ce... vous vous
- 5 rappelez de quoi en ce moment? Est-ce que y'a des choses que vous auriez voulu dire
- 6 que vous n'étiez pas permis de dire?
- 7 Surint. DARREN CAMPBELL: On peut toujours anticip... prévoir
- les questions ou on peut préparer les matériaux qui nous sont... que nous sommes
- 9 prêts à exprimer, mais on doit être prêts à toute une foule de questions. Si un individu
- s'entend pour... à se soumettre à un entretien au niveau des nouvelles nationales, vous
- devez être au courant du fait qu'on va vous poser des questions.
- Me RACHEL YOUNG: Et vous alliez être la personne qui était le
- 13 sujet de l'entretien?
- Surint. DARREN CAMPBELL: Je pense que Lia Scanlan sentait
- que j'étais probablement une des personnes qui aurait dû faire cela. Comme je l'ai dit
- 16 auparavant, j'étais prêt à le faire, mais on n'est jamais arrivé au stade où on l'a fait. Ça
- aurait pu changer, ça aurait pu être le surintendant principal Leather qui l'aurait fait.
- 18 **Me RACHEL YOUNG:** Vous avez fait quand même assez de
- 19 progrès, que vous avez approuvé une note de communication, vous deviez avoir en
- 20 tête certaines des choses que vous auriez été prêt à discuter et y'a probablement des
- 21 choses que vous n'étiez pas prêt à discuter probablement. Alors, pouvez-vous nous
- parler ce que vous auriez accepté de discuter que vous n'avez pas discuté parce que
- 23 finalement vous n'avez pas été permis de le faire?
- Surint. DARREN CAMPBELL: J'ai pas un souvenir précis des
- détails de la note de communication, à moins que je le lise... à moins de le lire de
- nouveau maintenant pour essayer de me remettre l'esprit à cette étape, à ce moment-
- là. Je sais qu'il y avait des choses qui avaient changé au niveau de notre
- 28 compréhension, je m'aurais attendu d'être posé ce genre de questions, et tant et aussi

1	longtemps que cela n'aurait pas un impact sur l'enquête en cours, j'aurais certainement
2	accepté de répondre à ces questions-là parce que c'est des choses qu'on avait déjà
3	dites.
4	Me RACHEL YOUNG: COMM26698, est-ce qu'on pourrait en faire
5	une pièce, Madame la greffière?
6	GREFFIÈRE DARLENE SUTHERLAND: C'est la pièce 3909.
7	PIÈCE No. 3909:
8	(COMM0026698) Courriel de la CBC à Darren Campbell,
9	envoyé par Lia Scanlan du 28 septembre 2020
10	Me RACHEL YOUNG: Il s'agit d'un courriel en date du
11	28 septembre 2020. Vous avez acheminé un courriel de la CBC vers madame Scanlan
12	le courriel indiquait que la réunion avec le Fifth Estate avait terminé et c'était une
13	indica c'était un courriel de la commissaire Lucki de reconsidérer.
14	C'était à qui la décision d'annuler l'entretien avec la Fifth Estate
15	Surint. DARREN CAMPBELL: Comme je viens de témoigner, je
16	ne le sais pas. S'il y avait un courriel qui faisait référence à la commissaire, je présume
17	qu'elle l'aurait se serait exprimée, également celui-là qui était responsable de
18	Services contractuels et autochtones, il y avait également Brian Brannon (phon.). Entre
19	ces individus-là, quelqu'un au sein de ce groupe-là aurait pris la décision finale, mais
20	j'ignore c'est qui.
21	Me RACHEL YOUNG: Mais ce que vous avez témoigné
22	auparavant, c'est au sujet, en décembre 2020, de ne plus avoir des communications
23	avec les médias. Alors, je vais essayer de vous rafraichir la mémoire en fonction des
24	courriels.
25	COMM0029199, si on pourrait en faire une pièce.
26	GREFFIÈRE DARLENE SUTHERLAND: La pièce 3913.
27	PIÈCE No. 3913:
28	(COMM0029199) Courriel de Jennifer Clarke à Darren

1	Campbell, 20 septembre, 2020
2	Me RACHEL YOUNG: Est-ce qu'on peut mettre cela à l'écran?
3	Est-ce qu'on peut l'agrandir, s'il vous plait?
4	Il s'agit d'un courriel de Jennifer Clarke à vous-même en date du
5	28 septembre 2020. C'est qui, Jennifer Clarke?
6	Surint. DARREN CAMPBELL: Désolé?
7	Me RACHEL YOUNG: Qui est Jennifer Clarke?
8	Surint. DARREN CAMPBELL: Jennifer Clarke est l'un des agents
9	de renseignements publics, elle a depuis pris la retraite. C'était un membre ordinaire de
10	la GRC. C'est avec elle que j'ai mené la conférence de presse le 24 avril.
11	Me RACHEL YOUNG: C'est une chaine, alors remontons.
12	Alors, si vous voulez bien lire ça, c'est le courriel de madame de
13	la caporale Clarke, elle était pas mal elle était vraiment déçue.
14	« Elizabeth veut raconter toute l'histoire et elle ne
15	peut pas le faire si on ne participe pas. Je comprends
16	sa frustration puisqu'on nous offre l'occasion de parler
17	parce qu'on a vraiment besoin de le faire pour le
18	bénéfice de Heidi et les autres victimes, pour nos
19	membres et nos familles.
20	Pendant la fin de semaine, j'ai mangé avec un ami qui
21	avait pris sa retraite il y a cinq ans, j'étais frappée par
22	à quel point il était touché par cela. Ça montre à quel
23	point les gens ont tellement besoin de réponses, mais
24	la commissaire a d'autres idées. »
25	Est-ce que ça vous rappelle l'idée?
26	Surint. DARREN CAMPBELL: Jen Clarke fait référence à la
27	commissaire, parfois les gens présument que la commissaire prend des décisions et ça
28	pourrait être quelqu'un qui relève directement de la commissaire, je ne peux vraiment

1	pas dire. Ça, c'est l'évaluation de Jen des origines de la décision. Comme j'ai déjà
2	témoigné, je n'ai pas une je ne sais pas précisément où la décision finale a été prise
3	pour ne pas communiquer.
4	Me RACHEL YOUNG: Alors, regardons au courriel de Madame la
5	commissaire Lucki.
6	GREFFIÈRE DARLENE SUTHERLAND: C'est la pièce 3914.
7	<u> PIÈCE No. 3914</u> :
8	(COMM0054861) Courriel de Gillian Findlay à la
9	commissaire Lucki en date du 28 septembre 2020
10	Me RACHEL YOUNG: À l'écran, s'il vous plait? Si vous pouvez
11	descendre jusqu'en bas.
12	Alors, en commençant vers le bas, il y a un courriel de caporale
13	Clarke à Elizabeth, Elizabeth McMillan, la journaliste de la CBC.
14	Si on peut monter?
15	C'était en copie jusqu'à vous. C'était un courriel de Gillian Findlay à
16	Madame la commissaire Lucki en date du 28 septembre 2020 et vous êtes en copie
17	conforme. Par-dessus cela, il y a un courriel du 29 septembre 2020 de Brenda Lucki, la
18	commissaire de la GRC, à l'intention de madame Findlay. Elle dit :
19	« Afin de protéger l'intégrité de l'enquête publique,
20	malheureusement nous n'allons pas participer à cet entretien. »
21	Ça, c'est Madame la commissaire Lucki qui communique
22	directement avec les médias.
23	Si on peut monter vers le haut.
24	Alors, ça, c'est la réponse de Gillian Findlay, la journaliste, aux
25	propos de la commissaire.
26	Si on peut remonter un peu.
27	Et c'est réacheminé et Lee Bergerman vous dit, à Lia Scanlan et
28	Chris Leather au sujet de la réponse de la commissaire :

1	« Là, j'ai vu cela se dessiner dès que j'ai vu la
2	réponse de la commissaire. »
3	Est-ce que ça vous rappelle des souvenirs que c'est la décision de
4	la commissaire Lucki?
5	Surint. DARREN CAMPBELL: Oui, certainement. Merci de me
6	l'avoir montré. J'ai reçu plusieurs courriels, comme je l'ai indiqué auparavant. Jusqu'à
7	ce que j'aie l'occasion de le revoir, c'est très clair que c'est la décision de la
8	commissaire Lucki de ne pas le faire. Merci de m'avoir montré ça.
9	Me RACHEL YOUNG: Et je pense qu'il y a quelques autres
10	courriels à l'interne. COMM0054920.
11	Madame la registraire, je ne pense pas qu'on ait déposé en pièce
12	COMM54915, un courriel
13	GREFFIÈRE DARLENE SUTHERLAND: Ça sera la pièce 3915.
14	<u> PIÈCE No. 3915</u> :
15	(COMM0054915) Courriel de Gillian Findlay (Fifth Estate) à
16	Darren Campbell, Chris Leather et Andrew Joyce du
17	14 octobre 2020
18	Me RACHEL YOUNG: C'est un courriel de Gillian Findlay de
19	l'émission Fifth Estate à vous-même, Chris Leather et Andrew Joyce qui fait référence à
20	l'annulation de la réunion avec le Fifth Estate demandant une autre audience.
21	PIÈCE No. 3916
22	(COMM0054920) Courriels concernant Fifth Estate du 14
23	octobre 2020
24	Me RACHEL YOUNG : <non interprété=""> c'est la réponse interne</non>
25	de Lia Scanlan, elle devait répondre qu'elle ne pouvait pas participer.
26	Ensuite, il y a un autre fil, donc communication 0054895.
27	GREFFIÈRE DARLENE SUTHERLAND: C'est la pièce 897 [sic].
28	PIÈCE No. 3917:

1	(COMM0054895) Courriels entre Lia Scanlan, Darren
2	Campbell et autres en réponse à l'émission Fifth Estate
3	Me RACHEL YOUNG: Et c'est immédiatement après l'annulation,
4	donc c'est un fil de Steve Halliday et vous-même et d'autres membres. Steve Halliday
5	qui suggère une communication de la direction de la division « H ».
6	Donc, diriez-vous qu'il y avait une tension entre les quartiers
7	généraux ou les sièges « socials » de chaque direction?
8	Surint. DARREN CAMPBELL: Je ne sais pas s'il y avait une
9	tension. Comme je l'ai déjà j'ai déjà témoigné, il y avait une volonté de leur part pour
10	le faire, je dirais que c'était quelque chose d'optimiste à faire, mais ç'a été ç'a pris un
11	autre chemin.
12	Me RACHEL YOUNG: Est-ce que c'était la décision d'individus, de
13	commissaires? Qui était impliqué dans cette stratégie justement pour arrêter cela?
14	Surint. DARREN CAMPBELL: Je ne sais pas, mais je dirais que,
15	vu le rapport de toutes les discussions, je pense que le commissaire adjoint avait un
16	certain niveau de conscience au sujet des discussions, mais encore une fois, j'apprécie
17	le fait que vous m'ayez montré tous ces courriels parce que ça m'a aidé, ça m'aide. Il
18	s'est passé tellement de choses pendant les deux années et demie qui sont passées,
19	donc j'ai du mal à garder le tout en tête.
20	Je ne pense que ce sont des décisions qui ont été prises pour rien,
21	juste comme ça. Je pense que les commissaires ont été consultés par d'autres ou
22	d'autres auraient consulté les commissaires pour en savoir plus, avoir leurs opinions
23	avant que certaines décisions ne soient prises.
24	Me RACHEL YOUNG: Vous voulez dire que c'est une stratégie de
25	communication entre les commissaires?
26	Surint. DARREN CAMPBELL: Je ne sens pas je ne pense pas
27	qu'on n'était pas soutenus par rapport à cette question au sujet de notre participation à
28	cette entrevue de Fifth Estate, mais lorsque vous aviez lorsque j'ai vu cela, le

1	commissaire il etait question de faire reference aux commentaires à ce sujet.
2	Me RACHEL YOUNG: Il semble que CBC a essayé de contacter
3	chaque division après l'annulation qui a eu lieu en septembre. Est-ce que la division a le
4	droit de mettre en œuvre une stratégie spéciale?
5	Surint. DARREN CAMPBELL: Je pense qu'il se passe beaucoup
6	de choses au sein de l'organisme. Étant un organisme, lorsqu'il est question d'un
7	évènement pareil, qui a un intérêt national, qui a des implications aussi importantes,
8	c'est clair que le rôle d'Ottawa va entrer en jeu. Donc, il était question de continuer et ça
9	serait pas il n'y aurait pas des communications pareilles. Donc, étant donné la portée
10	de ce qui s'est passé, la nature des évènements, il y avait plus de surveillance, de
11	supervision qui avait lieu justement.
12	Me RACHEL YOUNG: Lors des apprentissages, c'est-à-dire après
13	les évènements, s'il devait y avoir une analyse de l'enquête interne, qu'est-ce qui aurait
14	eu lieu?
15	Surint. DARREN CAMPBELL: Lorsqu'il y a utilisation de la force
16	par des officiers de la police ou des agents de la police, l'officier du district, c'est clair,
17	va intervenir et ce qui est indépendant, c'est externe. Mais aussi, lorsqu'il y a une
18	certaine enquête, il y a souvent une enquête en parallèle qui a lieu et, ça, ça serait pour
19	l'analyse de l'utilisation de la force. Par exemple, si jamais un officier ou un agent utilise
20	la force, ils ont besoin question de justement qu'il y ait une enquête qui va être en
21	cours.
22	Me RACHEL YOUNG: Et donc, c'est est-ce que ça va réduire
23	des accusations criminelles ou pénales?
24	Surint. DARREN CAMPBELL: Toutes sortes de responsabilités de
25	façon, c'est-à-dire, pénales, ces résultats, c'est clair que c'est un organisme
26	indépendant qui va faire l'enquête, que ce soit pour les
27	Me RACHEL YOUNG: Est-ce que vous êtes d'accord qu'il y a
28	beaucoup il reste beaucoup à apprendre des erreurs qui ont été commises?

1	Surint. DARREN CAMPBELL: Comme j'ai fait référence par
2	rapport à l'équipe de l'enquête, ils ont revu cela tout comme ils ont vu les tirs de
3	gendarme Stevens, donc cette évaluation je pense que dans le rapport final n'est pas
4	encore faire, mais il y a plein de recommandations et tout comme il y a aussi l'enquête
5	d'ISTC qui est indépendante, donc ils vont voir ça et aussi l'enquête de conduite qui va
6	être faite par un officier parce qu'il y a des ressources qui sont détachées ou attachées,
7	plutôt, à l'autorité.
8	Me RACHEL YOUNG: Donc, vous n'en savez rien et vous ne
9	savez pas s'il y a une autre analyse.
10	Surint. DARREN CAMPBELL: Lorsque vous parlez de moi et
11	d'une autre entrevue, ce n'est pas ça ne relève pas de ma responsabilité ou de celle
12	des autres de ces membres, donc, qui font partie de l'environnement des services
13	généraux. Donc, il y a une équipe qui va, c'est-à-dire, faire cela. Je ne donne pas
14	d'ordres par rapport à l'enquête parce que ça ne relève pas de mes responsabilités, ça
15	va être le surintendant qui est en charge de la Nouvelle-Écosse qui va faire ça.
16	Maintenant, l'enquête dont j'ai parlé, ça serait bien sûr sous l'égide de l'officier des
17	enquêtes.
18	Me RACHEL YOUNG: Donc, pendant que ces enquêtes sont en
19	cours, est-ce qu'on essaye de voir si quelque chose devait être fait à la place?
20	Surint. DARREN CAMPBELL: Je pense que la situation entière
21	elle-même, comme je l'ai mentionné plus tôt, ça demandait une réponse de critiques,
22	c'est-à-dire quels sont les obstacles qui sont lorsqu'il est question d'un auteur qui
23	qu'est-ce qui va être utile, comment on va revoir ça pour comprendre les risques qui
24	sont associés, qui ont rapport avec une situation pareille si jamais il y a un certain
25	pourcentage de cela. Donc, il devrait ce qu'il devrait y avoir, c'est que plus c'est-à-
26	dire à mettre l'accent plus si jamais on se retrouve dans une situation pareille, c'est que
27	qu'est-ce qui serait possible de faire.
28	Me RACHEL YOUNG: Donc, qui est en charge de donner l'ordre à

1 ce sujet-là?

2	Surint. DARREN CAMPBELL: Je dirais encore une fois, le niveau
3	des répercussions sur le plan émotionnel sur chaque individu dans cette province. En
4	particulier, je dois reconnaître les familles qui ont souffert le plus, qui ont le plus le
5	niveau de traumatisme le plus élevé. Mais la capacité à l'interne de cette division, pour
6	conduire, pour arriver à un objectif ou à évaluer ce qui s'était passé, à apprécier ce qui
7	s'est je pense qu'on a atteint un certain niveau d'émotion. Je ne pense pas qu'il y a
8	un seul agent de police au sein de la Division de la Nouvelle-Écosse qui a la capacité
9	d'avoir une vue externe, de porter un regard, une vue externe et d'avoir des
10	recommandations objectives. Elles ont besoin d'être faites par d'autres ressources qui
11	sont externes.
12	Me RACHEL YOUNG: Donc, si je comprends bien, on doit avoir
13	une tierce partie qui va revoir ça?
14	Surint. DARREN CAMPBELL : D'où le rôle de l'équipe,
15	justement, qui le Groupe intégré de la lutte contre les crimes de rue, qui devait
16	Me RACHEL YOUNG : Désormais, avez-vous des améliorations à
17	proposer à la GRC, que les commissaires pourraient justement inclure ou considérer?
18	Surint. DARREN CAMPBELL: Qu'est-ce qu'il nous reste comme
19	temps?
20	Me RACHEL YOUNG : Le reste de la journée.
21	Surint. DARREN CAMPBELL: Il y a toujours un besoin il doit y
22	avoir une culture – et je pense que cette culture existe déjà en termes d'efforts de
23	toujours faire mieux, essayer de faire mieux, des choses auxquelles on fait face. Il est
24	toujours question de réfléchir à ce qu'on a expérimenté pour mieux comprendre qu'est-
25	ce qu'il y a lieu de faire mieux, qu'est-ce qui s'est bien passé, qu'est-ce qui a qu'est-
26	ce qui s'est pas bien passé, quelles sont les lacunes à combler?
27	Je parle d'abord de mon intervention en tout premier lieu, c'est-à-
28	dire, parce que je crois et je pense qu'il y a toujours eu un accent qui a été mis sur une

- meilleure compréhension pour pouvoir améliorer ce qu'il y a lieu de faire parce qu'on
- veut toujours faire mieux et ça doit être complètement bien compris, mis à l'exercice par
- 3 chaque individu, qu'il soit en... en devoir. Et lorsqu'on parle d'amélioration, j'ai déjà
- 4 parlé d'amélioration par rapport aux cas d'incidents critiques, d'avoir des officiers... à
- 5 réagir de façon rapide ou plus rapide et il y aura toujours des moyens. Les groupes
- tactiques d'intervention ne sont pas petits et vu les moyens que nous avons, ce n'est
- 7 pas...
- 8 **Me RACHEL YOUNG**: Qu'est-ce que vous voulez par les
- 9 plateformes aussi? Vous parlez des véhicules blindés?
- Surint. DARREN CAMPBELL : On parle des plateformes
- aériennes, c'est-à-dire aéroportées. Lorsqu'on parle d'avions, on peut faire ça; par
- exemple, ça a été le cas lorsque j'ai eu des équipes, j'ai payé 50 000 \$ pour avoir une
- équipe, justement, aéroportée, 50 000 \$ seulement. Donc, on a besoin de capacité
- dans ce domaine parce qu'on couvre de grandes surfaces et le temps aussi est clé et
- très important lorsqu'il est question d'être sur les lieux le plus rapidement possible.
- Je parle aussi d'obstacles ou de questions de capacité pour ce qui
- 17 est des ressources humaines, du nombre des ressources humaines. On a besoin de
- mettre en place une espèce de tampon ou d'amortisseur pour justement nous assurer
- de la sécurité des gens. Je ne pense pas qu'il y a eu assez de ressources pour ce qui
- est du côté de cas d'incidents critiques parce que j'ai mentionné ça en 2018 et en 2019,
- lors d'une étude de cas. Et donc, il était question d'un minimum, un nombre le nombre
- devait être 18 parce que le nombre est tout le temps de 12 pour être en mesure de
- 23 déployer les techniques et d'être en mesure de faire toute l'opération. Et ce n'est pas
- juste à une équipe donnée, mais à tous les techniciens, les négociateurs. Je suis en
- train... je parle de toutes les ressources des groupes tactiques d'intervention. Nous n'en
- 26 avons pas assez pour être en mesure d'intervenir à de multiples endroits qui peuvent se
- passer en même temps. Nous avons besoin d'être... donc, nous avons toujours besoin
- 28 d'avoir de l'aide d'autres équipes.

C'est plus spécifique pour le côté du Groupe tactique d'intervention. 1 2 Il y a eu des améliorations qui ont eu lieu en termes de, bien sûr, lorsqu'il est question de la connaissance de la situation. Aussi, le système de la Division des opérations, il y 3 avait des lacunes en termes de connaissances de la situation – par exemple, pour les 4 ressources sur le terrain, on doit rapporter quelles sont les ressources qui sont les plus 5 6 efficaces ou les plus en sécurité. Pour ce qui est des interventions de service général, on parle de 7 8 façon brève sur... j'ai parlé aussi des tampons, de lorsqu'on est bien ressourcé pour fournir un nombre minimum et que l'on fait face à un nombre que... il y a besoin, bien 9 sûr, d'être dehors de service vu les longues heures de travail qu'ils ont faites ou qu'on 10 doit... quelqu'un doit prendre un congé de maladie ou qu'il y en a d'autres qui vont 11 partir en formation, donc ce qui fait qu'il y aurait un manque de ressources. Donc, 12 13 chaque jour, on nous appelle pour les équipes de première ligne, si... si jamais il y a, par exemple, des choses qui vont empêcher comme le droit, comme les blessures, 14 nous assurer que les officiers aussi se reposent comme il se doit. 15 Me RACHEL YOUNG: Pouvez-vous nous parler de votre 16 expérience de modèle plus ou moins intégré? Vous savez, si par exemple, il y a... pour 17 ce qui est de l'utilisation de l'argent, pouvez-vous dire ça aux commissaires? 18 19 Surint. DARREN CAMPBELL : Oui, je suggèrerais que la Commission considère les modèles qui existent déjà dans la région de Vancouver. La 20 21 raison pour cela, c'est que c'est un environnement dans lequel j'ai travaillé 24 ans – j'ai travaillé sur pas mal d'équipes intégrées en Colombie-Britannique et elles sont 22 comprises ou il y avait des officiers qui suivaient les mêmes formations, qui utilisaient 23 24 les mêmes équipements, qui avaient les mêmes normes de maintien de l'ordre, qui opèrent conjointement. Essentiellement, il y a des modèles pour ce qui est des 25 services, et ce... donc, c'est quelque chose, je pense, qui est très réalisable parce qu'il 26 existe encore une fois... il n'y a rien qui est parfait. Il y a toujours des obstacles, c'est 27 28 clair, mais je pense que c'est un excellent exemple pour intégrer ou pour conjointement

1	les efforts de police qui ont lieu tous les jours.
2	Me RACHEL YOUNG: Pouvez-vous nous expliquer le lien,
3	l'intégration entre les forces? Il y a l'aspect ressources que vous avez mentionné, qui
4	peuvent opérer, qui peuvent travailler conjointement. Quel est l'impact ou les
5	répercussions de l'interopérabilité?
6	Surint. DARREN CAMPBELL : Lorsque les forces sont intégrées,
7	elles sont conjointes, il y a une interopérabilité qui va provenir de qui est bien
8	défendue. Et aussi, il y a des normes; si ces normes sont utilisées, toutes les agences
9	vont devoir les satisfaire. Ça, c'est le premier.
10	À la suite de cela, lorsqu'on met en place où on entre en accord
11	si jamais ces normes sont en place, ça voudrait dire que la politique serait cohérente,
12	les formations seront cohérentes, que les officiers ou les agents vont tous travailler
13	ensemble, ils vont se connaître, ils sont à l'aise, ils ont fait des exercices, ils sont
14	intervenus ensemble. Donc, ils ont ils vont partager cette expérience pratique, donc
15	parce qu'il est difficile, c'est tout un défi, si on est appelés à faire travailler deux entités
16	qui n'ont jamais travaillé auparavant ensemble et donc, si elles ont à travailler
17	ensemble, si les agences, les départements ont déjà travaillé ensemble, ont déjà
18	pratiqué ensemble, donc beaucoup de bénéfices par la création de ces unites (sic). Ça
19	va bien sûr, encourager, ça va nourrir et améliorer et renforcer les relations existantes
20	et aussi, bien sûr, ils vont partager les mêmes objectifs et partager les mêmes
21	plateformes.
22	Me RACHEL YOUNG : Est-ce que ça, ça s'est amélioré en
23	Nouvelle-Écosse depuis 2020 en termes d'interopérabilité?
24	Surint. DARREN CAMPBELL : Oui.
25	Me RACHEL YOUNG : Et en relations entre les agences de police,
26	que pensez-vous peut qu'est-ce qui peut être selon vous et devrait être amélioré?
27	Surint. DARREN CAMPBELL : Pour répondre à cette question, je
28	dirais oui et non. Oui à partir du moment où du point de vue… j'ai beaucoup de foi, de

- confiance aux agents de police sur la rue qui ont la bonne volonté de travailler
- ensemble et de faire... c'est-à-dire d'affronter les mêmes obstacles parce qu'en fait, ce
- 3 sont les mêmes. Mais j'ai vu que pas mal de personnes qui sont sur le terrain qui ont
- 4 besoin de compter les uns sur les autres.
- D'un point de vue de direction, je ne pense pas que ces relations
- se sont améliorées; je dirais qu'elles ont empiré.
- 7 **Me RACHEL YOUNG**: Qu'en est-il pour ce qui est de l'enquête sur
- la violence conjugale et le lien pour ce qui est de la violence familiale qui se passe à la
- 9 maison et qui, justement, qui ressort dehors? Donc, est-ce qu'il est question de prendre
- 10 cela comme par exemple, un signal de violence?
- Surint. DARREN CAMPBELL : Il y a toujours beaucoup de travail
- qu'il faut faire sur la violence au foyer et la violence conjugale. Je l'ai dit et je le répète,
- c'était... ça existe. C'est bien trop fréquent et je crois que les impacts de la violence au
- 14 foyer, disons-le que parfois, il y a des obstacles que les victimes doivent surmonter pour
- changer la situation, pour donc... pour que le contrevenant soit judiciarisé, donc doit
- 16 être amené devant les tribunaux.
- Il y a toujours la possibilité d'amélioration. Il faut toujours regarder
- les possibilités d'amélioration, mais je pense qu'il nous faut davantage
- d'investissements. Il faut donc de l'investissement dans l'évaluation de la menace
- représentée par une personne; il y a eu des efforts, ce qu'on appelle des tables de
- 21 situations où il y a une discussion autour de contrevenants, des discussions
- multiservices où on offre de l'aide, du conseil ou peut-être qu'il y a l'un des services qui
- est au fait de certains comportements qui peuvent représenter une infraction. Il faut que
- ce soit une approche multiservice, mais peut-être que... et aussi, multi-régions parce
- qu'une personne peut vivre à Bible Hill, à Halifax demain et à Vancouver le mois
- prochain. Comment est-ce que l'on peut suivre ces gens, s'assurer que ces gens ne
- 27 passent pas par les mailles du filet?

Quand on parle des infractions de nature sexuelle, il faut qu'il y ait

faire ces investissements.

6

7

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

26

27

28

- beaucoup plus d'implication des organismes communautaires dans les évaluations et
   les interventions pour les gens qui ont... qui commettent des crimes impliquant la
- 3 violence au foyer. Et il faudrait aussi que les tribunaux puissent aussi offrir des soutiens
- 4 non seulement à la victime, mais aussi au contrevenant afin de comprendre ses motifs
- 5 pour se comporter de façon violente contre une proche.
  - Me RACHEL YOUNG : Vous avez parlé des obstacles qui se dressent devant les victimes, mais est-ce qu'il y a des obstacles aussi pour la GRC?
- **Surint. DARREN CAMPBELL**: Je pense qu'il faut qu'il y ait 8 toujours une volonté d'impliquer les autres services et les partenaires communautaires 9 dans ces discussions. Je ne veux pas offrir des excuses, mais... ou des prétextes, mais 10 afin d'effectuer un changement, il nous faudra un engagement et il nous faudra donc 11 affecter des ressources afin de pouvoir le faire. Et c'est toujours difficile parce qu'on est 12 13 toujours en train de jongler une série de priorités; ces priorités sont en mutation constante aussi et on ne veut pas commencer quelque chose sans le terminer. La GRC 14 et les autres services, si c'est important – et je crois que c'est important – doivent donc 15
  - Il faut d'abord comprendre la portée du problème, parce que je crois que plusieurs de ces problèmes, que ce soit l'exploitation sexuelle ou autre, je crois que cette portée n'est pas tout à fait comprise parce que bien des victimes ne vont pas déclarer. Et ça comprend aussi des victimes de sexe mâle.
  - **Me RACHEL YOUNG**: Et puis, qu'en est-il des victimes vivant en milieu rural?
  - Surint. DARREN CAMPBELL: Bon, il y a toujours des barrières parce que peut-être que la victime n'a pas de voisins; peut-être que le plus proche voisin est à quelques kilomètres et qu'il faudrait aller plus loin, peut-être qu'on n'a pas accès à du transport pour rejoindre les différents services de soutien. Il y aura des complexités additionnelles quand il s'agit d'intervenir en milieu rural que ce soit les pompiers, les services sociaux ou les services de police. Ca veut dire que les

- 1 fournisseurs de services doivent voyager plus loin et les gens qui ont besoin de
- 2 services doivent aussi voyager plus loin parfois. Parfois, c'est difficile pour eux de le
- 3 faire.
- 4 **Me RACHEL YOUNG**: Avant de terminer, je voulais vous poser
- 5 une question sur vos notes. On a reçu vos notes en plusieurs liasses; vous avez des
- 6 notes qui ont été prises en date du 13 avril 2021 qui n'ont pas encore été déposées en
- 7 preuve. Pouvez-vous nous dire pourquoi ces notes n'ont pas encore été soumises à la
- 8 Commission? Pourquoi?
- 9 Surint. DARREN CAMPBELL : Alors, la plupart des notes étaient
- produites... je crois que c'était cinq ou six carnets de notes suite à une demande de
- l'équipe d'enquête au début de l'enquête et le plus gros de mes notes tournait autour de
- cette enquête, plusieurs aspects de cette enquête. Et avec le temps, mon implication
- dans ce cas s'est réduite, donc le premier lot de notes était basé sur les demandes
- jusqu'à ce moment-là et ensuite, j'ai continué à prendre des notes sur une série
- d'enquêtes et d'enjeux ou de questions d'intérêt sans lien direct avec cet évènement.
- J'ai déjà numérisé tous mes carnets de notes, je les ai... j'ai déclaré deux autres
- 17 carnets de notes.
- Mon processus, c'est que bon, d'abord, je fais une photocopie de
- chaque page du carnet. Moi, je suis un peu vieux jeu, alors ensuite, je vais appliquer
- des codes de caviardage, donc si ce n'est pas pertinent à l'enquête, ça serait P-4; si
- c'est des informations privilégiées, ça serait... pardon, V-4... V-2 et si c'est de
- 22 l'information personnelle, ça, ça serait V-1.
- Ensuite, ça sera divulgué au ministère de la Justice; le ministère de
- la Justice va appliquer les caviardages, va caviarder certains textes selon leur
- évaluation de la chose. Mais vous devez aussi voir comment moi, je l'ai évalué;
- souvent, mes notes sont en forme abrégée et il n'est pas toujours évident, le lien avec
- 27 l'enquête.
- Me RACHEL YOUNG: Donc, vous dites qu'il y a deux autres lots

1	de carnets qui sont il y a deux autres carnets qui ont ete divulgues et je crois que i un
2	de ces carnets est entre les mains du ministère de la Justice.
3	Surint. DARREN CAMPBELL : J'en ai trois autres que j'ai copiés,
4	je suis en train de terminer le processus de caviardage. Mais comme ces carnets n'ont
5	pas grand-chose à voir avec cet évènement, généralement, la plupart du texte est codé
6	V-4.
7	Me RACHEL YOUNG : Parce que oui, ça porte sur plusieurs
8	enquêtes?
9	Surint. DARREN CAMPBELL: Oui, c'est ça, il y a toutes sortes
10	d'enquêtes.
11	Me RACHEL YOUNG: Et donc, quand est-ce qu'on recevra
12	quand est-ce que le ministère de la Justice aura vos derniers carnets de notes ?
13	Surint. DARREN CAMPBELL: Moi, je me suis engagé pour fourni
14	ces trois derniers carnets de notes avant de terminer mon témoignage. Donc d'ici
15	mercredi.
16	Me RACHEL YOUNG: Donc d'ici la fin de la journée de demain on
17	devrait recevoir vos notes ?
18	Surint. DARREN CAMPBELL: Oui, ministère de Justice du
19	Canada aura ces carnets de notes avec mes suggestions de caviardage.
20	Me RACHEL YOUNG: Donc la Commission les recevra le plus vite
21	possible. Merci surintendant en chef. Ce sont mes questions pour vous. Je
22	demanderais aux Commissaires si je peux aussi déposer d'autres documents en
23	preuve avant de terminer.
24	(COURTE PAUSE)
25	Me RACHEL YOUNG: Donc on peut permettre au surintendant en
26	chef de partir.
27	COMMISSAIRE MacDONALD: Donc je présume que ce serait
28	logique donc, de prendre ce qui reste de l'après-midi pour rencontrer les avocats pour

1	voir l'ordre de participation de demain.
2	Me RACHEL YOUNG: Je ne crois pas nécessairement qu'il faut
3	permettre au témoin de partir tout de suite, parce qu'il y a peut-être des participants qui
4	voudraient poser des questions déjà aujourd'hui.
5	COMMISSAIRE MacDONALD: Vous pouvez rester des nôtres,
6	mais vous n'êtes pas obligé de rester ici dans la salle en attendant.
7	Surint. DARREN CAMPBELL: Merci.
8	Me RACHEL YOUNG: J'ai quelques documents que je veux
9	déposer en preuve, je veux que les participants le sachent, ce sont pour la plupart,
10	presque tous des documents régis par la règle 46. C'est un document donc le
11	premier document, c'est le COMM39705.
12	GREFFIÈRE DARLENE SUTHERLAND: 3918, pour ce qui est du
13	numéro de pièce.
14	PIÈCE NO. 3918
15	(COMM0039705) Manuel d'administration, chapitre 13.1 :
16	services de communications
17	Me RACHEL YOUNG: Ensuite, c'est un autre document, sur un
18	rapport de situation.
19	GREFFIÈRE DARLENE SUTHERLAND: C'est 3919.
20	PIÈCE NO. 3919
21	(COMM008544) "H-Strong Situation Report"
22	Me RACHEL YOUNG: Ensuite, 59587 [sic], Transcription de
23	l'interrogatoire du surintendant en chef Janis Gray.
24	GREFFIÈRE DARLENE SUTHERLAND: 3920.
25	PIÈCE NO. 3920
26	(COMM0059587) Transcription de la Commission des pertes
27	massives de l'entretien de Janis Gray
28	Me RACHEL YOUNG: 58995, Lettre du ministère de la Justice à

1	l'avocat de la Commission avec l'adresse de courriel « dummy », qui est peut-être déjà
2	en preuve.
3	GREFFIÈRE DARLENE SUTHERLAND: 3921.
4	PIÈCE NO. 3921
5	(COMM0058995) Lettre du département de justice au
6	conseils de la commission qui explique l'adresse avec le mot
7	« dummy »
8	Me RACHEL YOUNG: COMM1262 [sic], Courriel entre le
9	surintendant Campbell et surintendant en chef Chris Leather.
10	GREFFIÈRE DARLENE SUTHERLAND: 3922.
11	PIÈCE NO. 3922
12	(COMM0017262) Courriel entre Darren Campbell et Chris
13	Leather du 19 avril, 2020
14	Me RACHEL YOUNG: 06876, Capture d'écran de message texte
15	offert par le fourni par M. Campbell.
16	PIÈCE NO. 3923
17	(COMM0006876) Copie de textos par le surintendant Darren
18	Campbell
19	Me RACHEL YOUNG: Ensuite des courriels entre plusieurs
20	personnes, Rodier et Campbell.
21	GREFFIÈRE DARLENE SUTHERLAND: 3924.
22	PIÈCE NO. 3924
23	(COMM0015959) Courriels entre Dustine Rodier, Chris
24	Leather et Darren Campbell
25	Me RACHEL YOUNG: 1780 [sic], encore de la correspondance.
26	GREFFIÈRE DARLENE SUTHERLAND: C'est 3925.
27	PIÈCE NO. 3925
28	(COMM0016870) Courriels entre Darren Campbell et Chris

1	Leather du 19 avril, 2020
2	Me RACHEL YOUNG: 17257, Courriel entre Messieurs Campbell
3	et Leather, 19 avril 2020.
4	GREFFIÈRE DARLENE SUTHERLAND: 3926.
5	PIÈCE NO. 3926
6	(COMM0017257) Courriel entre Darren Campbell et Chris
7	Leather, du 19 avril, 2020
8	Me RACHEL YOUNG: 51382, Notes de Janis Gray du 19 au
9	28 avril 2020.
10	GREFFIÈRE DARLENE SUTHERLAND: 3927.
11	PIÈCE NO. 3927
12	(COMM0051382) Notes de Janis Gray du 19 avril, 2020 au
13	28 avril, 2020
14	(COURTE PAUSE)
15	Me RACHEL YOUNG: 59132 Mise à jour sur la mise en œuvre des
16	recommandations MacNeil.
17	GREFFIÈRE DARLENE SUTHERLAND: 3928.
18	PIÈCE NO. 3928
19	(COMM0059132) Mise à jours de la GRC concernant
20	l'implémentation des recommendations MacNeil en Janvier
21	2020
22	Me RACHEL YOUNG: COMM56204, Réponse de la GRC aux
23	preuves de priorité 1.
24	<b>GREFFIÈRE DARLENE SUTHERLAND:</b> 3929.
25	PIÈCE NO. 3929
26	(COMM0056204) Réponse de la GRC à la preuve, priorité 1
27	Me RACHEL YOUNG: 56098, Liste de formations obligatoires
28	nationales.

1	GREFFIÈRE DARLENE SUTHERLAND: 3930.
2	PIÈCE NO. 3930
3	(COMM0056098) Liste des formations national obligatoire,
4	décembre 2020
5	Me RACHEL YOUNG: 59441, Plan financier multiannuel de la
6	Division H.
7	PIÈCE NO. 3931
8	(COMM0059441) Plan financier 2021 à 2023 du H-Divisions
9	Me RACHEL YOUNG: Ensuite, Chapitre 13.4 Plan opérationnel
10	d'urgence.
11	GREFFIÈRE DARLENE SUTHERLAND: 3932.
12	PIÈCE NO. 3932
13	(COMM0039857) Chapitre 13.4 : plan d'opération d'urgence
14	Me RACHEL YOUNG: Et Commissaires, certains de ces
15	documents réfèrent à l'interrogatoire du témoin. J'ai terminé la moitié. 43097 [sic]
16	Division c'est un plan d'opération sur les crimes violents en cour, Division H.
17	<b>GREFFIÈRE DARLENE SUTHERLAND:</b> 3933.
18	PIÈCE NO. 3933
19	(COMM0040397) Plan d'opération de crime violent en cour,
20	Division H
21	Me RACHEL YOUNG: Lettre au ministère de la Justice sur le plan
22	d'opérations d'urgence du 22 février 2022.
23	<b>GREFFIÈRE DARLENE SUTHERLAND:</b> 3934.
24	PIÈCE NO. 3934
25	(COMM0051944) Lettre au ministère de la Justice sur le
26	plan d'opérations d'urgence du 22 février 2022
27	Me RACHEL YOUNG: Ensuite 59130, Chapitre 7.1.
28	PIÈCE NO. 3935

1	(COMM0059130) Manuel opération tactique, chapitre 7.1 :
2	programme d'activation de politiques d'incident critique
3	Me RACHEL YOUNG: Et ensuite, 59616 Communications en cas
4	de crise, PON.
5	GREFFIÈRE DARLENE SUTHERLAND: 3936.
6	PIÈCE NO. 3936
7	(COMM0059656) Brouillon de communications critique SOP,
8	avril 2022
9	Me RACHEL YOUNG: 39871, Chapitre du manuel d'opérations,
10	relations avec les médias.
11	PIÈCE NO. 3937
12	(COMM0039871) Chapitre du manuel d'opérations, relations
13	avec les médias
14	Me RACHEL YOUNG: 39505 [sic] Manuel d'administration,
15	chapitre 13 je pense qu'on l'a déjà fait. On ne va pas le répéter. COMM08559.
16	GREFFIÈRE DARLENE SUTHERLAND: 3938.
17	PIÈCE NO. 3938
18	(COMM0008559) Véhicule retourné, familles des victimes et
19	les pièces
20	Me RACHEL YOUNG: 16812, Courriel du gendarme Bent.
21	GREFFIÈRE DARLENE SUTHERLAND: 3939.
22	PIÈCE NO. 3939
23	(COMM0016812) Courriel entre Gend. Bent, résumés des
24	réunions de familles, 23 juin, 2020
25	Me RACHEL YOUNG: 22210, gendarme Courriel du gendarme
26	Bent sur les réunions familiales.
27	GREFFIÈRE DARLENE SUTHERLAND: 3940.
28	PIÈCE NO. 3940

1	(COMM0022210) Courriel du Gend. Bent, 23 juin, 2020
2	Me RACHEL YOUNG: 28916, Courriel sur les réunions avec les
3	familles.
4	PIÈCE NO. 3941
5	(COMM0028916) Courriel concernant les réunions des
6	familles, 22 juillet, 2020
7	Me RACHEL YOUNG: 28481.
8	GREFFIÈRE DARLENE SUTHERLAND: 3942.
9	PIÈCE NO. 3942
10	(COMM0028481) Courriel de Matt Logan au surint.
11	Campbell
12	Me RACHEL YOUNG: Ensuite, un autre document sur les
13	messages clés.
14	GREFFIÈRE DARLENE SUTHERLAND: 3943.
15	PIÈCE NO. 3943
16	(COMM0034822) Messages clés de H-Strong
17	Me RACHEL YOUNG: 20592, Courriel de M. Leather à
18	M. Campbell sur le résumé de l'IMT de 2011, le bulletin CISNS le 26 mai 2020.
19	GREFFIÈRE DARLENE SUTHERLAND: 3944.
20	PIÈCE NO. 3944
21	(COMM0020592) Courriel du surintendant chef Leather au
22	surintendant Campbell, 26 mai, 2020
23	Me RACHEL YOUNG: Ensuite le COMM51721.
24	GREFFIÈRE DARLENE SUTHERLAND: 3945.
25	PIÈCE NO. 3945
26	(COMM0051721) Correspondance courriel concernant le
27	bulletin d'information CISNS, 26 mai, 2020
28	Me RACHEL YOUNG: 21306, Rapport de tâches de Bruce Lake

1	sur en ce qui concerne le bulletin.
2	GREFFIÈRE DARLENE SUTHERLAND: 3946.
3	PIÈCE NO. 3946
4	(COMM0021306) Rapport de tâches de Bruce Lake via le
5	bulletin CISNS, 26 mai, 2020
6	Me RACHEL YOUNG: 25465, Communication par courriel sur la
7	publication du bulletin.
8	GREFFIÈRE DARLENE SUTHERLAND: 3947.
9	PIÈCE NO. 3947
10	(COMM0025465) Correspondance concernant la publication
11	du bulletin CISNS 2011, 27 mai, 2020
12	Me RACHEL YOUNG: 35713, Courriel de Derek Santosuosso, je
13	pense peut-être qu'on l'a déjà déposé. Mais peut-être qu'on peut le mettre en preuve
14	maintenant et on peut vérifier après.
15	GREFFIÈRE DARLENE SUTHERLAND: 3948.
16	PIÈCE NO. 3948
17	(COMM0035713) Courriel de Derek Santosuosso au
18	surintendant Campbell et Leather, 2 juin, 2020
19	Me RACHEL YOUNG: COMM54858, Ordre du jour de la réunion
20	des hauts fonctionnaires.
21	GREFFIÈRE DARLENE SUTHERLAND: 3949.
22	PIÈCE NO. 3949
23	(COMM0054858) Ordre du jour de la réunion des hauts
24	fonctionnaires du 28 septembre, 2020
25	Me RACHEL YOUNG: COMM59693, Lettre du ministère de la
26	Justice du Canada.
27	GREFFIÈRE DARLENE SUTHERLAND: 3950.
28	PIÈCE NO. 3950

1	(COMM0059693) Lettre du ministère de la justice du
2	Canada aux conseils de la commission, 4 juillet, 2022
3	Me RACHEL YOUNG: 24134 [sic] Correspondance par courriel
4	entre M. Campbell, M. Berthiaume et Angela McKay le 17 juin 2020.
5	<b>GREFFIÈRE DARLENE SUTHERLAND:</b> 3951.
6	PIÈCE NO. 3951
7	(COMM0024134) Correspondance courriel entre Darren
8	Campbell, Gerard Rose-Berthiaume et Angela McKay, du 17
9	juin, 2020
10	Me RACHEL YOUNG: Et il y a cinq documents qui n'avaient pas
11	de numéros de COMM avant aujourd'hui. Ces documents sont maintenant disponibles
12	dans Relativity. Réponse aux preuves écrites, à la preuve écrite, sur les changements
13	apportés par la GRC depuis l'événement. C'est le COMM59949.
14	<b>GREFFIÈRE DARLENE SUTHERLAND:</b> 3952.
15	PIÈCE NO. 3952
16	(COMM0059949) réponse à la preuve écrites numéro 2
17	Me RACHEL YOUNG: Et c'est la COMM59945, Les notes de
18	Cindy Bayers (phon.).
19	PIÈCE NO. 3953
20	(COMM0059945) Notes de Cindy Bayers
21	Me RACHEL YOUNG: 59946, c'est les documents de vérificateurs,
22	vérifications.
23	PIÈCE NO. 3954
24	(COMM0059946) documents de vérificateurs
25	Me RACHEL YOUNG: 59947, Présentation de 2017 à la ville
26	d'Antigonish.
27	PIÈCE NO. 3955
28	(COMM0059947) présentation 2017 de la ville de Antigonish

1	Me RACHEL YOUNG: 59948, Documents de vérifications en
2	matière d'agression sexuelle.
3	GREFFIÈRE DARLENE SUTHERLAND: 3956.
4	PIÈCE NO. 3956
5	(COMM0059948) Documents de vérifications en matière
6	d'agression sexuelle
7	Me RACHEL YOUNG: Et ce sont tous les documents que j'avais à
8	déposer. Merci de votre patience, Commissaires.
9	COMMISSAIRE MacDONALD: Merci bien, Maître Young. Nous
10	allons prendre une pause de l'après-midi. Ça donnera l'occasion aux avocats de la
11	Commission, ça donne l'occasion de rencontrer les avocats des participants pour
12	déterminer s'il vaut mieux passer notre temps afin que les avocats passent le restant de
13	l'après-midi, passe le temps pour organiser le temps de préparation ou si on va tenter
14	de poser d'autres questions aujourd'hui. Alors ce sera pas juste d'habitude on prend
15	une pause de 15 minutes, mais ce serait injuste d'ajourner, mais on va plutôt prendre
16	une pause de 30 minutes pour
17	GREFFIÈRE DARLENE SUTHERLAND: (l'audio coupe)de la
18	Commission reprendrons dans 30 minutes.
19	L'audience est en pause à 15 h 01
20	L'audience est reprise à 15 h 45
21	GREFFIÈRE DARLENE SUTHERLAND: Reprise de la séance.
22	COMMISSAIRE MacDONALD: Merci. On rappelle le témoin.
23	(COURTE PAUSE)
24	COMMISSAIRE MacDONALD: Merci. Surintendant en chef
25	Campbell, les avocats de la Commission se sont rencontrés avec les avocats des
26	participants et donc tout le monde est d'accord qu'il serait plus convenable de passer le
27	reste de la journée à préparer l'événement de demain. On commence demain à 9h du
28	matin, et donc on vous demande de revenir pour 9h. Plusieurs participants auront des

20

questions pour vous. Vous êtes encore assermenté, sous serment, donc ne discutez 1 pas de votre témoignage avec quiconque avant de la clôture de la séance de demain. 2 Alors merci à tout le monde, on... 3 **GREFFIÈRE DARLENE SUTHERLAND:** La séance... les 4 procédures reprendront demain matin, le 26 juillet à 9h. 5 --- L'audience est en pause à 15 h 46 6 7 CERTIFICATION 8 9 I, Nadia Rainville, a certified court reporter, hereby certify the foregoing pages to be an 10 accurate transcription of the French interpretation of the hearing to the best of my skill 11 and ability, and I so swear. 12 13 Je, Nadia Rainville, une sténographe officiel, certifie que les pages ci-hautes sont une 14 transcription conforme à l'interprétation française de l'audience au meilleur de mes 15 capacités, et je le jure. 16 17 nadia Raenville 18 19 Nadia Rainville